

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS
DE L'OISE (SMTCO)**

**DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 8 FEVRIER 2023**

	<u>Numéros des délibérations</u>
- approbation procès-verbal des séances du 14 décembre 2022	<i>approuvé</i>
<ul style="list-style-type: none">• modification partielle du Comité syndical (remplacement élu suppléant)	CS SMTCO 02/08 - 1
<ul style="list-style-type: none">• compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2022	CS SMTCO 02/08 - 2
<ul style="list-style-type: none">• affectation du résultat de l'exercice 2022	CS SMTCO 02/08 - 3
<ul style="list-style-type: none">• budget primitif 2023	CS SMTCO 02/08 - 4
<ul style="list-style-type: none">• avenant n°1 - marché de partenariat public-privé - SISMO 2 (<i>en cours de rédaction</i>)	CS SMTCO 02/08 - 5
<ul style="list-style-type: none">• mise à jour AP et AE/CP rémunérations SISMO 2	CS SMTCO 02/08 - 6
<ul style="list-style-type: none">• affaires de personnels	CS SMTCO 02/08 - 7
<ul style="list-style-type: none">• adhésion au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)	CS SMTCO 02/08 - 8

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 février 2023**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 janvier 2023,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 19 membres titulaires et de 1 suppléant représentant 1 titulaire empêché.

Titulaires : Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Patrice MARCHAND, M. Arnaud DUMONTIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, Mme Badia ZRARI, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Guy LAFOREST, Mme Cécile POTTIER, M. Alain LETELLIER, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Bruno DAUGUET, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Alain BOUCHER, M. Jacques TAVEAU, M. Bertrand GERNEZ, M. Tanneguy DESPLANQUES.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Arnaud DUMONTIER : pouvoir de Mme Sophie LEVESQUE
- M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Dominique CORDIER
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
- M. Guy LAFOREST : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- Mme Cécile POTTIER : pouvoir de M. Pierre DESLIENS
- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Jean-Louis HENNON
- M. Alain BOUCHER : pouvoir de M. Roger JUMEL
- M. Bertrand GERNEZ : pouvoir de M. Franck SUPERBI
- M. Tanneguy DESPLANQUES : pouvoir de M. Didier PIGNE

Suppléant représentant un titulaire empêché :

- M. Daniel BEURDELEY, suppléant de M. Dominique PASTOT

Suppléant présent : M. Gérard CHATIN

Etaient excusés : M. Franck DHERSIN, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, Mme Sophie LEVESQUE, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, M. Philippe MARINI, M. Pierre DESLIENS, M. Alain DUCLERCQ, M. Stéphane DESEINE, M. Roger JUMEL, M. Jean-Louis HENNON, M. Dominique PASTOT, M. Didier PIGNE, M. Franck SUPERBI.

Secrétaire de séance désigné : M. Bruno DAUGUET

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2023 02/08 - 1 relatif au :

MODIFICATION PARTIELLE DU COMITE SYNDICAL

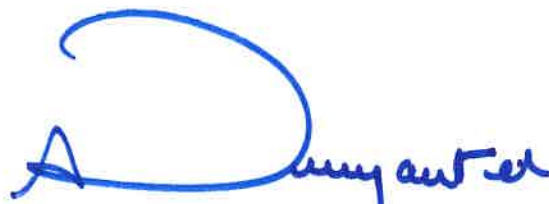
APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PREND ACTE** de la modification dans la désignation d'un des représentants suppléants de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde pour siéger au Comité syndical.

Le conseil communautaire du Communauté a désigné Monsieur Mikaël FEIGUEUX, suppléant, en remplacement de Monsieur Luc VENTRE, suppléant.

- **PROCEDE** à la mise à jour de la composition du Comité syndical (ci-annexée).



Arnaud DUMONTIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

	Membres titulaires	Membres suppléants respectifs
<u>Conseil Régional des Hauts de France</u>	Franck DHERSIN Manoëlle MARTIN Daniel LECA Claire MARAIS-BEUIL	Jean CAUWEL Anne-Sophie FONTAINE Fatima MASSAU Michel GUINIOT
<u>Conseil départemental de l'Oise</u>	Patrice MARCHAND Jean DESESSART Arnaud DUMONTIER Sophie LEVESQUE	Charles LOCQUET Benoît BIBERON Thibault DELAVENNE Luc CHAPOTON
<u>Communauté d'Agglomération du Beauvaisis</u>	Caroline CAYEUX Jacques DORIDAM Dominique CORDIER	Thierry AURY Patrice HAEZEBROUCK Aymeric BOURLEAU
<u>Agglomération Creil Sud Oise</u>	Gérard WEYN Rémy RUFFAULT Badia ZRARI	Jean-Pierre DEVOS Brigitte LOBGEAIS Emmanuel PERRIN
<u>Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne</u>	Philippe MARINI Michel ARNOULD Nicolas LEDAY	Jean-Marie LAVOISIER Jean-Luc MIGNARD Laurent PORTEBOIS
<u>Communauté de Communes Thelloise</u>	Pierre DESLIENS Alain DUCLERCQ Guy LAFOREST	Jean-Marie NIGAY Rafaël DA SILVA Gérard CHATIN
<u>Communauté de Communes du Pays du Valois</u>	Cécile POTTIER	Michel SPEMENT
<u>Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne</u>	Stéphane DESEINE	Alain SABATIER
<u>Communauté de Communes des Sablons</u>	Alain LETELLIER	Denis VANHOUTTE
<u>Communauté de Communes du Clermontois</u>	Jean-Claude PELLERIN	Franck MINE
<u>Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte</u>	Bruno DAUGUET	François DROUIN
<u>Communauté de Communes du Pays Noyonnais</u>	Sandrine DAUCHELLE	Dominique LEBRUN
<u>Communauté de Communes de la Picardie Verte</u>	Roger JUMEL	Jean-Pierre ESTIENNE
<u>Communauté de Communes du Plateau Picard</u>	Jean-Louis HENNON	Denis FLOUR
<u>Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée</u>	Alain BOUCHER	Dominique DELION
<u>Communauté de Communes des Deux Vallées</u>	Dominique PASTOT	Daniel BEURDELEY
<u>Communauté de Communes de l'Oise Picarde</u>	Jacques TAVEAU	Mikaël FEIGUEUX
<u>Communauté de Communes du Vexin Thelle</u>	Bertrand GERNEZ	Sylvain LE CHATTON
<u>Communauté de Communes du Pays de Bray</u>	Didier PIGNE	Pascale MONDON-BROUSSIN
<u>Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées</u>	Tanneguy DESPLANQUES	Frédéric MULLER
<u>Communauté de Communes des Lisières de l'Oise</u>	Franck SUPERBI	Christian DEBLOIS

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 février 2023**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 janvier 2023,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 19 membres titulaires et de 1 suppléant représentant 1 titulaire empêché.

Titulaires : Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Patrice MARCHAND, M. Arnaud DUMONTIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, Mme Badia ZRARI, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Guy LAFOREST, Mme Cécile POTTIER, M. Alain LETELLIER, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Bruno DAUGUET, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Alain BOUCHER, M. Jacques TAVEAU, M. Bertrand GERNEZ, M. Tanneguy DESPLANQUES.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Arnaud DUMONTIER : pouvoir de Mme Sophie LEVESQUE
- M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Dominique CORDIER
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
- M. Guy LAFOREST : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- Mme Cécile POTTIER : pouvoir de M. Pierre DESLIENS
- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Jean-Louis HENNON
- M. Alain BOUCHER : pouvoir de M. Roger JUMEL
- M. Bertrand GERNEZ : pouvoir de M. Franck SUPERBI
- M. Tanneguy DESPLANQUES : pouvoir de M. Didier PIGNE

Suppléant représentant un titulaire empêché :

- M. Daniel BEURDELEY, suppléant de M. Dominique PASTOT

Suppléant présent : M. Gérard CHATIN

Etaient excusés : M. Franck DHERSIN, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, Mme Sophie LEVESQUE, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, M. Philippe MARINI, M. Pierre DESLIENS, M. Alain DUCLERCQ, M. Stéphane DESEINE, M. Roger JUMEL, M. Jean-Louis HENNON, M. Dominique PASTOT, M. Didier PIGNE, M. Franck SUPERBI.

Secrétaire de séance désigné : M. Bruno DAUGUET

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-3 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2023 02/08- 2 relatif au :

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de M. Gérard WEYN, doyen d'âge, M. Arnaud DUMONTIER, président, s'étant retiré au moment du vote,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **ARRETE**, au vu du compte de gestion 2022 du payeur départemental, préalablement arrêté et en concordance, le compte administratif de l'exercice 2022 du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise qui présente, résultats cumulés des exercices antérieurs et diminués des restes à réaliser, **un excédent net de 25 626 414,19 €** dont le détail figure ci-dessous :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
INVESTISSEMENT 2022	5 044 089,71 €	3 665 849,17 €	- 1 378 240,54 €	①
FONCTIONNEMENT 2022	14 069 834,66 €	14 109 154,31 €	39 319,65 €	②
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2021 (001)		1 138 164,91 €	1 138 164,91 €	③
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021 (002)		33 945 809,28 €	33 945 809,28 €	④
RAR INVESTISSEMENT 2022	180 000,00 €		- 180 000,00 €	⑤
RAR FONCTIONNEMENT 2022	7 938 639,11 €		- 7 938 639,11 €	⑥
TOTAL	27 232 563,48 €	52 858 977,67 €	<u>25 626 414,19 €</u>	⑦

Sont joints en Annexe le document budgétaire Compte Administratif 2022 (M14) et ses annexes, ainsi qu'un extrait du compte de gestion 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles pour l'année 2022.

Le Doyen d'âge,
M. Gérard WEYN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Syndicat mixte - SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE
L'OISE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000603900024

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : SMTCO (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	29
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	30
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	31
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	32
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	33
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	37
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	38
A10.3 - Opérations liées aux cessions	39
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	41
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	42

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	43
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	44
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	45
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	48

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60414	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE SMTCO	CA 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	99,39 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,12 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	1,82 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	14 069 834,66	G	14 109 154,31
	Section d'investissement	B	5 044 089,71	H	3 665 849,17

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	33 945 809,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 138 164,91 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	19 113 924,37	= G+H+I+J	52 858 977,67
-----------------------------------	--	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	7 938 639,11	K	0,00
	Section d'investissement	F	180 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	8 118 639,11	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	22 008 473,77	= G+I+K	48 054 963,59
	Section d'investissement	= B+D+F	5 224 089,71	= H+J+L	4 804 014,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	27 232 563,48	= G+H+I+J+K+L	52 858 977,67

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 7 938 639,11	K 0,00
011	Charges à caractère général	318 753,59	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	7 619 885,52	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 180 000,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	180 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 263 533,95	2 888 180,55	50 146,13	318 753,59	1 006 453,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	720 000,00	585 962,02	0,00	0,00	134 037,98
014	Atténuations de produits	100 000,00	28 804,22	0,00	0,00	71 195,78
65	Autres charges de gestion courante	16 347 630,96	7 136 867,51	0,00	7 619 885,52	1 590 877,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		21 431 164,91	10 639 814,30	50 146,13	7 938 639,11	2 802 565,37
66	Charges financières	70 000,00	65 208,26	0,00	0,00	4 791,74
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,29	0,00	0,00	29 999,71
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		21 541 164,91	10 705 022,85	50 146,13	7 938 639,11	2 847 356,82
023	Virement à la section d'investissement (2)	21 220 835,09				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 303 000,00	3 314 665,68			-11 665,68
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 523 835,09	3 314 665,68			21 209 169,41
TOTAL		46 065 000,00	14 019 688,53	50 146,13	7 938 639,11	24 056 526,23
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	3 668,36	0,00	0,00	-3 668,36
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 000 000,00	13 755 324,37	0,00	0,00	-1 755 324,37
74	Dotations et participations	40 190,72	256 939,80	0,00	0,00	-216 749,08
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	16 501,34	0,00	0,00	8 498,66
Total des recettes de gestion courante		12 065 190,72	14 032 433,87	0,00	0,00	-1 967 243,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	54 000,00	76 720,44	0,00	0,00	-22 720,44
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 119 190,72	14 109 154,31	0,00	0,00	-1 989 963,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		12 119 190,72	14 109 154,31	0,00	0,00	-1 989 963,59
Pour information		(3) 33 945 809,28				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	16 845 920,15	737 718,81	180 000,00	15 928 201,34
21	Immobilisations corporelles	69 079,85	16 240,96	0,00	52 838,89
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 640 000,00	3 840 000,00	0,00	4 800 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	25 557 000,00	4 593 959,77	180 000,00	20 783 040,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	455 000,00	450 129,94	0,00	4 870,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	455 000,00	450 129,94	0,00	4 870,06
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	26 012 000,00	5 044 089,71	180 000,00	20 787 910,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	26 012 000,00	5 044 089,71	180 000,00	20 787 910,29
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,29	0,00	-0,29
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,29	0,00	-0,29
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	350 000,00	351 183,20	0,00	-1 183,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	350 000,00	351 183,20	0,00	-1 183,20
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	350 000,00	351 183,49	0,00	-1 183,49
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	21 220 835,09			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 303 000,00	3 314 665,68		-11 665,68
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	24 523 835,09	3 314 665,68		21 209 169,41
	TOTAL	24 873 835,09	3 665 849,17	0,00	21 207 985,92

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 1 138 164,91			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 938 326,68		2 938 326,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	585 962,02		585 962,02
014	Atténuations de produits	28 804,22		28 804,22
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 136 867,51		7 136 867,51
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	65 208,26	0,00	65 208,26
67	Charges exceptionnelles	0,29	12 027,00	12 027,29
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	3 302 638,68	3 302 638,68
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 755 168,98	3 314 665,68	14 069 834,66
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	450 129,94	0,00	450 129,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	737 718,81	0,00	737 718,81
21	Immobilisations corporelles (6)	16 240,96	0,00	16 240,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 840 000,00	0,00	3 840 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 044 089,71	0,00	5 044 089,71
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 668,36		3 668,36
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	13 755 324,37		13 755 324,37
74	Dotations et participations	256 939,80		256 939,80
75	Autres produits de gestion courante	16 501,34	0,00	16 501,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	76 720,44	0,00	76 720,44
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		14 109 154,31	0,00	14 109 154,31
Pour information				33 945 809,28
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	351 183,20	0,00	351 183,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,29	0,00	0,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		12 027,00	12 027,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		3 302 638,68	3 302 638,68
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		351 183,49	3 314 665,68	3 665 849,17
Pour information				1 138 164,91
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 263 533,95	2 888 180,55	50 146,13	318 753,59	1 006 453,68
60611	Eau et assainissement	1 000,00	72,96	40,38	0,00	886,66
60612	Energie - Electricité	7 000,00	3 305,70	1 100,00	0,00	2 594,30
60622	Carburants	7 000,00	4 634,84	0,00	0,00	2 365,16
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	549,96	0,00	0,00	450,04
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	160,34	0,00	0,00	1 839,66
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	642,65	0,00	0,00	1 857,35
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	195,05	66,47	0,00	738,48
611	Contrats de prestations de services	3 466 770,35	2 670 422,84	26 460,00	264 821,99	505 065,52
6132	Locations immobilières	78 000,00	74 258,57	0,00	0,00	3 741,43
6135	Locations mobilières	11 000,00	9 976,40	0,00	0,00	1 023,60
614	Charges locatives et de copropriété	4 500,00	2 998,48	700,00	0,00	801,52
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	2 754,37	0,00	0,00	7 245,63
6156	Maintenance	25 000,00	15 779,55	600,00	0,00	8 620,45
6161	Multirisques	1 000,00	582,00	0,00	0,00	418,00
6168	Autres primes d'assurance	6 000,00	3 952,55	0,00	0,00	2 047,45
617	Etudes et recherches	128 320,00	11 280,00	20 040,00	0,00	97 000,00
6182	Documentation générale et technique	11 000,00	2 614,20	0,00	0,00	8 385,80
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	774,00	0,00	0,00	1 226,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	107,86	300,00	0,00	592,14
6226	Honoraires	376 443,60	7 512,00	0,00	53 931,60	315 000,00
6228	Divers	2 000,00	1 629,52	0,00	0,00	370,48
6231	Annonces et insertions	18 000,00	11 877,37	0,00	0,00	6 122,63
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	716,56	177,28	0,00	106,16
6238	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 186,48	0,00	0,00	-186,48
6256	Missions	2 500,00	3 203,05	0,00	0,00	-703,05
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	3 422,38	500,00	0,00	2 077,62
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	10 050,97	162,00	0,00	1 787,03
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	20 000,00	18 194,20	0,00	0,00	1 805,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 000,00	15 425,68	0,00	0,00	1 574,32
62878	Remb. frais à d'autres organismes	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	2 886,06	0,00	0,00	1 113,94
63512	Taxes foncières	6 500,00	6 835,20	0,00	0,00	-335,20
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	178,76	0,00	0,00	821,24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	720 000,00	585 962,02	0,00	0,00	134 037,98
6218	Autre personnel extérieur	60 000,00	55 130,42	0,00	0,00	4 869,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	264,78	0,00	0,00	1 735,22
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 000,00	5 520,83	0,00	0,00	1 479,17
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	828,12	0,00	0,00	1 171,88
64111	Rémunération principale titulaires	183 000,00	148 766,54	0,00	0,00	34 233,46
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	12 000,00	4 352,77	0,00	0,00	7 647,23
64118	Autres indemnités titulaires	160 000,00	111 644,38	0,00	0,00	48 355,62
64131	Rémunérations non tit.	79 000,00	73 977,33	0,00	0,00	5 022,67
64138	Autres indemnités non tit.	61 000,00	51 315,00	0,00	0,00	9 685,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	64 500,00	60 256,08	0,00	0,00	4 243,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 000,00	54 199,65	0,00	0,00	5 800,35
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 000,00	11 326,19	0,00	0,00	7 673,81
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	465,00	0,00	0,00	535,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 500,00	7 514,93	0,00	0,00	-5 014,93
6488	Autres charges	5 000,00	400,00	0,00	0,00	4 600,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	28 804,22	0,00	0,00	71 195,78
73942	Reversement taxe de versement mobilité	100 000,00	28 804,22	0,00	0,00	71 195,78
65	Autres charges de gestion courante	16 347 630,96	7 136 867,51	0,00	7 619 885,52	1 590 877,93
6518	Autres	2 000,00	2 692,75	0,00	0,00	-692,75
6531	Indemnités	103 000,00	98 597,83	0,00	0,00	4 402,17
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	5 517,38	0,00	0,00	1 482,62

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6535	Formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 000,00	151,39	0,00	0,00	1 848,61
65732	Subv. fonct. Régions	8 179 553,34	3 541 774,68	0,00	4 165 483,00	472 295,66
65733	Subv. fonct. Départements	2 970 000,00	1 720 484,20	0,00	693 998,00	555 517,80
657348	Subv. fonct. Autres communes	556 388,86	0,00	0,00	0,00	556 388,86
657358	Subv. fonct. Autres groupements	4 523 688,76	1 767 647,62	0,00	2 760 404,52	-4 363,38
65888	Autres	2 500,00	1,66	0,00	0,00	2 498,34
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		21 431 164,91	10 639 814,30	50 146,13	7 938 639,11	2 802 565,37
66	Charges financières (b)	70 000,00	65 208,26	0,00	0,00	4 791,74
6618	Intérêts des autres dettes	70 000,00	65 208,26	0,00	0,00	4 791,74
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	0,29	0,00	0,00	29 999,71
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	0,29	0,00	0,00	29 999,71
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		21 541 164,91	10 705 022,85	50 146,13	7 938 639,11	2 847 356,82
023	Virement à la section d'investissement	21 220 835,09	0,00			21 220 835,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	3 303 000,00	3 314 665,68			-11 665,68
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	12 027,00			-12 027,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 303 000,00	3 302 638,68			361,32
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 523 835,09	3 314 665,68			21 209 169,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		24 523 835,09	3 314 665,68			21 209 169,41
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		46 065 000,00	14 019 688,53	50 146,13	7 938 639,11	24 056 526,23
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	3 668,36	0,00	0,00	-3 668,36
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 990,76	0,00	0,00	-1 990,76
6479	Remboursé sur autres charges sociales	0,00	1 677,60	0,00	0,00	-1 677,60
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 000 000,00	13 755 324,37	0,00	0,00	-1 755 324,37
7342	Versement mobilité	12 000 000,00	13 755 324,37	0,00	0,00	-1 755 324,37
74	Dotations et participations	40 190,72	256 939,80	0,00	0,00	-216 749,08
748381	Compens.relèv. seuil pers.vers.mobilité	0,00	122 587,80	0,00	0,00	-122 587,80
7488	Autres attributions et participations	40 190,72	134 352,00	0,00	0,00	-94 161,28
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	16 501,34	0,00	0,00	8 498,66
7588	Autres produits div. de gestion courante	25 000,00	16 501,34	0,00	0,00	8 498,66
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		12 065 190,72	14 032 433,87	0,00	0,00	-1 967 243,15
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	54 000,00	76 720,44	0,00	0,00	-22 720,44
7711	Dédits et pénalités perçus	54 000,00	64 693,44	0,00	0,00	-10 693,44
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	12 027,00	0,00	0,00	-12 027,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		12 119 190,72	14 109 154,31	0,00	0,00	-1 989 963,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		12 119 190,72	14 109 154,31	0,00	0,00	-1 989 963,59
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		33 945 809,28				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	16 845 920,15	737 718,81	180 000,00	15 928 201,34
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	16 920,15	0,00	0,00	16 920,15
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	449 000,00	0,00	0,00	449 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 380 000,00	737 718,81	180 000,00	462 281,19
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	69 079,85	16 240,96	0,00	52 838,89
2182	Matériel de transport	40 000,00	15 604,06	0,00	24 395,94
2183	Matériel de bureau et informatique	19 000,00	636,90	0,00	18 363,10
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 079,85	0,00	0,00	5 079,85
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	8 640 000,00	3 840 000,00	0,00	4 800 000,00
235	Part investissement PPP	8 640 000,00	3 840 000,00	0,00	4 800 000,00
Total des dépenses d'équipement		25 557 000,00	4 593 959,77	180 000,00	20 783 040,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	455 000,00	450 129,94	0,00	4 870,06
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	455 000,00	450 129,94	0,00	4 870,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		455 000,00	450 129,94	0,00	4 870,06
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		26 012 000,00	5 044 089,71	180 000,00	20 787 910,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		26 012 000,00	5 044 089,71	180 000,00	20 787 910,29
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,29	0,00	-0,29
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	0,00	0,29	0,00	-0,29
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,29	0,00	-0,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	350 000,00	351 183,20	0,00	-1 183,20
10222	FCTVA	350 000,00	351 183,20	0,00	-1 183,20
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		350 000,00	351 183,20	0,00	-1 183,20
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		350 000,00	351 183,49	0,00	-1 183,49
021	Virement de la sect° de fonctionnement	21 220 835,09			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	3 303 000,00	3 314 665,68		-11 665,68
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	12 027,00		-12 027,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	568 950,00	568 927,00		23,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	506 150,00	506 139,38		10,62
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	200,00	167,00		33,00
28041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	10 450,00	10 425,06		24,94
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	26 600,00	26 566,00		34,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	574 400,00	574 350,21		49,79
28041582	GFP : Bâtiments, installations	63 300,00	63 265,00		35,00
28182	Matériel de transport	17 100,00	17 040,84		59,16
28183	Matériel de bureau et informatique	1 535 300,00	1 535 257,71		42,29
28184	Mobilier	550,00	500,48		49,52
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 523 835,09	3 314 665,68		21 209 169,41
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		24 523 835,09	3 314 665,68		21 209 169,41
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		24 873 835,09	3 665 849,17	0,00	21 207 985,92
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 138 164,91			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					33 477 644,49									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					33 477 644,49									
01 PPP SISMO	SITE OISE	09/03/2010	13/12/2010	13/12/2010	18 323 227,49	F		0,000	0,942		A	C		F-1
02 MPPP SISMO2	MOBI OISE	17/06/2021	01/10/2023	01/10/2023	15 154 417,00	F		0,000	1,433		T	X Echéance constante		F-1
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					33 477 644,49									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					450 129,67	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					450 129,67	0,00	0,00	0,00
01 PPP SISMO		0,00	F-1	0,00	0,00	F		0,942	450 129,67	0,00	0,00	0,00
02 MPPP SISMO2		0,00	F-1	0,00	10,58	F		1,433	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					450 129,67	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
01 PPP SISMO	SITE OISE	18 323 227,49	0,00	1	13,00				0,00		0,942	0,00	0,00	0,00
02 MPPP SISMO2	MOBI OISE	15 154 417,00	0,00	1	10,00				0,00		1,433	0,00	0,00	0,00
TOTAL (F)		33 477 644,49	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		33 477 644,49	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			17-03-2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
L	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
L	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
L	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
L	Subv d'équipement versées : Bâtiments et installations	30	17/03/2016
L	Subv d'équipement versées : Bâtiments et installations	30	17/03/2016
L	Subv d'équipement versées : Bâtiments et installations	30	17/03/2016
L	Subv d'équipement versées : Projets d'infrastructures nationales	40	17/03/2016
L	Logiciels	2	20/06/2017
L	Installation, matériel et outillage techniques	3	14/11/2017
L	Autres immobilisations (SISMO)	3	14/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		24 873 835,09	III 3 653 821,88
Ressources propres externes de l'année (a)		350 000,00	351 183,20
10222	FCTVA	350 000,00	351 183,20
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		24 523 835,09	3 302 638,68
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	568 950,00	568 927,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	506 150,00	506 139,38
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	200,00	167,00
28041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	10 450,00	10 425,06
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	26 600,00	26 566,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	574 400,00	574 350,21
28041582	GFP : Bâtiments, installations	63 300,00	63 265,00
28182	Matériel de transport	17 100,00	17 040,84
28183	Matériel de bureau et informatique	1 535 300,00	1 535 257,71
28184	Mobilier	550,00	500,48
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	21 220 835,09	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 653 821,88	0,00	1 138 164,91	0,00	4 791 986,79

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 180 000,00
Ressources propres disponibles	IV 4 791 986,79
Solde	V = IV – II (3) 4 611 986,79

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
30/03/2022	CHANGEMENT BATTERIE SUR ONDULEUR	636,90	0,00	5
04/04/2022	AVANCE SUR REMUNERATION INVESTISSEMENT SISMO2	3 840 000,00	0,00	0
11/04/2022	SUBV 2021 ACQUISITION BUS (ACSO)	133 721,66	0,00	5
12/10/2022	SUBV 2021 MODULE DE STATIONNEMENT DE VELOS (ACSO)	24 000,00	0,00	5
16/11/2022	SUBV 2021 ACQUISITION BUS (ACSO)	203 939,20	0,00	5
17/11/2022	VEHICULE DE SERVICE - Peugeot 208 Style - GJ-083-QE	15 604,06	0,00	5
23/12/2022	SUBV 2022 ACQUISITION BUS	376 057,95	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		4 593 959,77	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
17/03/2022	RACHAT AU CD60 VEHICULE DE SERVICE RENAULT CLIO - DD 203 EY	2 547,46	5	2 547,46	0,00	5 778,00	5 778,00
12/04/2022	RACHAT AU CD60 VEHICULE DE SERVICE RENAULT CLIO - DD 203 EY	2 979,30	5	2 979,30	0,00	6 249,00	6 249,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
31/12/2022	SUBV 2016 ACCESSIBILITE CARS INTERDEPARTEMENTAUX	39 375,00	5	39 375,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SUBV 2016 RENOUVELLEMENT CARS INTERDEPARTEMENTAUX OISE	1 109 777,66	5	1 109 777,66	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SUBV 2016 POINTS CO-VOITURAGE CD60	5 528,79	5	5 528,79	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SUBV 2016 POINT CO-VOITURAGE CD60	2 813,39	5	2 813,39	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SUBV 2016 REGULARISATION RENOUVELLEMENT DES CARS INTERDEPARTEMENTAUX	60 614,54	5	60 614,54	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SUBV 2016 ACQUISITION BUS ACSO	270 974,07	5	270 974,07	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SUBV 2016 ACQUISITION BUS CREPY	52 133,06	5	52 133,06	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	SUBV 2016 ACQUISITION BUS CAB	301 575,14	5	301 575,14	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 848 318,41					12 027,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	12 027,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	14 109 154,31

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
PPP SISMO	2010	SITE OISE	Contrat initial	35 250 724,00	2 457 430,00	144	23/03/2022	0,00	0,00
SISMO1	2010	SITE OISE	Contrat de Partenariat	46 871 835,00	25 200 018,00	160	05/07/2023	0,00	0,00
PPP SISMO	2011	SITE OISE	Avenant n° 1	4 100 766,00	390 439,00	130	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2012	SITE OISE	Avenant n° 2	1 101 187,00	134 451,00	117	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2013	SITE OISE	Avenant n° 3	1 224 992,00	158 127,00	101	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2014	SITE OISE	Avenant n° 4	514 339,00	71 255,00	94	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2015	SITE OISE	Avenant n° 5	132 155,00	21 528,00	82	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2016	SITE OISE	Avenant n° 6	307 291,00	72 670,00	72	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2017	SITE OISE	Avenant n° 7	312 169,00	89 233,00	60	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2018	SITE OISE	Avenant n° 8	528 647,00	196 351,00	45	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2019	SITE OISE	Avenant n° 9	47 873,00	21 292,00	27	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2020	SITE OISE	Avenant n°10	35 051,00	20 023,00	23	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2020	SITE OISE	Avenant n° 11	3 265 875,00	0,00	15	23/03/2022	0,00	0,00
PPP SISMO	2021	SITE OISE	Avenant n°12	44 366,00	6 309,00	5	23/03/2022	0,00	0,00
SISMO2	2021	MOBI OISE	Marché de Partenariat	65 239 749,60	39 439 624,80	144	06/07/2033	19 462 920,00	19 462 920,00

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> REGION HAUTS-DE-FRANCE 3 541 774,68 <u>Départements</u> DEPARTEMENT DE L OISE 1 720 484,20 <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u> AGGLOMERATION CREIL SUD OISE 996 254,53 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE 979 094,99 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS 8 832,00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 200 863,64 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS 103 281,46 COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRE CANTILLENNE 115 879,68 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE 101 160,13 <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	7 767 625,31	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
PPI PEM	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
AVANCE SISMO2	9 600 000,00	0,00	9 600 000,00	960 000,00	3 840 000,00	3 840 000,00	0,00
SISMO1 Loyer Investissement	18 323 227,49	0,00	18 323 227,49	17 873 097,55	450 129,94	450 129,94	0,00
SISMO2 Rémunération Invest.	15 154 420,80	0,00	15 154 420,80	0,00	0,00	0,00	14 790 397,20

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
SISMO2 Rem. Exploitation	39 439 624,80	0,00	39 439 624,80	0,00	0,00	0,00	38 098 744,80
SISMO2 Rem. Financière	1 045 705,20	0,00	1 045 705,20	0,00	0,00	0,00	994 927,20
SISMO1 Loyer Expl hors révis	25 200 017,90	0,00	25 200 017,90	21 444 491,65	2 146 015,00	2 146 015,00	0,00
SISMO1 Loyer Financier	3 348 589,22	0,00	3 348 589,22	3 283 380,96	65 208,26	0,00	0,00
SISMO2 Indexation Rem. Exploit	900 932,35	0,00	900 932,35	0,00	0,00	0,00	870 302,19

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	0,00	12,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	1,00	3,00	4,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		17,00	0,00	17,00	6,00	3,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

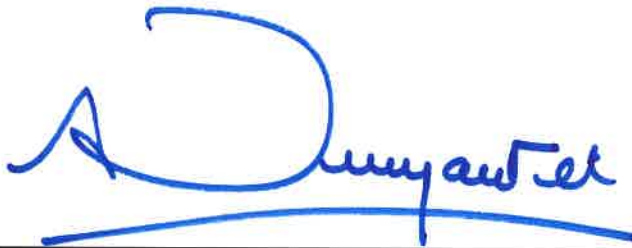
IV
D2

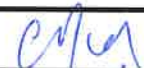













Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 24/01/2023

Présenté par (1) Le Président, Arnaud DUMONTIER.
 A Beauvais, le 08/02/2023
 Le Président, Arnaud DUMONTIER

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Beauvais, le 08/02/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



01. TITULAIRES - SUPPLEANTS	
02. Franck DHERSIN - Jean CAUWEL	
03. Manoëlle MARTIN - Anne-Sophie FONTAINE	
04. Daniel LECA - Fatima MASSAU	
05. Claire MARAIS-BEUIL - Michel GUINIOT	
06. Patrice MARCHAND - Charles LOCQUET	
07. Jean DESESSART - Benoit BIBERON	
08. Sophie LEVESQUE - Luc CHAPOTON	
09. Caroline CAYEUX - Thierry AURY	
10. Jacques DORIDAM - Patrice HAEZEBROUCK	
11. Dominique CORDIER - Aymeric BOURLEAU	pouvoir à N. BOUJON 
12. Gérard WEYN - Jean-Pierre DEVOS	
13. Rémy RUFFAULT - Brigitte LOBGEAIS	
14. Badia ZRARI - Emmanuel PERRIN	
15. Philippe MARINI - Jean-Marie LAVOISIER	pouvoir à N. LEDAY 
16. Michel ARNOULD - Jean-Luc MIGNARD	
17. Nicolas LEDAY - Laurent PORTEBOIS	
18. Pierre DESLIENS - Jean-Marie NIGAY	pouvoir à Mme BOTTIER 
19. Alain DUCLERCQ - Rafael DA SILVA	pouvoir à N. LAFORREST 
20. Guy LAFOREST - Gérard CHATIN	
21. Cécile POTTIER - Michel SPEMENT	

IV – ANNEXES
ARRÊTÉ ET SIGNATURES

IV
D2

22. Stéphane DESEINE - Alain SABATIER	<i>pouvoir à N. Bouchier</i>	<i>100 délégués</i>
23. Alain LETELLIER - Denis VANHOUTTE		<i>délégués</i>
24. Jean-Claude PELLERIN - Franck MINÉ		<i>Hd</i>
25. Bruno DAUGUET - François DROUIN		<i>[Signature]</i>
26. Sandrine DAUCHELLE - Dominique LEBRUN		<i>[Signature]</i>
27. Roger JUMEL - Jean-Pierre ESTIENNE	<i>pouvoir à N. Bouchier</i>	<i>[Signature]</i>
28. Jean-Louis HENNON - Denis FLOUR	<i>pouvoir à N. Bouchier</i>	<i>[Signature]</i>
29. Alain BOUCHER - Dominique DELION		<i>[Signature]</i>
30. Dominique PASTOT - Daniel BEURDELEY		<i>[Signature]</i>
31. Jacques TAVEAU - Mikaël FEIGUEUX		<i>[Signature]</i>
32. Bertrand GERNEZ - Sylvain LE CHATTON		<i>[Signature]</i>
33. Didier PIGNE - Pascale MONDON	<i>pouvoir à N. Desplanques</i>	<i>[Signature]</i>
34. Tanneguy DESPLANQUES - Frédéric MULLER		<i>[Signature]</i>
35. Franck SUPERBI - Christian DEBLOIS	<i>pouvoir à N. Gernez</i>	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par (1) Le Président, Arnaud DUMONTIER, compte tenu de la transmission en préfecture, le , 09/02/2023 et de la publication au RAA de février 2023.

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

A Beauvais, le 09/02/2023

Résultats budgétaires de l'exercice

03600 - SMTCO

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 012 000,00	46 077 027,00	72 089 027,00
Titres de recette émis (b)	3 665 849,17	14 109 154,31	17 775 003,48
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 665 849,17	14 109 154,31	17 775 003,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 012 000,00	46 077 027,00	72 089 027,00
Mandats émis (f)	5 044 089,71	14 244 180,72	19 288 270,43
Annulations de mandats (g)		174 346,06	174 346,06
Depenses nettes (h = f - g)	5 044 089,71	14 069 834,66	19 113 924,37
RESULTAT DE L'EXERCICE		39 319,65	
(d - h) Excédent			1 338 920,89
(h - d) Déficit	1 378 240,54		

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 060-200006039-20230208-CS2023_02_08_2-BF



21/



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

03600 - SMTCO

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 138 164,91		-1 378 240,54		-240 075,63
Fonctionnement	33 945 809,28		39 319,65		33 985 128,93
TOTAL I	35 083 974,19		-1 338 920,89		33 745 053,30
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	35 083 974,19		-1 338 920,89		33 745 053,30

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 060-200006039-20230208-CS2023_02_08_2-BF



22/



ANNEXE - DELIBERATION - CS SMTCO 2023 02/08 - 2**OBJET : NOTE DE SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre délibération le compte administratif de l'exercice 2022 en conformité avec le compte de gestion établi par le payeur départemental.

Les réalisations du compte administratif 2022, en concordance avec les résultats du compte de gestion, dégagent à l'identique un **déficit brut de clôture** d'un montant de **1 338 920,89 €** (①+②).

Avec la reprise des résultats antérieurs, le compte administratif 2022 laisse apparaître un résultat de clôture positif de 33 745 053,30 € (①+②+③+④).

Sur ce résultat, il y a lieu de prendre en compte les Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice 2021 :

- en investissement : 180 000€ (⑤)
- en fonctionnement : 7 938 639,11€ (⑥)

Les résultats du compte administratif 2022 (① + ②) ajoutés aux résultats cumulés des exercices antérieurs (③ + ④) et diminués des RAR (⑤ + ⑥) laissent apparaître un excédent net de 25 626 414,19 € dont le détail figure ci-dessous :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
INVESTISSEMENT 2022	5 044 089,71 €	3 665 849,17 €	- 1 378 240,54 €	①
FONCTIONNEMENT 2022	14 069 834,66 €	14 109 154,31 €	39 319,65 €	②
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2021 (001)		1 138 164,91 €	1 138 164,91 €	③
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2021 (002)		33 945 809,28 €	33 945 809,28 €	④
RAR INVESTISSEMENT 2022	180 000,00 €		- 180 000,00 €	⑤
RAR FONCTIONNEMENT 2022	7 938 639,11 €		- 7 938 639,11 €	⑥
TOTAL	27 232 563,48 €	52 858 977,67 €	<u>25 626 414,19 €</u>	⑦

En complément des résultats chiffrés du CA 2022, il vous est joint ci-dessous en application de l'article L 2313-1 du CGCT, une note de présentation synthétique du CA 2022.

NOTE DE PRESENTATION DE SYNTHESE du CA 2022 :**L'exécution budgétaire 2022 :**

Je vous rappelle que le SMTCO dispose d'une recette unique de fonctionnement : le versement mobilité additionnel (VMa) ; son rendement annuel oscille entre 12 et 13 millions d'euros environ, selon les variations de l'économie sur le territoire de l'Oise. En effet, le VMa dépend des masses salariales des employeurs d'au moins 11 salariés et donc du dynamisme de l'activité économique locale. Le VMa perçu par le SMTCO en 2022 est de 13,755 millions d'euros soit une hausse de 3,7% par rapport à 2021 et il retrouve son niveau d'avant crise sanitaire.

Cette recette a permis de poursuivre en 2022 notre politique d'aides financières en investissement et en fonctionnement auprès de nos collectivités membres, en faveur du développement de l'offre de transport dans le sens de l'intermodalité des réseaux.

Ainsi, en investissement, au chap. 204, 0,737 millions d'euros de subventions ont été versés en 2022 aux collectivités membres du SMTCO, pour des actions porteuses de développement telles que le renouvellement des véhicules de transports collectifs conformes aux normes environnementales, à l'amélioration du confort des usagers (connectivité wifi à bord) et d'accessibilité PMR. De plus, il y a 0,18 million d'euros de subventions octroyées mais non versées au 31/12/2022 inscrites dans les restes à réaliser de 2022.

En fonctionnement, au chap. 65 (articles 6573x), c'est 7,029 millions d'euros de subventions qui ont été versées aux membres du SMTCO afin de maintenir, améliorer ou renforcer la politique de développement des réseaux de transports collectifs sur le territoire de l'Oise et en répondant à des exigences d'intermodalité. De plus, le Comité Syndical a octroyé en 2022 des subventions de fonctionnement pour 8,243 millions d'euros dont 7,938 millions d'euros de subventions octroyées mais non versées au 31/12/2022 inscrites dans les restes à réaliser et des subventions d'investissement pour 0,556 millions d'euros dont 180 000 euros sont inscrits dans les restes à réaliser.

Notre recette (VMa) assure également au SMTCO la couverture de ses engagements financiers pluriannuels conclus dans le cadre du contrat de partenariat public/privé pour la fourniture et la gestion d'un système intégré des services à la mobilité (SISMO) dans l'Oise, système mutualisé d'information aux voyageurs et billettique lequel est gracieusement mis à disposition des collectivités organisatrices de la mobilité dans l'Oise, membres du SMTCO. Cet engagement financier décliné sous la forme de trois loyers (exploitation, financier et investissement) représente, sur l'exercice 2022, une somme de 3,058 millions d'euros.

Par ailleurs, le compte administratif montre les résultats positifs de notre suivi rigoureux du contrôle d'exécution du contrat de partenariat (CPPP SISMO). En effet, notre contrôle technique a amené à faire supporter au partenaire privé SITE OISE, des pénalités financières pour retard et non atteinte d'objectifs de performance pour 76 720,44€ en 2022, lesquelles entrent en recettes (Chap. 77) dans notre budget.

A titre indicatif, depuis 2011, date de mise en service des premiers sous-systèmes des services à la mobilité dans l'Oise, les pénalités financières supportées par notre partenaire privé Site.Oise, ajoutées aux pertes de loyers d'exploitation non versés du fait de la mise en service tardive des sous-systèmes, s'élèvent à 1,555 millions d'euros.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (source Comptes Administratifs) sur les quatre dernières années, lesquelles varient fortement en fonction des versements de subventions (chap. 65 – Charges de gestion courante), les autres dépenses restant relativement stables :

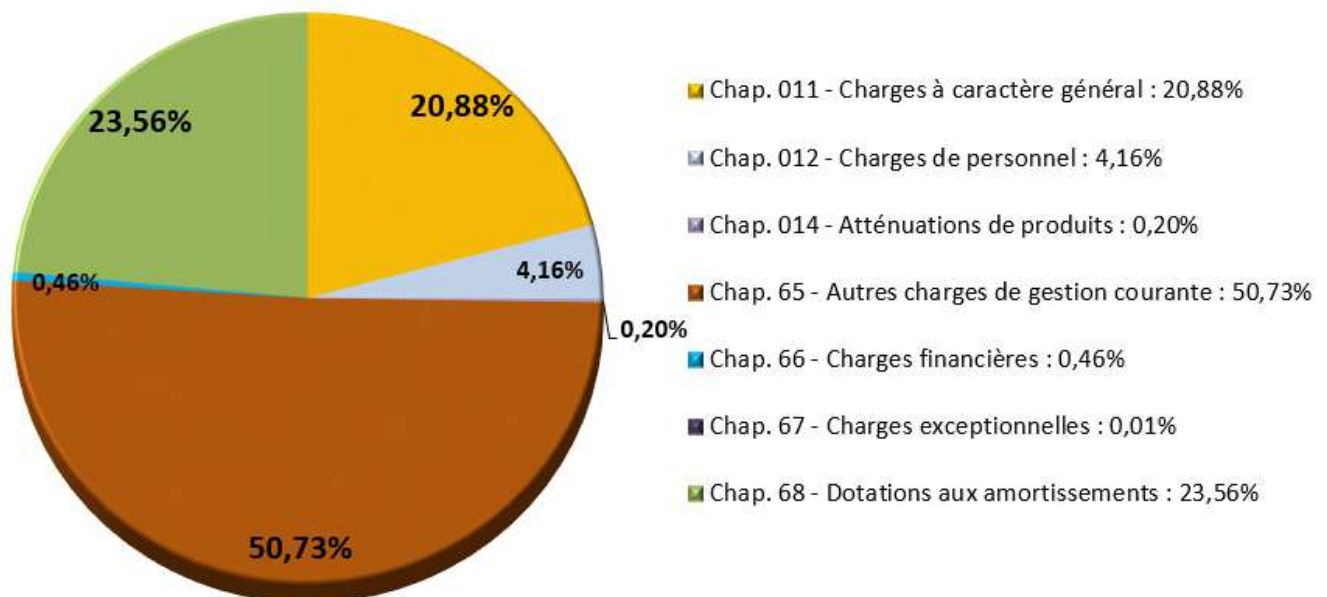
Chapitre		Année				
		2018	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	2 695 046 €	2 845 540 €	3 173 968 €	3 114 997 €	2 938 327 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	558 674 €	557 991 €	625 217 €	538 287 €	585 962 €
014	Atténuation de produits	44 381 €	23 532 €	21 899 €	33 731 €	28 804 €
65	Charges de gestion courante	6 868 331 €	5 494 790 €	4 965 293 €	10 406 332 €	7 136 867 €
66	Charges financières	346 276 €	350 750 €	355 096 €	355 647 €	65 508 €
67	Charges Exceptionnelles				5 116 €	1 €
Total des charges de fonctionnement		10 512 708 €	9 272 603 €	9 141 472 €	14 454 111 €	10 755 469 €

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



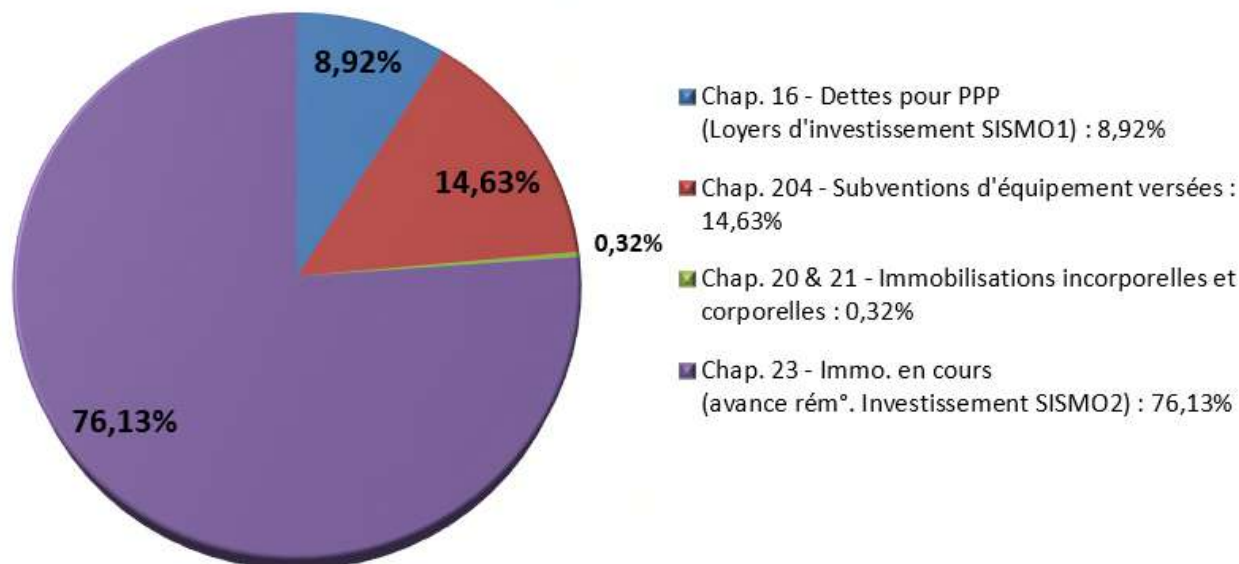
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des charges de fonctionnement par chapitre budgétaire



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Répartition des charges d'investissement par chapitre budgétaire



Le Besoin de financement annuel (calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette)

Pour définir le besoin de financement, il convient de calculer la différence entre les emprunts souscrits dans l'année diminués des remboursements de la dette annuelle.

Le SMTCO n'a jamais contractualisé d'emprunts. Cependant, les loyers d'investissement issus du contrat de partenariat public privé sont imputés au compte 1675 – Chap. 16 - Emprunt et dettes assimilées.

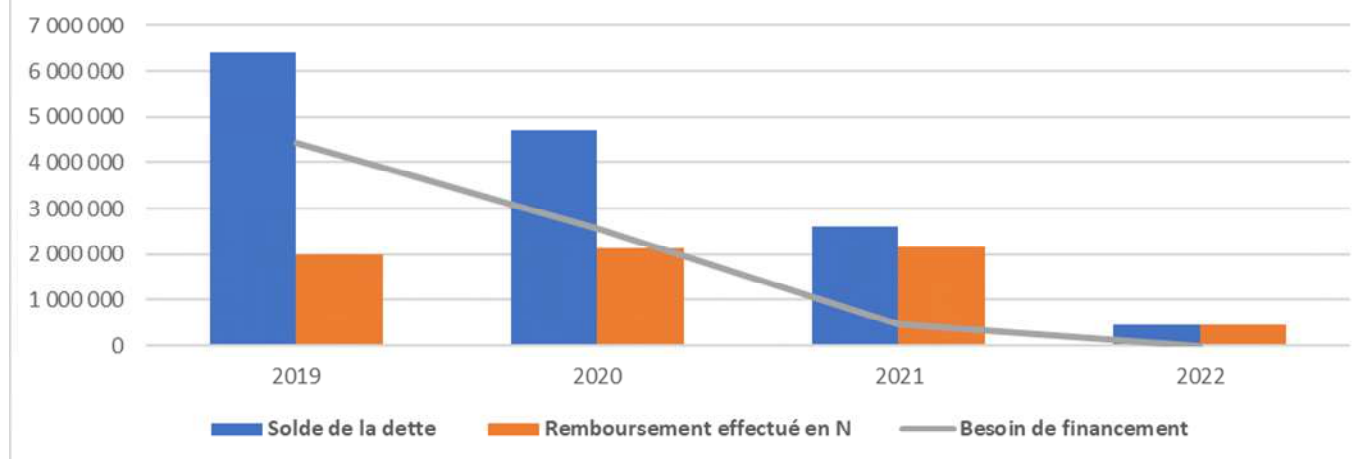
Ces loyers d'investissement du CPPP SISMO sont donc assimilés à une dette et entrent dans le calcul de ce ratio.

Evolution du besoin de financement

		SISMO 1			
		2019	2020	2021	2022
Chap. 21	<i>Solde de la dette au 31/12/N-1</i>	6 298 299	4 419 835	2 570 652	450 130
	<i>Montant des investissements de l'année N</i>	111 596	282 211	38 057	0
	<i>Montant de la dette en N</i>	6 409 895	4 702 046	2 608 709	450 130
Chap. 16	<i>Remboursement de la dette effectué en N</i>	1 990 060	2 131 394	2 158 579	450 130
	<i>Solde de la dette au 31/12/N = Besoin de financement</i>	4 419 835	2 570 652	450 130	0

NB : seules les phases réceptionnées (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un procès-verbal de réception) sont intégrées au compte 21 – Immobilisation corporelles et entrent dans le patrimoine du SMTCO.

Evolution du besoin de financement



Il est à noter, au vu de ces ratios, que le besoin de financement est devenu nul au terme initial du contrat de partenariat en mars 2022.

Etat des engagements financiers pluriannuels :

Tableaux de synthèse des AP/CP et AE/CP relatives au contrat de partenariat SISMO 1

Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme (AP)			Montant des Crédits de Paiement (CP)				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé de l'autorisation de programme	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)	CP ouverts au titre de l'exercice 2022	CP réalisées durant l'exercice 2022	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
SISMO1 Loyer d'investissement	18 323 227,49 €	- €	18 323 227,49 €	17 873 097,55 €	450 129,94 €	450 129,94 €	- €	- €

Intitulé de l'AE	Montant des Autorisations d'Engagement (AE)			Montant des Crédits de Paiement (CP)				
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé de l'autorisation d'engagement	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)	CP ouverts au titre de l'exercice 2022	CP réalisés durant l'exercice 2022	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
SISMO1 Loyer d'exploitation (hors indexation des prix)	25 200 017,90 €	- €	25 200 017,90 €	21 444 491,65 €	2 146 015,00 €	2 146 015,00 €	1 609 511,25 €	- €
SISMO1 Loyer financier	3 348 589,22 €	- €	3 348 589,22 €	3 283 380,96 €	65 208,26 €	65 208,26 €	- €	- €

Tableaux de synthèse des AP/CP et AE/CP relatives au contrat de partenariat SISMO 2

Intitulé de l'AP	Montant de l'Autorisations de Programme (AP)			Montant des Crédits de Paiement (CP)				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé de l'autorisation de programme	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)	CP ouverts au titre de l'exercice 2022	CP réalisées durant l'exercice 2022	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
SISMO2 Avance Rémunération d'Investissement	9 600 000 €	- €	9 600 000 €	960 000 €	3 840 000 €	3 840 000 €	4 800 000 €	- €

Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme (AP)			Montant des Crédits de Paiement (CP)				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé de l'autorisation de programme	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)	CP ouverts au titre de l'exercice 2022	CP réalisés durant l'exercice 2022	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
SISMO2 Rémunération d'Investissement	15 154 420,80 €	- €	15 154 420,80 €	- €	- €		364 023,60 €	14 790 397,20 €

Intitulé de l'AE	Montant des Autorisations d'Engagement (AE)			Montant des Crédits de Paiement (CP)				
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé de l'autorisation d'engagement	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)	CP ouverts au titre de l'exercice 2022	CP réalisés durant l'exercice 2022	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
SISMO2 Rémunération d'exploitation (hors indexation des prix)	39 439 624,80 €	- €	39 439 624,80 €	- €	- €		1 340 880,00 €	38 098 744,80 €
SISMO2 Indexation Rémunération d'exploitation	1 280 178,54 €	- €	1 280 178,54 €	- €	- €		43 523,89 €	1 236 654,65 €
SISMO2 Rémunération financière	1 045 705,20 €	- €	1 045 705,20 €	- €	- €		50 778,00 €	994 927,20 €

Structure des effectifs du SMTCO : 10 postes - 17 grades budgétaires - 9 postes pourvus

GRADES	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		12	0	12	5	0	5
Directeur territorial	A	1	0	1	1	0	1
Attaché	A	2	0	2	0	0	0
Attaché principal	A	1	0	1	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint principal de 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE		5	0	5	1	3	4
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur	A	3	0	3	0	3	3
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL		17	0	17	6	3	9

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 février 2023**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 janvier 2023,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 19 membres titulaires et de 1 suppléant représentant 1 titulaire empêché.

Titulaires : Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Patrice MARCHAND, M. Arnaud DUMONTIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, Mme Badia ZRARI, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Guy LAFOREST, Mme Cécile POTTIER, M. Alain LETELLIER, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Bruno DAUGUET, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Alain BOUCHER, M. Jacques TAVEAU, M. Bertrand GERNEZ, M. Tanneguy DESPLANQUES.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Arnaud DUMONTIER : pouvoir de Mme Sophie LEVESQUE
- M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Dominique CORDIER
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
- M. Guy LAFOREST : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- Mme Cécile POTTIER : pouvoir de M. Pierre DESLIENS
- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Jean-Louis HENNON
- M. Alain BOUCHER : pouvoir de M. Roger JUMEL
- M. Bertrand GERNEZ : pouvoir de M. Franck SUPERBI
- M. Tanneguy DESPLANQUES : pouvoir de M. Didier PIGNE

Suppléant représentant un titulaire empêché :

- M. Daniel BEURDELEY, suppléant de M. Dominique PASTOT

Suppléant présent : M. Gérard CHATIN

Etaient excusés : M. Franck DHERSIN, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, Mme Sophie LEVESQUE, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, M. Philippe MARINI, M. Pierre DESLIENS, M. Alain DUCLERCQ, M. Stéphane DESEINE, M. Roger JUMEL, M. Jean-Louis HENNON, M. Dominique PASTOT, M. Didier PIGNE, M. Franck SUPERBI.

Secrétaire de séance désigné : M. Bruno DAUGUET

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-3 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2023 02/08 3 relatif au :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- DECIDE de l'affectation du résultat 2022 comme suit :

1. En investissement :

. D'inscrire en dépense au **compte D001** (Déficit d'investissement reporté), le déficit d'investissement cumulé, soit **240 075,63€**,

2. En fonctionnement :

. De couvrir le besoin de financement des restes à réaliser 2022 soit 180 000€ et **d'affecter au compte 1068** la somme de **420 075,63€**.

. De reporter à nouveau le solde de **33 565 053,30€ au compte R002** (Résultat de fonctionnement reporté) qui couvrira les restes à réaliser de la section de fonctionnement, soit 7 938 639,11€.



Arnaud DUMONTIER
Président du Syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 février 2023**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 janvier 2023,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 19 membres titulaires et de 1 suppléant représentant 1 titulaire empêché.

Titulaires : Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Patrice MARCHAND, M. Arnaud DUMONTIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, Mme Badia ZRARI, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Guy LAFOREST, Mme Cécile POTTIER, M. Alain LETELLIER, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Bruno DAUGUET, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Alain BOUCHER, M. Jacques TAVEAU, M. Bertrand GERNEZ, M. Tanneguy DESPLANQUES.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Arnaud DUMONTIER : pouvoir de Mme Sophie LEVESQUE
- M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Dominique CORDIER
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
- M. Guy LAFOREST : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- Mme Cécile POTTIER : pouvoir de M. Pierre DESLIENS
- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Jean-Louis HENNON
- M. Alain BOUCHER : pouvoir de M. Roger JUMEL
- M. Bertrand GERNEZ : pouvoir de M. Franck SUPERBI
- M. Tanneguy DESPLANQUES : pouvoir de M. Didier PIGNE

Suppléant représentant un titulaire empêché :

- M. Daniel BEURDELEY, suppléant de M. Dominique PASTOT

Suppléant présent : M. Gérard CHATIN

Etaient excusés : M. Franck DHERSIN, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, Mme Sophie LEVESQUE, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, M. Philippe MARINI, M. Pierre DESLIENS, M. Alain DUCLERCQ, M. Stéphane DESEINE, M. Roger JUMEL, M. Jean-Louis HENNON, M. Dominique PASTOT, M. Didier PIGNE, M. Franck SUPERBI.

Secrétaire de séance désigné : M. Bruno DAUGUET

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2023 02/08- 4 relatif au :

BUDGET PRIMITIF 2023

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 voté par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, tel que présenté dans le document budgétaire présenté ci-après ainsi que son annexe, la note de synthèse présentant le Budget Primitif.



Arnaud DUMONTIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Syndicat mixte : SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE
L'OISE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000603900024

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SMTCO (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	53
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	58
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	3,23 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	198,70 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	51,54 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-85,40 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement, : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	19 113 924,37	17 775 003,48	35 083 974,19	A1 33 745 053,30
Investissement	5 044 089,71	3 665 849,17	(3) 1 138 164,91	A2 -240 075,63
Fonctionnement	14 069 834,66	14 109 154,31	(4) 33 945 809,28	A3 33 985 128,93

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 8 118 639,11	III + IV 0,00	B1	-8 118 639,11	
Investissement	I 180 000,00	III 0,00	B2	-180 000,00	
Fonctionnement	II 7 938 639,11	IV 0,00	B3	-7 938 639,11	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	25 626 414,19
Investissement	A2 + B2	-420 075,63
Fonctionnement	A3 + B3	26 046 489,82

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 180 000,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	180 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 7 938 639,11
011	Charges à caractère général (4)	318 753,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	7 619 885,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	23 804 924,37	24 225 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	180 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 240 075,63	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		24 225 000,00	24 225 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	37 661 360,89	12 034 946,70
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	7 938 639,11	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 33 565 053,30
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		45 600 000,00	45 600 000,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		69 825 000,00	69 825 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
R3 SISMO2	Rémunération Investissement SISMO2		1 023 621,60
TOTAL			1 023 621,60

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	1 023 621,60
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
R1 SISMO2	Rémunération Exploitation SISMO2	011	785 018,40
TOTAL			785 018,40

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		785 018,40
----------------------	--	-------------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 000,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	500 000,00	180 000,00	16 002 000,00	16 002 000,00	16 182 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	25 000,00	0,00	98 724,37	98 724,37	98 724,37
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 840 000,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00	6 100 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 367 000,00	180 000,00	22 204 924,37	22 204 924,37	22 384 924,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	455 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		455 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 822 000,00	180 000,00	23 804 924,37	23 804 924,37	23 984 924,37

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 822 000,00	180 000,00	23 804 924,37	23 804 924,37	23 984 924,37
--------------	---------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	240 075,63
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 225 000,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	350 000,00	0,00	517 924,37	517 924,37	517 924,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	420 075,63	420 075,63	420 075,63
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		350 000,00	0,00	938 000,00	938 000,00	938 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		350 000,00	0,00	938 000,00	938 000,00	938 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 169 000,00		20 007 000,00	20 007 000,00	20 007 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 303 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00	3 280 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 472 000,00		23 287 000,00	23 287 000,00	23 287 000,00

TOTAL	4 822 000,00	0,00	24 225 000,00	24 225 000,00	24 225 000,00
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 225 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	23 287 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 850 000,00	318 753,59	4 644 000,00	4 644 000,00	4 962 753,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	600 000,00	0,00	720 000,00	720 000,00	720 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 013 000,00	7 619 885,52	8 730 000,00	8 730 000,00	16 349 885,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 523 000,00	7 938 639,11	14 194 000,00	14 194 000,00	22 132 639,11
66	Charges financières	70 000,00	0,00	180 360,89	180 360,89	180 360,89
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 593 000,00	7 938 639,11	14 374 360,89	14 374 360,89	22 313 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 169 000,00		20 007 000,00	20 007 000,00	20 007 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 303 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00	3 280 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 472 000,00		23 287 000,00	23 287 000,00	23 287 000,00

TOTAL	12 065 000,00	7 938 639,11	37 661 360,89	37 661 360,89	45 600 000,00
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 600 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	65 000,00	0,00	34 946,70	34 946,70	34 946,70
Total des recettes de gestion courante		12 065 000,00	0,00	12 034 946,70	12 034 946,70	12 034 946,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 065 000,00	0,00	12 034 946,70	12 034 946,70	12 034 946,70

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	12 065 000,00	0,00	12 034 946,70	12 034 946,70	12 034 946,70
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	33 565 053,30
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 600 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	23 287 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	4 200,00	0,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	16 182 000,00	0,00	16 182 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	98 724,37	0,00	98 724,37
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	6 100 000,00	0,00	6 100 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		23 984 924,37	0,00	23 984 924,37

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	240 075,63
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 225 000,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 962 753,59		4 962 753,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	720 000,00		720 000,00
014	Atténuations de produits	100 000,00		100 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	16 349 885,52	0,00	16 349 885,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	180 360,89	0,00	180 360,89
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 280 000,00	3 280 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		20 007 000,00	20 007 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		22 313 000,00	23 287 000,00	45 600 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 600 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	517 924,37	0,00	517 924,37
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 280 000,00	3 280 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		20 007 000,00	20 007 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		517 924,37	23 287 000,00	23 804 924,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	420 075,63
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 225 000,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	12 000 000,00		12 000 000,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	34 946,70	0,00	34 946,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		12 034 946,70	0,00	12 034 946,70

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	33 565 053,30
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 600 000,00
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 822 000,00	180 000,00	0,00	23 804 924,37	23 804 924,37	0,00	23 804 924,37	23 984 924,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	500 000,00	180 000,00	0,00	16 002 000,00	16 002 000,00	0,00	16 002 000,00	16 182 000,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00	98 724,37	98 724,37	0,00	98 724,37	98 724,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 840 000,00	0,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 367 000,00	180 000,00	0,00	22 204 924,37	22 204 924,37	0,00	22 204 924,37	22 384 924,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	455 000,00	0,00		1 600 000,00	1 600 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		455 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 822 000,00	180 000,00	0,00	23 804 924,37	23 804 924,37	0,00	23 804 924,37	23 984 924,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	240 075,63
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	24 225 000,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 822 000,00	0,00	23 804 924,37	23 804 924,37	23 804 924,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	350 000,00	0,00	517 924,37	517 924,37	517 924,37
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		350 000,00	0,00	517 924,37	517 924,37	517 924,37
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		350 000,00	0,00	517 924,37	517 924,37	517 924,37
021	Virement de la section de fonctionnement	1 169 000,00		20 007 000,00	20 007 000,00	20 007 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 303 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00	3 280 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 472 000,00		23 287 000,00	23 287 000,00	23 287 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	420 075,63
---------------------------------------	-------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	24 225 000,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 822 000,00	180 000,00	0,00	23 804 924,37	23 804 924,37	0,00	23 804 924,37	23 984 924,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	500 000,00	180 000,00	0,00	16 002 000,00	16 002 000,00	0,00	16 002 000,00	16 182 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	500 000,00	180 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 180 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00	98 724,37	98 724,37	0,00	98 724,37	98 724,37
21821	Matériel de transport ferroviaire	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 724,37	2 724,37	0,00	2 724,37	2 724,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 840 000,00	0,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00
235	Part investissement PPP	3 840 000,00	0,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 367 000,00	180 000,00	0,00	22 204 924,37	22 204 924,37	0,00	22 204 924,37	22 384 924,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	455 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	455 000,00	0,00		1 600 000,00	1 600 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		455 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 822 000,00	180 000,00	0,00	23 804 924,37	23 804 924,37	0,00	23 804 924,37	23 984 924,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 822 000,00	0,00	23 804 924,37	23 804 924,37	23 804 924,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	350 000,00	0,00	517 924,37	517 924,37	517 924,37
10222	FCTVA	350 000,00	0,00	517 924,37	517 924,37	517 924,37
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		350 000,00	0,00	517 924,37	517 924,37	517 924,37
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		350 000,00	0,00	517 924,37	517 924,37	517 924,37
021	Virement de la section de fonctionnement	1 169 000,00		20 007 000,00	20 007 000,00	20 007 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 303 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00	3 280 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	568 950,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	506 150,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	200,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28041481	Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel	10 450,00		0,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations	26 600,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	574 400,00		768 000,00	768 000,00	768 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	63 300,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	17 100,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 535 300,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		1 542 000,00	1 542 000,00	1 542 000,00

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	550,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 472 000,00		23 287 000,00	23 287 000,00	23 287 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 065 000,00	7 938 639,11	785 018,40	37 661 360,89	37 661 360,89	0,00	37 661 360,89	45 600 000,00
011	Charges à caractère général (3)	2 850 000,00	318 753,59	785 018,40	4 644 000,00	4 644 000,00	0,00	4 644 000,00	4 962 753,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	600 000,00	0,00		720 000,00	720 000,00		720 000,00	720 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 013 000,00	7 619 885,52	0,00	8 730 000,00	8 730 000,00	0,00	8 730 000,00	16 349 885,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 523 000,00	7 938 639,11	785 018,40	14 194 000,00	14 194 000,00	0,00	14 194 000,00	22 132 639,11
66	Charges financières	70 000,00	0,00		180 360,89	180 360,89		180 360,89	180 360,89
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		70 000,00	0,00	0,00	180 360,89	180 360,89		180 360,89	180 360,89
Total des dépenses réelles		7 593 000,00	7 938 639,11	785 018,40	14 374 360,89	14 374 360,89	0,00	14 374 360,89	22 313 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 169 000,00			20 007 000,00	20 007 000,00		20 007 000,00	20 007 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 303 000,00			3 280 000,00	3 280 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 472 000,00			23 287 000,00	23 287 000,00		23 287 000,00	23 287 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	45 600 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 065 000,00	0,00	12 034 946,70	12 034 946,70	12 034 946,70
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	65 000,00	0,00	34 946,70	34 946,70	34 946,70
Total des recettes de gestion des services		12 065 000,00	0,00	12 034 946,70	12 034 946,70	12 034 946,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 065 000,00	0,00	12 034 946,70	12 034 946,70	12 034 946,70
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	33 565 053,30
--	----------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	45 600 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 065 000,00	7 938 639,11	785 018,40	37 661 360,89	37 661 360,89	0,00	37 661 360,89	45 600 000,00
011	Charges à caractère général (4)	2 850 000,00	318 753,59	785 018,40	4 644 000,00	4 644 000,00	0,00	4 644 000,00	4 962 753,59
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60612	Energie - Electricité	5 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60622	Carburants	7 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 500 000,00	264 821,99		4 115 000,00	4 115 000,00	0,00	4 115 000,00	4 379 821,99
6132	Locations immobilières	78 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
61351	Matériel roulant	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	18 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6161	Multirisques	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6168	Autres primes d'assurance	4 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
617	Etudes et recherches	15 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	9 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	100 000,00	53 931,60		0,00	0,00	0,00	0,00	53 931,60
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		225 000,00	225 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00
6228	Divers	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	12 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	18 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	600 000,00	0,00		720 000,00	720 000,00		720 000,00	720 000,00
6218	Autre personnel extérieur	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	155 000,00	0,00		173 000,00	173 000,00		173 000,00	173 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	10 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64118	Autres indemnités	120 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00
64131	Rémunérations	75 000,00	0,00		79 000,00	79 000,00		79 000,00	79 000,00
64138	Primes et autres indemnités	45 000,00	0,00		61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6488	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
739156	Revers. sur taxe versement mobilité	60 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 013 000,00	7 619 885,52	0,00	8 730 000,00	8 730 000,00	0,00	8 730 000,00	16 349 885,52
65311	Indemnités de fonction	103 000,00	0,00		103 000,00	103 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65315	Formation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65732	Subv. fonct. régions	2 080 000,00	4 165 483,00		4 300 000,00	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	8 465 483,00
65733	Subv. fonct. départements	700 000,00	693 998,00		1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	2 093 998,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	1 100 000,00	2 760 404,52		2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	5 660 404,52
65818	Autres	2 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65888	Autres	17 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 523 000,00	7 938 639,11	785 018,40	14 194 000,00	14 194 000,00	0,00	14 194 000,00	22 132 639,11
66	Charges financières	70 000,00	0,00		180 360,89	180 360,89		180 360,89	180 360,89
6618	Intérêts des autres dettes	70 000,00	0,00		180 360,89	180 360,89		180 360,89	180 360,89
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		70 000,00	0,00	0,00	180 360,89	180 360,89		180 360,89	180 360,89
Total des dépenses réelles		7 593 000,00	7 938 639,11	785 018,40	14 374 360,89	14 374 360,89	0,00	14 374 360,89	22 313 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 169 000,00			20 007 000,00	20 007 000,00		20 007 000,00	20 007 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 303 000,00			3 280 000,00	3 280 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 303 000,00			3 280 000,00	3 280 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 472 000,00			23 287 000,00	23 287 000,00		23 287 000,00	23 287 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - BP - 2023

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 065 000,00	0,00	12 034 946,70	12 034 946,70	12 034 946,70
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
73156	Versement mobilité	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748381	Compens.relèv. seuil pers.vers.mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, hébergt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	65 000,00	0,00	34 946,70	34 946,70	34 946,70
755	Dédits et pénalités perçus	40 000,00	0,00	19 946,70	19 946,70	19 946,70
75886	Gains de change créances det. non fin	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion des services		12 065 000,00	0,00	12 034 946,70	12 034 946,70	12 034 946,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 065 000,00	0,00	12 034 946,70	12 034 946,70	12 034 946,70
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - BP - 2023

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					15 154 417,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					15 154 417,00									
02 MPPP SISMO2	MOBI OISE	17/06/2021	01/10/2023	01/10/2023	15 154 417,00	F		0,000	1,433		T	X Echéance constante		F-1
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					15 154 417,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					364 024,00	50 778,00	0,00	49 591,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					364 024,00	50 778,00	0,00	49 591,00
02 MPPP SISMO2		0,00	F-1	0,00	10,50	F	1,433		364 024,00	50 778,00	0,00	49 591,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					364 024,00	50 778,00	0,00	49 591,00

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - BP - 2023

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
02 MPPP SISMO2	MOBI OISE	15 154 417,00	0,00	1	10,00				0,00		1,433	50 778,00	0,00	0,00
TOTAL (F)		15 154 417,00	0,00						0,00			50 778,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		15 154 417,00	0,00						0,00			50 778,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		17-03-2017
	Catégories de biens amortis		
L	Matériel informatique	3	30/05/2011
L	Mobilier	10	30/05/2011
L	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
L	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
L	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
L	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/06/2012
L	Subv d'équipement versées : Bâtiments et installations	30	17/03/2016
L	Subv d'équipement versées : Bâtiments et installations	30	17/03/2016
L	Subv d'équipement versées : Bâtiments et installations	30	17/03/2016
L	Subv d'équipement versées : Projets d'infrastructures nationales	40	17/03/2016
L	Véhicule de service	5	17/03/2017
L	Logiciels	2	20/06/2017
L	Installation, matériel et outillage techniques	3	14/11/2017
L	Matériels SISMO 1	12	14/11/2017
L	Téléphonie	3	14/11/2017
L	Autres immobilisations (SISMO)	3	14/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
SISMO1	2010	SITE OISE	Contrat de Partenariat	160	05/07/2023		46 871	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SISMO2	2021	MOBI OISE	Marché de Partenariat	144	06/07/2033		835,00 65 239 749,60	0,00	14 814 375,60	14 814 375,60	0,00	0,00	14 814 375,60

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	0,00	12,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	1,00	3,00	4,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - SMTCO - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		17,00	0,00	17,00	6,00	3,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 343-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	180 000,00	240 075,63	420 075,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		23 804 924,37	III 23 804 924,37
Ressources propres externes de l'année (a)		517 924,37	517 924,37
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	517 924,37	517 924,37
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		23 287 000,00	23 287 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	570 000,00	570 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	265 000,00	265 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	3 000,00	3 000,00
28041481	Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28041482	Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations	30 000,00	30 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	768 000,00	768 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	65 000,00	65 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	2 000,00	2 000,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	30 000,00	30 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 542 000,00	1 542 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00	3 000,00
28185	Matériel de téléphonie	1 000,00	1 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 007 000,00	20 007 000,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
---	--	---	----------------------------------	---------------------

Total ressources propres disponibles	23 804 924,37	0,00	0,00	420 075,63	24 225 000,00
---	----------------------	-------------	-------------	-------------------	----------------------

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 420 075,63
Ressources propres disponibles	IV 24 225 000,00
Solde	V = IV – II (8) 23 804 924,37

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : **35**

Nombre de membres présents : **30**

Nombre de suffrages exprimés : **30**

VOTES :

Pour : **30**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de convocation : 24/01/2023

Présenté par Le Président, Arnaud DUMONTIER (1),
A Beauvais, le 08/02/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Beauvais, le 08/02/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01. TITULAIRES - SUPPLEANTS	
02. Franck DHERSIN - Jean CAUWEL	
03. Manoëlle MARTIN - Anne-Sophie FONTAINE	
04. Daniel LECA - Fatima MASSAU	
05. Claire MARAIS-BEUIL - Michel GUINIGT	
06. Patrice MARCHAND - Charles LOGQUET	
07. Jean DESESSART - Benoît BIBERON	
08. Sophie LEVESQUE - Luc CHAPOTON <i>pouvoir à N. Dumontier</i>	
09. Caroline CAYEUX - Thierry AURY	
10. Jacques DORIDAM - Patrice HAEZEBROUCK	
11. Dominique CORDIER - Aymeric BOURLEAU <i>pouvoir à N. Jordan</i>	
12. Gérard WEYN - Jean-Pierre DEVOS	
13. Rémy RUFFAULT - Brigitte LOBGEAIS	
14. Badia ZRARI - Emmanuel PERRIN	
15. Philippe MARINI - Jean-Marie LAVOISIER <i>pouvoir à N. Leday</i>	
16. Michel ARNOULD - Jean-Luc MIGNARD	
17. Nicolas LEDAY - Laurent PORTEBOIS	
18. Pierre DESLIENS - Jean-Marie NIGAY <i>pouvoir à Mme Rotier</i>	
19. Alain DUCLERCQ - Rafael DA SILVA <i>pouvoir à N. LAFORREST</i>	
20. Guy LAFOREST - Gérard CHATIN	

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

21. Cécile POTTIER - Michel SPEMENT	
22. Stéphane DESEINE - Alain SABATIER <i>passoir à A. LETELLIER</i>	<i>no deesse</i>
23. Alain LETELLIER - Denis VANHOUTTE	<i>deesse</i>
24. Jean-Claude PELLERIN - Franck MINE	
25. Bruno DAUGUET - François DROUIN	
26. Sandrine DAUCHELLE - Dominique LEBRUN	
27. Roger JUMEL - Jean-Pierre ESTIENNE <i>passoir à A. BOUCHER</i>	
28. Jean-Louis HENNON - Denis FLOUR <i>passoir à A. BOUCHER</i>	
29. Alain BOUCHER - Dominique DELION	
30. Dominique PASTOT - Daniel BEURDELEY	
31. Jacques TAVEAU - Mikael FEIGUEUX	
32. Bertrand GERNEZ - Sylvain LE CHATTON	<i>B.G. →</i>
33. Didier PIGNE - Pascale MONDON <i>passoir à A. DESPLANQUES</i>	<i>pascale mondon</i>
34. Tanneguy DESPLANQUES - Frédéric MULLER	
35. Franck SUPERBI - Christian DEBLOIS <i>passoir à A. GERNEZ</i>	<i>B.G. →</i>

Certifié exécutoire par Le Président, Arnaud DUMONTIER (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/02/2023 et de la publication au RAA de février 2023 .

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Beauvais, le 09/02/2023

ANNEXE - DELIBERATION - CS SMTCO 2023 02/08 - 4

OBJET : NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2023

Le présent projet de budget primitif 2023 est la déclinaison des engagements qui vous ont été présentés lors de notre débat d'orientations budgétaires 2023 du 14 décembre 2022.

Le projet de Budget Primitif 2023 a été élaboré sur des prévisions de dépenses et de recettes définies comme suit :

I - La **section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **45 600 000 millions d'euros** et se répartit par chapitre comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	45 600 000 €
-------------------------------------	---------------------

Chapitre 73 – Impôts et taxes : **12 000 000 €**

7342 – Versement mobilité :

La recette du Versement Mobilité Additionnel (VMa) pour 2023 est évaluée à 12 millions d'euros.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : **34 946,70 €**

755 – Débits et pénalités perçues

Il s'agit du produit prévisionnel des pénalités liées à l'exploitation du SISMO, lesquelles ont fait l'objet d'une estimation pour l'année 2023 de 19 946,70€.

75888 – Autres produits divers de gestion courante

Conformément à l'article 33.2 du contrat de partenariat Public Privé SISMO « (...) *Les résultats positifs générés par ces services annexes, dont le montant est nécessairement variable, viendront pour moitié en déduction du loyer d'exploitation versé par le SMTCO au titulaire sans qu'il n'y ait d'impact sur le calcul du TRI contractuel visé à l'article 36 (...)* ».

Il convient donc de budgétiser une recette de 15 000 €.

002 – Résultat de fonctionnement reporté : **33 565 053,30€**

Synthèse des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chap. 73	Impôts et taxes	12 000 000,00	26,3 %
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	34 946,70	0,1 %
002	Résultat de fonctionnement reporté	33 565 053,30	73,6 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**45 600 000 €****Chapitre 011 – Charges à caractère général : 4 644 000 €**

Le détail par article est indiqué dans le document budgétaire ci-annexé.

Il s'agit pour une part, de la dépense afférente aux loyers annuels d'exploitation dus au partenaire privé dans le cadre du contrat de partenariat public / privé (2 millions d'euros) pour le SISMO 1 jusqu'au 3^{ème} trimestre 2023 et à la rémunération d'exploitation due au partenaire privé dans le cadre du marché de partenariat public / privé (1,5 millions d'euros) pour le SISMO 2 pour le 4^{ème} trimestre 2023. Ces dépenses font l'objet d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Ce chapitre comporte aussi le coût des contrats de prestations de services (AMO, études de PEM en cours, marchés publics pour les prestations de conseil technique, financier et juridique, et des marchés de prestations divers) et les frais courants de gestion du SMTCO : fluides, assurances, locations mobilières et immobilières, annonces et insertions, prestations informatiques, téléphonie, etc...

Chapitre 012 – Charges de personnel : 720 000 €

Ce chapitre prend en compte les charges de personnels du SMTCO et la prévision budgétaire est inchangée par rapport à 2022.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 100 000 €

Le versement mobilité additionnel est remboursé, selon les règles prévues par le CGCT, aux employeurs assurant gratuitement le transport de leur personnel et/ou le logement de leur personnel sur le lieu de travail.

Chapitre 65 – Autres charges d'activités : 8 730 000 €

L'essentiel de ce chapitre est consacré aux **subventions de fonctionnement** pour les collectivités adhérentes du SMTCO menant des actions qui s'inscrivent dans les orientations du SMTCO et dans son domaine de compétence (développement de l'offre en intermodalité, coordination intermodale des transports collectifs, tarification coordonnée et titres de transports uniques ou unifiés).

La répartition des crédits de subventions entre les différents niveaux de collectivités est purement indicative sur le document budgétaire présenté. En effet, pour des raisons de régularité comptable, les articles budgétaires correspondants aux éventuels bénéficiaires de subventions doivent être renseignés même si cette présentation ne préjuge en rien des montants de crédits qui feront l'objet d'une individualisation par des délibérations spécifiques de notre comité syndical qui se tiendra en juin 2023.

L'enveloppe du subventionnement de nos membres en fonctionnement reste inchangée par rapport à 2022.

Chapitre 66 – Charges financières : 180 360,89 €

Il s'agit, dans le cadre du marché de partenariat SISMO 2 de la part de la rémunération du partenaire privé due au titre des frais financiers. Le paiement de cette rémunération commencera à la mise en service effective du système, soit au 6 octobre 2023 comme le prévoit le contrat.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 20 007 000 €

Cet excédent des recettes de fonctionnement est réservé pour alimenter la section d'investissement. Ce virement permet de prendre en charge une partie de la rémunération du partenaire privé, correspondant à l'investissement du SISMO et au financement de notre plan pluriannuel de subventionnement pour les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).

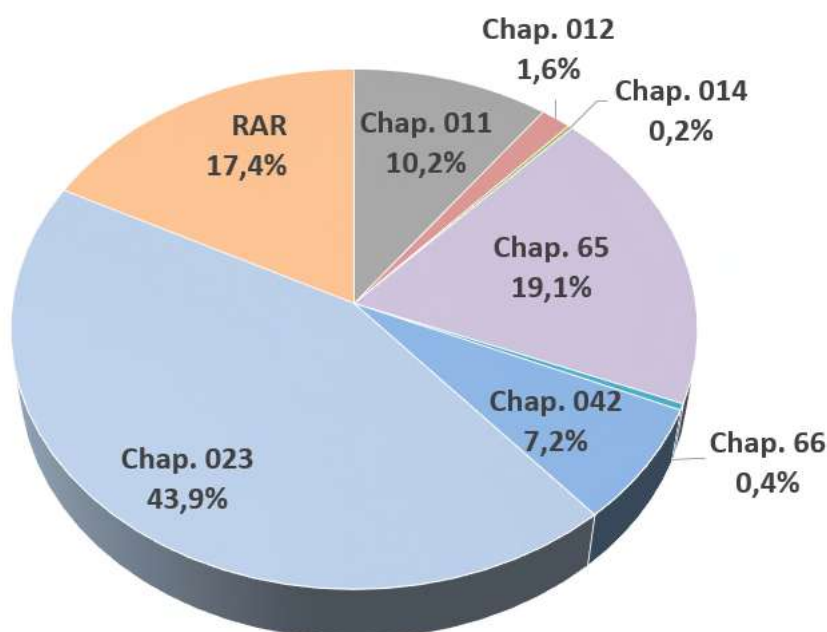
Ce virement traduit notre capacité d'autofinancement.

Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section : 3 280 000 €

Il s'agit d'une inscription budgétaire obligatoire pour la dotation aux amortissements liée aux investissements du SISMO, au volume des subventions d'investissement versées et des autres investissements corporels réalisés.

Synthèse des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chap. 011	Charges à caractère général	4 644 000,00	10,2%
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	720 000,00	1,6%
Chap. 014	Atténuation de produits	100 000,00	0,2%
Chap. 65	Autres charges d'activité	8 730 000,00	19,1%
Chap. 66	Charges financières	180 360,89	0,4%
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	20 007 000,00	43,9%
Chap. 042	Dotations aux provisions	3 280 000,00	7,2%
	Restes à réaliser	7 938 639,11	17,4%



II - La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 24 225 000 € qui se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

24 225 000 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

: 938 000 €

Il s'agit du FCTVA en retour de la TVA payée sur les investissements du SISMO et des investissements divers (véhicules, mobilier, etc...) et de l'affectation du résultat.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 20 007 000 €

L'excédent de fonctionnement permet de financer l'investissement et libère le SMTCO d'obligation d'emprunt.

Chapitre 040 – Amortissement des immobilisations : 3 280 000 €

L'amortissement des biens et subventions inscrits à l'inventaire du SMTCO pour l'année 2023 sera comptabilisé selon les montants suivants :

2804121 – Régions : Biens mobiliers, matériels, études	570 000€
2804131 – Départements : Biens mobiliers, matériels, études	265 000€
2804132 – Départements : Bâtiments, installations	3 000€
28041482 – Communes : Bâtiments, installations	30 000€
28041581 – Autres groupements : Biens mobiliers, matériels, études	768 000€
28041582 – Autres groupements : Bâtiments, installations	65 000€
280421 – Personnes de droit privé : Biens mobiliers, matériels, études	2 000€
281828 – Matériel de transport	30 000€
281838 – Matériel informatique	1 542 000€
281848 – Matériel de bureau et mobilier	3 000€
28185 – Matériel de téléphonie	1 000€
28188 – Autres immobilisations corporelles	1 000€

Synthèse des recettes d'investissement par chapitre :

Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	938 000	3,9%
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	20 007 000	82,6%
Chap. 040	Amortissement des immobilisations	3 280 000	13,5%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 24 225 000 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 600 000 €

Article 1675 – Dettes pour PPP - Part investissement :

Cette dépense correspond à la rémunération d'investissement payé au partenaire privé du marché de partenariat SISMO 2, pour la part correspondant à l'investissement du SISMO, il est précisé que cette part est éligible au FCTVA.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 16 002 000 €

Ce chapitre est consacré à l'attribution de **subventions d'équipements** pour les membres engagés dans des programmes d'acquisition ou de renouvellement de matériels de transport aux normes d'accessibilité et de développement durable (« véhicules propres ») et pour le plan pluriannuel de subventionnement des Pôles d'Echanges Multimodaux.

Ce chapitre est subdivisé obligatoirement en articles selon la nature des collectivités bénéficiaires comme pour les subventions de fonctionnement. Il est précisé que cette répartition n'est qu'indicative et ne préjuge en rien des délibérations d'attributions des subventions qui interviendront lors du comité syndical de juin 2023.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (licences, ...) : 4 200 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 98 724,37 €

Ce chapitre est alimenté pour faire face à des éventuelles dépenses de renouvellement de matériel informatique, de téléphonie, de mobilier, de bureau et autres.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 6 100 000 €

Le marché de partenariat pour la mise en place du SISMO 2 a été notifié en date du 6 juillet 2021 et conformément aux dispositions financières dudit marché, il est prévu le versement d'une avance sur la rémunération d'investissement du partenaire privé durant les 2 ans de construction du système. Pour 2023, il est prévu le versement du solde de l'avance pour un montant de 4 millions d'euros HT soit 4,8 millions d'euros TTC.

Le paiement de l'avance sur la rémunération des investissements prévue au marché de partenariat pour le SISMO 2 a été rendue possible par des excédents capitalisés depuis la création du SMTCO. Sans cette participation, les rémunérations annuelles auraient été renchéries d'1 million d'euros par an.

Il est donc indispensable et ce dès l'exercice 2023 de capitaliser sur les excédents une participation sur nos fonds propres pour le financement des investissements du prochain marché de partenariat. Une 1ère capitalisation de 1 300 000 € sera inscrit au budget primitif de 2023.

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté : 240 075,63€

Synthèse des dépenses d'investissement par chapitre :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00	6,6%
Chap. 204	Subventions d'équipements versées	16 002 000,00	66,0%
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	4 200,00	0,1%
Chap. 21	Immobilisations corporelles	98 724,37	0,4%
Chap. 23	Immobilisations en cours	6 100 000,00	25,2%
Chap. 001	Résultat d'investissement reporté	240 075,63	1,0%
	Restes à réaliser	180 000,00	0,7%

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 février 2023**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 janvier 2023,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 19 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Patrice MARCHAND, M. Arnaud DUMONTIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, Mme Badia ZRARI, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Guy LAFOREST, Mme Cécile POTTIER, M. Alain LETELLIER, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Bruno DAUGUET, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Alain BOUCHER, M. Jacques TAVEAU, M. Bertrand GERNEZ, M. Tanneguy DESPLANQUES.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Arnaud DUMONTIER : pouvoir de Mme Sophie LEVESQUE
- M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Dominique CORDIER
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
- M. Guy LAFOREST : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- Mme Cécile POTTIER : pouvoir de M. Pierre DESLIENS
- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Jean-Louis HENNON
- M. Alain BOUCHER : pouvoir de M. Roger JUMEL
- M. Tanneguy DESPLANQUES : pouvoir de M. Didier PIGNE

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Daniel BEURDELEY, suppléant de M. Dominique PASTOT
- M. Christian DEBLOIS, suppléant de M. Franck SUPERBI

Suppléant présent : M. Gérard CHATIN

Etaient excusés : M. Franck DHERSIN, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, Mme Sophie LEVESQUE, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, M. Philippe MARINI, M. Pierre DESLIENS, M. Alain DUCLERCQ, M. Stéphane DESEINE, M. Roger JUMEL, M. Jean-Louis HENNON, M. Dominique PASTOT, M. Didier PIGNE, M. Franck SUPERBI.

Secrétaire de séance désigné : M. Bruno DAUGUET

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2020 02/02- 2 relatif au :

AVENANT N°1 AU MARCHE DE PARTENARIAT SISMO 2 (Système intégré de services à la mobilité dans l'Oise)

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PREND ACTE** de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres conformément à la réglementation des marchés publics.

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant N°1 au contrat de partenariat SISMO 2, ci-annexé, pour un montant de loyer supplémentaire en cumulé à 1 507 200 € HT sur la durée du contrat, soit une hausse de 2,77%.



Arnaud DUMONTIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

AVENANT N° 1

-

**MARCHE DE PARTENARIAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU FINANCEMENT,
LA CONCEPTION, LA RÉALISATION, LE DÉPLOIEMENT, LE GROS ENTRETIEN
ET RENOUELEMENT, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION D'UN
SYSTEME INTÉGRÉ DE SERVICES À LA MOBILITE SUR LE SYNDICAT DE
L'OISE**

ENTRE :

Le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du 29 septembre 2021.

Ci-après désigné le « **Syndicat** »

D'une part,

ET

La société MOBI-OISE, au capital de quatre-cent milles (400 000) euros, ayant son siège 3 rue Witten 60000 Beauvais, dont le numéro unique d'identification est B 892 223 546, RCS Beauvais, représentée par Baudouin HUON agissant en qualité de Président, dûment habilité à cet effet.

Ci-après désignée le « **Partenaire Privé** »,

D'autre part.

Le Syndicat et le Partenaire Privé sont ci-après dénommés l'un ou l'autre, individuellement « la Partie », ou conjointement « les Parties ».

PRÉAMBULE

Par un Contrat de partenariat signé le 17 juin 2021, et notifié le 06 juillet 2021, le Syndicat a confié au Partenaire Privé une partie du financement, la conception, la réalisation, le déploiement, ainsi que le gros entretien renouvellement, la maintenance et l'exploitation d'un système intégré de services à la mobilité dans l'Oise.

En application de l'article 25.3 du Contrat, et par un courrier en date du 15 octobre 2021, le Syndicat a fait part au Partenaire Privé d'une évolution de la volumétrie prévisionnelle consécutive à la réorganisation de plusieurs des réseaux de transport des AOM membres du SMTCO (Annexe 1A). Par un mémoire détaillé en date du 25 novembre 2021, le Partenaire Privé a rendu un avis motivé sur la modification proposée et les conditions de sa mise en œuvre (Annexe 1B). Les Parties étant parvenu à un accord, il a été convenu de le formaliser par la voie d'un avenant.

Le Partenaire Privé a en parallèle informé le Syndicat des difficultés qu'il rencontrait dans l'approvisionnement de certains composants nécessaires à l'élaboration des pupitres devant être installés dans le cadre du SISMO2, et des conséquences que ces difficultés pouvaient engendrer sur l'exécution du Contrat. Les Parties sont parvenues à un accord sur le traitement contractuel de ces difficultés (Annexe 2) ; accord qu'il convient également de formaliser par la voie d'un avenant.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. – DEFINITIONS ET REGLES D'INTERPRETATION

Les termes précédés d'une majuscule et non définis dans l'Avenant auront le sens qui leur est donné dans le Contrat.

Sauf stipulations contraires, les termes et expressions employés dans l'Avenant n° 1 qui commencent par une majuscule, y compris son préambule, auront la signification qui leur est attribuée ci-après :

Anomalie Majeure Liée aux Pupitres : désigne les réserves émises par le Syndicat concernant la non-installation, dans les délais contractuellement impartis, de l'intégralité des pupitres devant être installés au titre du SISMO2.

Annexe : désigne une annexe à l'Avenant n° 1.

Article : désigne un article de l'Avenant n° 1.

Avenant n° 1 : désigne le présent avenant au Contrat.

Date d'Entrée en Vigueur : désigne la date d'entrée en vigueur de l'Avenant n° 1, fixée à l'Article 3.

Date Effective de Levée de l'Anomalie Majeure Liée aux Pupitres : désigne la date à laquelle le dernier pupitre devant être installé au titre du SISMO2 est effectivement installé et le Syndicat invité à le constater conformément à l'article 21.8 du Contrat.

ARTICLE 2. – OBJET DE L'AVENANT N° 1

L'Avenant n° 1 a pour objet d' :

- (i) augmenter la volumétrie prévisionnelle et identifier les conséquences financières et calendaires de cette modification ;
- (ii) entériner le traitement comme Anomalie Majeure des difficultés d'approvisionnement rencontrées par le Partenaire Privé concernant certains composants des pupitres qui doivent être installés et identifier les conséquences financières et calendaires de ce traitement ;

L'Avenant n° 1 ou ses stipulations ne sauraient être interprétées comme emportant novation de l'une et/ou l'autre des stipulations du Contrat. Ainsi, toutes les stipulations du Contrat non expressément visées dans l'Avenant n° 1 restent inchangées.

Toutes les clauses du Contrat demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles stipulations contenues dans l'Avenant n° 1 et ses Annexes, lesquelles prévalent en cas de contestation. Les Parties acceptent que toute référence au Contrat dans un autre acte ou contrat auquel l'une d'entre elles au moins est signataire ou partie soit interprétée comme une référence au Contrat tel que modifié par l'Avenant n° 1.

ARTICLE 3. – DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

L'Avenant n° 1 entre en vigueur à compter de sa notification, après accomplissement des formalités de transmission en préfecture.

L'Avenant n° 1 sera notifié par le Syndicat au Partenaire Privé par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé.

Le Syndicat s'engage à procéder, dans les meilleurs délais suivants la date de signature de l'Avenant n° 1, aux mesures de publicité requises afin de faire utilement courir les délais de recours de tiers à l'encontre de l'Avenant n° 1 et de ses actes détachables.

L'Avenant n° 1 produit ses effets jusqu'au terme du Contrat.

ARTICLE 4. – MODIFICATION DU BESOIN DU SYNDICAT

Article 4.1 – Evolution de la volumétrie prévisionnelle

A raison de l'évolution de quatre des réseaux de transport inclus dans le périmètre du SISMO2, soixante-quatorze (74) véhicules supplémentaires devront être équipés par le Partenaire Privé, qui devra également fournir les équipements complémentaires suivants :

- un (1) terminal point de vente ;
- dix (10) portables de vente et validation ;
- six (6) tablettes TAD.

Article 4.2 – Absence de conséquences calendaires

L'évolution de la volumétrie prévisionnelle est sans incidence sur :

- La Date Contractuelle d'Entrée en VABF du Système, telle que fixée à l'Article 18 du Contrat ;
- la Date Contractuelle de Sortie de VABF et d'Entrée en VSR du Système, telle que fixée à l'Article 18 du Contrat ;
- la Date Contractuelle de Mise en Service du Système, telle que fixée à l'Article 18 du Contrat.

Article 4.3 – Conséquence financières et modalités de paiement des modifications

L'évolution de la volumétrie prévisionnelle engendre un surcoût de la Rémunération d'exploitation R1, de la Rémunération de renouvellement R3B et de la Rémunération d'investissement R3A Non Acceptée. Le surcoût global est de 1.507.200,00 euros HT.

En application de l'article 25.3 du Contrat, le surcoût est intégralement supporté par le Syndicat.

Le surcoût attaché à la Rémunération d'investissement R3A Non Acceptée fait l'objet d'un paiement direct unique de la part du Syndicat. Le paiement direct unique sera réalisé dans un délai de trente (30) jours à compter de la Date Effective de Mise en Service du Système et sur la base d'une facture établie par le Partenaire Privé.

Le surcoût attaché à la Rémunération d'exploitation R1 et à la Rémunération d'Investissement de renouvellement R3B feront l'objet d'un ajustement, conformément au modèle financier actualisé joint en annexe (Annexe 3).

ARTICLE 5. – RETARD DANS L'INSTALLATION DES PUPITRES

Article 5.1 – Conséquences calendaires

Les difficultés d'approvisionnement, concernant certains composants, rencontrées par le Partenaire Privé font obstacle à ce que l'ensemble des pupitres qui devaient être installés au plus tard à la Date Contractuelle de Sortie de VABF et d'Entrée en VSR du Système, telles que fixées à l'article 18 du Contrat, le soient effectivement, si bien que certains des services composants le SISMO2 ne pourront pas fonctionner pleinement.

Toutefois, dans la mesure où l'essentiel du SISMO2 devrait tout de même pouvoir être mis en service dans les délais impartis par le Contrat, les Parties conviennent :

- (i) de ne pas modifier (i) la Date Contractuelle de Sortie de VABF et d'Entrée en VSR du Système et (ii) la Date Contractuelle de Mise en Service du Système, telles que fixées à l'Article 18 du Contrat ;
- (ii) de traiter le retard de l'installation d'une partie des pupitres comme une Anomalie Majeure qui fera l'objet d'une réserve annexée à la Décision d'Acceptation du Système.

La réserve attachée à l'Anomalie Majeure Liée aux Pupitres doit être levée avant le 24 novembre 2023.

Passé cette date, une pénalité de mille cinq cents (1 500) euros sera appliquée, de plein droit, par jour calendaire de retard.

Article 5.2 – Participation – Modification de l'article 27.1 du Contrat

Le retard dans l'installation des pupitres n'emporte aucune autre conséquence financière que la Modification suivante.

Les Parties conviennent que le calendrier de versement de la Participation du Syndicat prévue à l'article 27.1 du Contrat, est modifié de la façon suivante :

- 10% du montant à la Date d'Entrée en Vigueur du Contrat ;
- 40% à la date à laquelle le Partenaire Privé a transmis l'ensemble des documents de spécification du Système, les dossiers d'installation, les dossiers de câblage et le plan de basculement affiné ;

- 20% quatre (4) mois avant la Date Contractuelle de Sortie de VABF et d'Entrée en VSR du Système
- 20% à la Date Effective de Sortie de VABF et d'Entrée en VSR du Système.
- 10% dans un délai de trente (30) jours à compter de la Date Effective de Levée de l'Anomalie Majeure Liée Aux Pupitres.

ARTICLE 6. – ANNEXES DU CONTRAT MODIFIEES PAR L'AVENANT N° 1

L'Avenant n° 1 a pour effet d'emporter la modification des annexes du Contrat suivantes :

- Ajout de l'annexe F1-H1 « Lot maintenance_avenant » au sein de l'annexe F1 pour calculer les lots de maintenance nécessaires dans le cadre de cet Avenant n°1.

ARTICLE 6. – ANNEXES

L'Avenant comporte les annexes suivantes :

- Annexe 1A : Courrier du Syndicat sollicitant une évolution de la volumétrie
- Annexe 1B : Mémoire détaillé du Partenaire Privé
- Annexe 2 : Courriers relatifs aux difficultés d'approvisionnement
- Annexe 3 : Modèle financier actualisé
- Annexe 4 : Annexe du Contrat modifiées

Fait à [●], le [●]

En deux (2) exemplaires originaux

Monsieur Baudouin HUON
Président de la société MOBI-OISE
3 ALLEE DE GRENELLE
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Beauvais, le 15/10/2021

Objet : Marché de partenariat SISMO 2 - Demande de modifications à l'initiative du SMTCO
P.J. : Tableau de synthèse des besoins n°1

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous saisir d'une demande de prise en compte des évolutions volumétriques prévisionnelles des réseaux de transport des AOM membres du SMTCO compris dans le périmètre du marché de partenariat SISMO 2 que nous avons conclu en juillet 2021.

Sur la base du tableau de synthèse des besoins ci-joint, je vous demanderais de bien vouloir me faire parvenir au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la présente demande un mémoire détaillé tel que prévu à l'article 25.3 du marché de partenariat.

Ces évolutions seront formalisées dans le cadre d'un **avenant n°1**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, et par délégation,



Julien DALEST
Directeur

Tableau de synthèse – Marché de partenariat SISMO 2 - Demande de modifications à l'initiative du SMTCO

AOM	Description	Détails
<p>CAB - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de 51 véhicules 	<p>Suite à l'évolution de l'offre du réseau Corolis dans le cadre de la future Concession de Service Public qui entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2022 (mise en place de lignes structurantes interurbaines) et au transfert des services de transports régionaux (scolaires et interurbains) qui étaient intégralement réalisés sur son ressort territorial, la CAB a besoin d'équiper 51 véhicules supplémentaires (45 autocars et 6 Minicars) avec les outils billettique et SAEIV mis à disposition dans le cadre du marché de partenariat du SISMO 2.</p> <p><u>Evolution du réseau COROLIS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 45 véhicules configuration car interurbain payant ; ▪ 6 véhicules configuration Minicar payant.
<p>ARC – Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de 13 véhicules 	<p>L'ARC a besoin, à la suite du transfert des services de transports régionaux (scolaires et interurbains) qui étaient intégralement réalisés sur son ressort territorial, d'équiper 13 véhicules supplémentaires avec les outils SAEIV mis à disposition dans le cadre du marché de partenariat du SISMO 2.</p> <p><u>Evolution du réseau TIC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 véhicules configuration car interurbain gratuit.
<p>ACSO – Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de 9 véhicules 	<p>L'ACSO a besoin, à la suite de la restructuration du réseau AXO en date du 30 août 2021 et au transfert des services de transports régionaux (scolaires et interurbains) qui étaient intégralement réalisés sur son ressort territorial, d'équiper 9 véhicules supplémentaires (6 bus standard, 1 bus articulé et 2 cars) avec les outils billettique et SAEIV mis à disposition dans le cadre du marché de partenariat du SISMO 2.</p> <p><u>Evolution du réseau AXO :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 véhicules configuration bus standard payant ; ▪ 1 véhicule configuration bus articulé payant ; ▪ 2 véhicules configuration cars interurbain payant.



Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise

Système intégré des services à la mobilité dans l'Oise

Général

Mémoire détaillé - technique et commercial

Demande de modifications SMTCO 01

Référence : 21014 OF 21069

Version C

Le contenu du présent document demeure propriété du groupement EQUANS, KUBA et CITYWAY. Il ne peut être ni diffusé, ni reproduit sans un accord écrit du groupement EQUANS, KUBA et CITYWAY. De même toutes les informations contenues dans ce document ne seront ni divulguées, ni révélées, sans l'accord préalable de la société du groupement EQUANS, KUBA et CITYWAY.

HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Pages	Chapitre	Objet de la révision
A	9		Création
B	16		Modification
C	19		Modifications + ajustement du périmètre matériel
D			

REDACTION / VALIDATION

Version	Date	Rédacteur	Vérificateur	Contrôle Qualité	Approbateur
A	19/11/2021	J. BERNARD	A.QUAIX	S.JACQUEMIN	B. HUON
B	04/01/2022	J. BERNARD	A.QUAIX	S.JACQUEMIN	B. HUON
C	23/01/2023	J. BERNARD	A.QUAIX	S.JACQUEMIN	B. HUON
D					

DIFFUSION

Diffusion		Noms	Organisme
Élargie :			
Restreinte :	X		

Sommaire

1. INTRODUCTION	4
1.1. OBJET DU DOCUMENT	4
1.2. DOCUMENTS CITES EN REFERENCE	4
2. DESCRIPTION DU BESOIN	5
2.1. EXPRESSION DU BESOIN PAR LE SMTCO	5
2.2. TRADUCTION DU BESOIN CONCERNANT LES VEHICULES PAR MOBI OISE	5
2.3. BESOIN RECENSE PAR MOBI OISE	7
2.3.1. Configurations véhicules	7
2.3.2. Ecart entre la demande et le besoin en Configuration véhicules	9
2.3.3. Quantitatif matériel	9
2.4. REPARTITION PAR AOM	11
3. AVIS MOTIVE	16
3.1. PLAN TECHNIQUE	16
3.2. PLAN ORGANISATIONNEL	17
3.3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	17
3.3.1. Calendrier	17
3.3.2. Coût (chiffrages techniques)	17
3.3.3. Financement et rémunérations	18
3.3.4. Modalités de réception	19

1. INTRODUCTION

1.1. Objet du document

Conformément à l'article 25.3 du marché de partenariat, et faisant suite à la demande de modification du SMTCO émise via la lettre saisine du 15/10/2021, le présent document a pour objet de décrire de façon détaillée, la proposition de modification du Groupement sur le marché actuel.

1.2. Documents cités en Référence

N°	Référence-Révision	Titre
[DA1]		<i>SISMO 2_Lettre saisine MOBI OISE_Avenant n1 du 15/10/2021</i>
[DA2]		<i>SISMO2_ Tableau de synthèse des besoins_Avenant n1_v1</i>
[DR1]	21014 LST 21006-M	<i>Parc véhicules à équiper SISMO2 - 25-11-2022</i>
[DR2]	VDEF 26.1.2023	Annexe F2 Cadre Financier SISMO2 Avenant 1
[DR3]	v6_25.01.2023	Annexe F1 Cadre chiffrage technique Avenant 1
[DR4]	21014 NTE 22705 A	Modalités de migration équipements billettiques embarqués

2. DESCRIPTION DU BESOIN

2.1.Expression du besoin par le SMTCO

Le besoin exprimé par le SMTCO, dans la lettre saisine du 15/10/2021, est une augmentation de la volumétrie des véhicules à équiper pour les trois AOM CAB, ARC et ACSO, selon les quantitatifs indiqués dans le tableau ci-dessous.

AOM	Description	Détails
CAB - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de 51 véhicules 	<p>Suite à l'évolution de l'offre du réseau Corolis dans le cadre de la future Concession de Service Public qui entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2022 (mise en place de lignes structurantes interurbaines) et au transfert des services de transports régionaux (scolaires et interurbains) qui étaient intégralement réalisés sur son ressort territorial, la CAB a besoin d'équiper 51 véhicules supplémentaires (45 autocars et 6 Minicars) avec les outils billettique et SAEIV mis à disposition dans le cadre du marché de partenariat du SISMO 2.</p> <p><u>Evolution du réseau COROLIS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 45 véhicules configuration car interurbain payant ; ▪ 6 véhicules configuration Minicar payant.
ARC – Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de 13 véhicules 	<p>L'ARC a besoin, à la suite du transfert des services de transports régionaux (scolaires et interurbains) qui étaient intégralement réalisés sur son ressort territorial, d'équiper 13 véhicules supplémentaires avec les outils SAEIV mis à disposition dans le cadre du marché de partenariat du SISMO 2.</p> <p><u>Evolution du réseau TIC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 véhicules configuration car interurbain gratuit.
ACSO – Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de 9 véhicules 	<p>L'ACSO a besoin, à la suite de la restructuration du réseau AXO en date du 30 août 2021 et au transfert des services de transports régionaux (scolaires et interurbains) qui étaient intégralement réalisés sur son ressort territorial, d'équiper 9 véhicules supplémentaires (6 bus standard, 1 bus articulé et 2 cars) avec les outils billettique et SAEIV mis à disposition dans le cadre du marché de partenariat du SISMO 2.</p> <p><u>Evolution du réseau AXO :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 véhicules configuration bus standard payant ; ▪ 1 véhicule configuration bus articulé payant ; ▪ 2 véhicules configuration cars interurbain payant.

Le SMTCO a également indiqué lors du COPIL du 26/11/2021, le besoin d'intégrer un véhicule supplémentaire type « bus standard payant » à la demande de la CC des Sablons.

Le SMTCO a ensuite indiqué par mail, en date du 05/01/2023, le besoin d'intégrer les matériels supplémentaires :

- 1 TPV ;
- 10 PdVV ;
- 6 tablettes ;
- 3 véhicules type Minibus gratuits pour le service régulier du réseau Hoplà de la CCPE. Ce matériel est à reprendre du matériel prévu initialement pour le réseau Senlis.

Le SMTCO a également validé en COTEC n°17 du 11/01/2023, la demande de modification de configuration de l'ARC pour le réseau TIC avec le remplacement de 2 Midibus gratuits par 2 Bus standards gratuits.

2.2.Traduction du besoin concernant les véhicules par MOBI OISE

MOBI OISE a traduit le besoin en quantitatif matériel et prestations pour équiper les véhicules (périmètre initial et demande complémentaire du SMTCO) dans les deux tableaux suivants.



Le tableau ci-après présente les quantitatifs matériels correspondant aux configurations véhicules commandées dans le cadre du **périmètre initial du marché de partenariat**

	Tableau de synthèse Véhicules – Marché de partenariat SISMO 2 - Périmètre initial									
	TOTAL à équiper	Bus standards	Bus standards gratuits	Bus articulés	Bus articulés gratuits	Cars	Cars gratuits	Cars Lignes Express Régionales	Minibus/Minicars	Minibus/Minicars gratuits
Equipements embarqués Billettique		62	34	6	1	636	27	31	22	19
Pupitre mutualisé (fonction billettique et SAEIV)	838	62	34	6	1	636	27	31	22	19
Valideur sans contact piloté par le pupitre-valideur billettique (licence logicielle, kit de câblage, support de fixation, SAM)	142	124	0	18	0	0	0	0	0	0
Equipements embarqués SAEIV										
Calculateur SAEIV avec son module GPS, son module 4G, son module Wifi, son antenne tri-mode, son kit de câblage et de fixation, les câbles d'interfaces requis, son switch Ethernet, sa licence logicielle	838	62	34	6	1	636	27	31	22	19
Annonceur sonore, intérieur et extérieur, avec sa chaîne de sonorisation (Haut-parleurs extérieurs, amplificateur, micros palpeurs, etc.) et son kit de câblage	838	62	34	6	1	636	27	31	22	19
Ecran TFT, simple face, avec son système de fixation, sa licence logicielle, sa connectique	79	0	0	6	1	0	0	31	22	19
Deux écrans TFT simple face monté dos à dos, avec un coffret de protection et de fermeture, son système de fixation, sa licence logicielle, sa connectique	103	62	34	6	1	0	0	0	0	0
Bandeaux lumineux avec son kit de fixation et son kit de câblage	766	62	34	6	1	636	27	0	0	0
Equipements de comptage pour un bus articulé 3 portes, avec son kit de câblage et de fixation, sa licence logicielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipements de comptage pour un véhicule 2 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipements de comptage pour un véhicule 3 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	81	0	34	0	1	0	27	0	0	19
Equipements de comptage pour un véhicule 1 porte avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des équipements embarqués applicable à tous les véhicules										
Installation des équipements embarqués dans les bus articulés urbains	7	0	0	6	1	0	0	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les bus standards urbains	96	62	34	0	0	0	0	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les cars	663	0	0	0	0	636	27	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les cars lignes express	31	0	0	0	0	0	0	31	0	0
Installation des équipements embarqués dans les minicars et minibus	41	0	0	0	0	0	0	0	22	19
Mise en service du système en cas de câblage et équipement en usine de nouveaux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements billettiques dans les véhicules légers de Transport A la Demande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage										
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les bus articulés 3 portes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 1 porte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 2 portes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 3 portes	81	0	34	0	1	0	27	0	0	19

Le tableau ci-après présente les quantitatifs matériels correspondant aux **74 configurations véhicules supplémentaires** C

	Tableau de synthèse – Marché de partenariat SISMO 2 - Demande de modifications à l'initiative du SMTCO									
	TOTAL à équiper	Bus standards	Bus standards gratuits	Bus articulés	Bus articulés gratuits	Cars	Cars gratuits	Cars Lignes Express Régionales	Minibus/Minicars	Minibus/Minicars gratuits
Equipements embarqués Billettique		7	0	1	0	47	13	0	6	0
Pupitre mutualisé (fonction billettique et SAEIV)	74	7	0	1	0	47	13	0	6	0
Valideur sans contact piloté par le pupitre-valideur billettique (licence logicielle, kit de câblage, support de fixation, SAM)	17	14	0	3	0	0	0	0	0	0
Equipements embarqués SAEIV										
Calculateur SAEIV avec son module GPS, son module 4G, son module Wifi, son antenne tri-mode, son kit de câblage et de fixation, les câbles d'interfaces requis, son switch Ethernet, sa licence logicielle	74	7	0	1	0	47	13	0	6	0
Annoncesur sonore, intérieur et extérieur, avec sa chaîne de sonorisation (Haut-parleurs extérieurs, amplificateur, micros palpeurs, etc.) et son kit de câblage	74	7	0	1	0	47	13	0	6	0
Ecran TFT, simple face, avec son système de fixation, sa licence logicielle, sa connectique	7	0	0	1	0	0	0	0	6	0
Deux écrans TFT simple face monté dos à dos, avec un coffret de protection et de fermeture, son système de fixation, sa licence logicielle, sa connectique	8	7	0	1	0	0	0	0	0	0
Bandeaux lumineux avec son kit de fixation et son kit de câblage	68	7	0	1	0	47	13	0	0	0
Equipements de comptage pour un bus articulé 3 portes, avec son kit de câblage et de fixation, sa licence logicielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipements de comptage pour un véhicule 2 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	13	0	0	0	0	0	13	0	0	0
Equipements de comptage pour un véhicule 3 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipements de comptage pour un véhicule 1 porte avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des équipements embarqués applicable à tous les véhicules										
Installation des équipements embarqués dans les bus articulés urbains	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les bus standards urbains	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les cars	60	0	0	0	0	47	13	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les cars lignes express	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les minicars et minibus	6	0	0	0	0	0	0	0	6	0
Mise en service du système en cas de câblage et équipement en usine de nouveaux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements billettiques dans les véhicules légers de Transport A la Demande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage										
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les bus articulés 3 portes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 1 porte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 2 portes	13	0	0	0	0	0	13	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 3 portes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.3. Besoin recensé par MOBI OISE

2.3.1. Configurations véhicules

Le tableau ci-après présente le **besoin réel recensé par MOBI OISE** en fonction des éléments transmis par les exploitants et AOM dans le fichier parc véhicules en version M [DR1].

A ce recensement, MOBI OISE a ajouté le besoin exprimé par le SMTCO pour les **3 minibus gratuits du réseau Hoplà de la CCPE** pris en compte dans le besoin réel du périmètre initial et la **modification de l'ARC pour équiper 2 Bus Standards Gratuits en lieu et place de 2 Midibus Gratuits**.

A noter que 1 car de la Région sera équipé de cellule de comptage pour sa mutualisation avec le réseau TOHM (ce le tableau ci-après).

Tableau de synthèse – Besoin réel recensé par MOBI OISE										
TOTAL à équiper	Bus standards	Bus standards gratuits	Bus articulés	Bus articulés gratuits	Cars	Cars gratuits	Cars Lignes Express Régionales	Minibus/Minicars	Minibus/Minicars gratuits	
Equipements embarqués Billettique										
Pupitre mutualisé (fonction billettique et SAEIV)	883	69	30	7	1	660	41	33	28	14
Valideur sans contact piloté par le pupitre-valideur billettique (licence logicielle, kit de câblage, support de fixation, SAM)	159	138	0	21	0	0	0	0	0	0
Equipements embarqués SAEIV										
Calculateur SAEIV avec son module GPS, son module 4G, son module Wifi, son antenne tri-mode, son kit de câblage et de fixation, les câbles d'interfaces requis, son switch Ethernet, sa licence logicielle	883	69	30	7	1	660	41	33	28	14
Annoncesur sonore, intérieur et extérieur, avec sa chaîne de sonorisation (Haut-parleurs extérieurs, amplificateur, micros palpeurs, etc.) et son kit de câblage	883	69	30	7	1	660	41	33	28	14
Ecran TFT, simple face, avec son système de fixation, sa licence logicielle, sa connectique	83	0	0	7	1	0	0	33	28	14
Deux écrans TFT simple face monté dos à dos, avec un coffret de protection et de fermeture, son système de fixation, sa licence logicielle, sa connectique	107	69	30	7	1	0	0	0	0	0
Bandeaux lumineux avec son kit de fixation et son kit de câblage	808	69	30	7	1	660	41	0	0	0
Equipements de comptage pour un bus articulé 3 portes, avec son kit de câblage et de fixation, sa licence logicielle	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Equipements de comptage pour un véhicule 2 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	56	0	6	0	0	1	41	0	0	8
Equipements de comptage pour un véhicule 3 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	22	0	22	0	0	0	0	0	0	0
Equipements de comptage pour un véhicule 1 porte avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	8	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Installation des équipements embarqués applicable à tous les véhicules										
Installation des équipements embarqués dans les bus articulés urbains	8	0	0	7	1	0	0	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les bus standards urbains	99	69	30	0	0	0	0	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les cars	701	0	0	0	0	660	41	0	0	0
Installation des équipements embarqués dans les cars lignes express	33	0	0	0	0	0	0	33	0	0
Installation des équipements embarqués dans les minicars et minibus	42	0	0	0	0	0	0	0	28	14
Mise en service du système en cas de câblage et équipement en usine de nouveaux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements billettiques dans les véhicules légers de Transport A la Demande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage										
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les bus articulés 3 portes	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 1 porte	8	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 2 portes	56	0	6	0	0	1	41	0	0	8
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 3 portes	22	0	22	0	0	0	0	0	0	0

2.3.2. Ecart entre la demande et le besoin en Configuration véhicules

Eléments issus de l'Annexe F1-B comparés au fichier parc véhicules à équiper SISMO2 en version M [DR1]

Volumétrie prévisionnelle pour le SISMO 2 *	Total initial prévu au marché	Besoin réel	Delta Réel - initial	Demande supplémentaire formulée par le SMTCO
Véhicules	854	892	+38	+84
Bus standards	62	69	+7	+7
Bus standards gratuits	34	30	-4	0
Bus articulés	6	7	+1	+1
Bus articulés gratuits	1	1	0	0
Cars	636	660	+24	+47
Cars gratuits	27	41	+14	+13
Cars Lignes Express Régionales	31	33	+2	0
Minibus/Minicars	38	37	-1	+16
<i>dont véhicules légers (type TCAD)</i>	16	15	-1	+10
<i>dont véhicules mixtes (TCAD + régulier)</i>	5	8	+3	0
Minibus/Minicars gratuits	19	14	-5	0

A noter que les 10 véhicules légers (type TCAD) ne comprennent pas l'équipement embarqué TAD (tablette durcie) qui est commandée séparément en quantité 6 dans la section « TAD » de l'annexe F1-B.

2.3.3. Quantitatif matériel

	Périmètre initial	Besoin réel	Quantité à commander	Demande SMTCO	Matériel demandé non affecté
Equipements embarqués Billettique					
Pupitre mutualisé (fonction billettique et SAEIV)	838	883	45	74	29
Valideur sans contact piloté par le pupitre-valideur billettique (licence logicielle, kit de câblage, support de fixation, SAM)	142	159	17	17	0
Equipements embarqués SAEIV					
Calculateur SAEIV avec son module GPS, son module 4G, son module Wifi, son antenne tri-mode, son kit de câblage et de fixation, les câbles d'interfaces requis, son switch Ethernet, sa licence logicielle	838	883	45	74	29
Annonceur sonore, intérieur et extérieur, avec sa chaîne de sonorisation (Haut-parleurs extérieurs, amplificateur, micros palpeurs, etc.) et son kit de câblage	838	883	45	74	29
Ecran TFT, simple face, avec son système de fixation, sa licence logiciel, sa connectique	79	83	4	7	3
Deux écrans TFT simple face monté dos à dos, avec un coffret de protection et de fermeture, son système de fixation, sa licence logiciel, sa connectique	103	107	4	8	4
Bandeaux lumineux avec son kit de fixation et son kit de câblage	766	808	42	68	26
Equipements de comptage pour un bus articulé 3 portes, avec son kit de câblage et de fixation, sa licence logicielle	0	1	1	0	-1
Equipements de comptage pour un véhicule 2 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	0	56	56	13	-43
Equipements de comptage pour un véhicule 3 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	81	22	-59	0	59
Equipements de comptage pour un véhicule 1 porte avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	0	8	8	0	-8

Le tableau ci-après présente les quantitatifs pour les équipements de comptage.

	Equipements de comptage (quantité de centre compteur)				
	Initial	Besoin recensé	Qté à commander	Demande SMTCO	Matériel demandé non affecté
Equipements de comptage pour un bus articulé 3 portes, avec son kit de câblage et de fixation, sa licence logicielle	0	3	3	0	-3
Equipements de comptage pour un véhicule 2 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	0	112	112	26	-86
Equipements de comptage pour un véhicule 3 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	243	66	-177	0	177
Equipements de comptage pour un véhicule 1 porte avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	0	8	8	0	-8
TOTAL	243	189	-54	26	80

Le tableau ci-après présente le comparatif pour les prestations d'installations véhicules

	Périmètre initial	Besoin réel	Quantité à commander	Demande SMTCO
Installation des équipements embarqués applicable à tous les véhicules				
Installation des équipements embarqués dans les bus articulés urbains	7	8	1	1
Installation des équipements embarqués dans les bus standards urbains	96	99	3	7
Installation des équipements embarqués dans les cars	663	701	38	60
Installation des équipements embarqués dans les cars lignes express	31	33	2	0
Installation des équipements embarqués dans les minicars et minibus	41	42	1	6
Mise en service du système en cas de câblage et équipement en usine de nouveaux véhicules	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements billettiques dans les véhicules légers de Transport A la Demande	0	0	0	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage				
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les bus articulés 3 portes	0	1	1	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 1 porte	0	8	8	0
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 2 portes	0	56	56	13
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 3 portes	81	22	-59	0

2.4.Répartition par AOM

Eléments de l'annexe PF1- Données activités SISMO1 et informations volumétriques comparés au fichier parc véhicules à équiper SISMO2 en version M [DR1]

Nom de l'AOM		Région des Hauts-de-France	
Nom commercial du réseau		Réseau Oise (Lignes interurbaines) et Lignes Routières Régionales (LRR)	
Type de réseau		Interurbain payant	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	657	676	19 Cars supplémentaires non prévus, dont 2 Ligne Express Régionale portant le nombre de cars LER à 33 au lieu des 31 prévus initialement. 1 Car équipé de cellule de comptage mutualisé TOHM
Bus	0	0	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	0	2	2 Minicars supplémentaires non prévus
Minibus	0	0	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau Région OISE comporte par rapport la demande formulée par le SMTCO :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 17 cars payants supplémentaires ; ▪ 2 cars payants LER supplémentaires ; ▪ 2 minicars payants supplémentaires. 			
A noter que le car équipé de cellule de comptage fait partie du besoin exprimé pour le réseau TOHM.			

Nom de l'AOM		Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	
Nom commercial du réseau		Corolis	
Type de réseau		Urbain payant	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	0	2	2 cars supplémentaires couverts par la demande des 45 cars de la lettre saisine.
Bus	32	33	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	0	5	5 Midicars supplémentaires couverts par la demande des 6 minicars de la lettre saisine.
Minibus	8	6	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau Corolis comporte par rapport la demande formulée par le SMTCO :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 43 cars payants en moins ; ▪ 1 Bus standard payant supplémentaire. 			
Les cars initialement demandés sont en partie mutualisés avec des cars de la Région Hauts-de-France.			

Nom de l'AOM		Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise	
Nom commercial du réseau		AXO	
Type de réseau		Urbain payant	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	3 + 5 (dont 1 réserve)	10	Les 2 cars demandés dans la lettre saisine ne sont pas recensés.
Cars Standard Low Entry	2 (dont 1 réserve)		
Bus	27	32	5 bus correspondant à la lettre saisine
Bus articulé	6	7	1 bus articulé correspondant à la lettre saisine
Midibus/Minicar	2 + 1 (dont 1 réserve)	5	
Minibus	5 (dont 1 réserve)	1	+ 5 VL TCAD
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau ACSO comporte par rapport la demande formulée par le SMTCO :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 cars standards payants en moins remplacés par 2 minicars. 			

Nom de l'AOM		ARC - Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne	
Nom commercial du réseau		TIC / Allotic	
Type de réseau		Urbain gratuit	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	26	39	13 cars correspondant à la lettre saisine
Bus	22	24	
Bus articulé	1 (véhicule prévisionnel)	1	Articulé 4 portes
Midibus/Minicar	2	0	2 Midibus remplacés par 2 Bus Standards
Minibus	0	0	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau TIC comporte par rapport la demande formulée par le SMTCO :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 Midibus remplacés par 2 Bus Standards 			

Nom de l'AOM		Communauté de Communes du Clermontois	
Nom commercial du réseau		Le Bus	
Type de réseau		Urbain payant	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	0	0	
Bus	0	0	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	1 minicar (navette gare) 3 (dont 1 de réserve)	3	3 Midibus
Minibus	4	4	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau Le Bus ne comporte pas de différence par rapport la demande formulée par le SMTCO.			

Nom de l'AOM		Communauté de Communes des Sablons	
Nom commercial du réseau		Sablons Bus	
Type de réseau		Urbain payant + TCAD	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	0	0	
Bus	3 (dont 1 de réserve)	4	1 bus correspondant à la demande du 26/11/21
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	0	0	
Minibus	6 (dont 1 de réserve)	2	+ 4 TCAD
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau Sablons Bus ne comporte pas de différence par rapport la demande formulée par le SMTCO.			

Nom de l'AOM		Communauté de Communes Thelloise	
Nom commercial du réseau		Pass Thelle Bus	
Type de réseau		TCAD zonal + Ligne virtuelle	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	0	0	
Bus	0	0	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	0	2	+ 4 VL TCAD
Minibus	5	0	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau Pass Thelle Bus ne comporte pas de différence par rapport la demande formulée par le SMTCO.			

Nom de l'AOM		Chantilly - Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne	
Nom commercial du réseau		DUC	
Type de réseau		Urbain gratuit	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	0	0	
Bus	1	3	
Bus Low Entry	2		
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	1	1	Dont 1 Midibus mutualisé avec TOHM
Minibus	1	1	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau DUC ne comporte pas de différence par rapport la demande formulée par le SMTCO.			

Nom de l'AOM		Ville de Crépy-en-Valois - Communauté de	
Nom commercial du réseau		Cypré	
Type de réseau		Urbain gratuit	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	0	0	
Bus	0	0	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	0	0	
Minibus	5	5	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau Cypré ne comporte pas de différence par rapport la demande formulée par le SMTCO.			

Nom de l'AOM		Ville de Noyon - Communauté de Communes du Pays Noyonnais	
Nom commercial du réseau		Lib'Bus	
Type de réseau		Urbain gratuit	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	1	1	
Bus	1	1	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	2	2	2 Midibus
Minibus	0	0	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau Lib'Bus ne comporte pas de différence par rapport la demande formulée par le SMTCO.			

Nom de l'AOM		Pont-Sainte-Maxence - Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte	
Nom commercial du réseau		TOHM	
Type de réseau		Urbain gratuit	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	0	0	1 car mutualisé de la Région
Bus	3 (dont 1 de réserve)	2	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	0	0	1 Midibus mutualisé DUC
Minibus	3 (dont 2 de réserve)	2	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau TOHM comporte par rapport la demande formulée par le SMTCO :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 bus standard gratuit de moins ; ▪ 1 minibus gratuits de moins. 			
A noter qu'1 car payant de la Région Hauts-de-France mutualisé TOHM sera équipé de cellule compteuse.			

Nom de l'AOM		Senlis	
Nom commercial du réseau		TUS	
Type de réseau		Urbain gratuit	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	0	0	
Bus	5	0	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	0	0	
Minibus	5	0	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
Le réseau de Senlis n'étant plus équipé dans le cadre du SISMO2, le besoin réel comporte :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 bus standards gratuits de moins ; ▪ 5 minibus gratuits de moins. 			

Nom de l'AOM		Lamorlaye - Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne	
Nom commercial du réseau		La Navette	
Type de réseau		Urbain gratuit et payant pour les navettes vers les gares	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin réel recensé au 25/11/2022	Commentaire
Cars	0	0	
Bus	0	0	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	0	0	
Minibus	3 (dont 1 réserve)	3	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
En synthèse, le besoin réel du réseau La Navette ne comporte pas de différence par rapport la demande formulée par le SMTCO.			

Nom de l'AOM		Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	
Nom commercial du réseau		Hoplà	
Type de réseau		Urbain gratuit	
Description du Parc – Nb de véhicules (PF)		Besoin exprimé par le SMTCO au 05/01/2023	Commentaire
Cars	0	0	
Bus	0	0	
Bus articulé	0	0	
Midibus/Minicar	0	0	
Minibus	0	3	
Synthèse du besoin réel par rapport à la demande formulée par le SMTCO			
Ce matériel est à reprendre du matériel prévu initialement pour le réseau Senlis			

3. AVIS MOTIVE

3.1. Plan technique

Les équipements supplémentaires fournis pour les 74 véhicules demandés sont ceux prévus dans le cadre du marché de partenariat, dont les quantitatifs matériel sont basés sur les architectures présentées dans le tableau ci-dessous, conformément à celles définies dans le marché actuel.

	<i>Car interurbain payant</i>	<i>Car interurbain payant Ligne Express Régional</i>	<i>Minicar payant</i>	<i>Car interurbain gratuit</i>	<i>Bus standard payant</i>	<i>Bus articulé payant</i>
Equipements embarqués Billettique						
Pupitre mutualisé (fonction billettique et SAEIV)	1	1	1	1	1	1
Valideur sans contact piloté par le pupitre-valideur billettique (licence logicielle, kit de câblage, support de fixation, SAM)					2	3
Equipements embarqués SAEIV						
Calculateur SAEIV avec son module GPS, son module 4G, son module Wifi, son antenne tri-mode, son kit de câblage et de fixation, les câbles d'interfaces requis, son switch Ethernet, sa licence logicielle	1	1	1	1	1	1
Annonceur sonore, intérieur et extérieur, avec sa chaîne de sonorisation (Haut-parleurs extérieurs, amplificateur, micros palpeurs, etc.) et son kit de câblage	1	1	1	1	1	1
Ecran TFT, simple face, avec son système de fixation, sa licence logiciel, sa connectique		1	1			1
Deux écrans TFT simple face monté dos à dos, avec un coffret de protection et de fermeture, son système de fixation, sa licence logiciel, sa connectique					1	1
Bandeaux lumineux avec son kit de fixation et son kit de câblage	1			1	1	1
Equipements de comptage pour un véhicule 2 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle				1		

En plus de la fourniture matérielle et des prestations d'installations, des frais de fonctionnement de l'agence de mobilité sont à prévoir dans le cadre de **la fourniture de 90 abonnements 4G supplémentaires** liés à l'augmentation de la volumétrie (74 véhicules, 10 PDVV et 6 Tablettes).

En conséquence, les impacts en termes de fourniture, installation, exploitation et maintenance sont les suivants.

- Fourniture matérielle pour les véhicules à équiper ;
- Fourniture de 10 PDVV ;
- Fourniture de 6 Tablettes ;
- Augmentation du volume de matériel du lot de maintenance ;
- Prestation d'installation pour 45 véhicules ;
- Maintenance annuelle des équipements installés (hors lot de maintenance) ;
- Augmentation des frais de fonctionnement de l'agence de mobilité dû à la fourniture d'abonnements 4G supplémentaires.

Afin de répondre au besoin réel recensé par MOBI OISE auprès des exploitants / AOM à travers du fichier parc véhicules, MOBI OISE propose un raisonnement par quantitatif matériel, ce qui implique une traduction des configurations véhicules commandées en quantitatif matériel, tel que présenté au §2.3.3.

Concernant les installations, MOBI OISE propose d'intégrer à cette offre uniquement le besoin réel, soient 45 véhicules sur les 74 demandés.

3.2. Plan organisationnel

L'augmentation de volumétrie des véhicules à équiper en conservant la date de mise en service du SISMO2, correspondant à l'Entrée en VSR du Marché de Partenariat, engendre un effort supplémentaire sur la phase d'installation, autant pour MOBI OISE que pour les Exploitants qui devront mettre à disposition les véhicules selon un planning de déploiement déjà très dense. En ce sens, MOBI OISE propose d'étendre la phase de déploiement des véhicules déjà équipés SISMO1 jusqu'à la date d'entrée en VSR du SISMO2, soit le 06/07/2023. A noter que les 45 véhicules supplémentaires sont également sujet au planning de déploiement des pupitres mutualisés KP6000, conformément à la note 21014 NTE 22705 ([DR4]).

3.3. Modalités de mise en œuvre

3.3.1. Calendrier

Tel qu'indiqué au §3.2, MOBI OISE propose d'étendre la phase de câblage des véhicules jusqu'à la fin de VABF Système, soit le 05 juillet 2023, intégrant les modalités de déploiement des pupitres mutualisés conformément à la note 21014 NTE 22705 ([DR4]).

Cette proposition permettra de maintenir le délai de mise en service du SISMO2 au 06 juillet 2023.

Concernant la réception des prestations, trois types de prestations sont à considérer :

1. Réception de l'installation des 45 installations supplémentaires (câblage véhicules et montage des équipements SAEIV) au 06/07/2023 ;
2. Réception de l'installation du matériel billettique dans les 45 véhicules supplémentaires au 06/10/2023 ;
3. Réception du matériel supplémentaire (billettique, SAEIV, TPV, PDVV et tablette), dont matériel du lot de maintenance au 06/10/2023.

3.3.2. Coût (chiffrages techniques)

3.3.2.1. Synthèse des chiffrages techniques (investissement)

Synthèse des investissements SISMO 2	
C. Prestations de projet	12 150 €
D. Billettique et Base clients	228 372 €
E. SAEIV et Comptage	650 236 €
F. SIM	- €
G. Gestion des TAD	5 808 €
H. Agence de Mobilité	- €
I. Outil décisionnel	- €
Autres	- 74 530 €
Total des investissements	822 036 €

A noter que les 29 installations non nécessaires, équivalent à 74.530 €HT sont soustraites du chiffrage.

Ces éléments sont extraits de l'Annexe F1-A de l'avenant.

3.3.2.2.Synthèse des renouvellements

Synthèse des renouvellements SISMO 2	
D. Billettique et Base clients	14 174 €
E. SAEIV et Comptage	- €
F. SIM	- €
G. Gestion des TAD	5 808 €
H. Agence de Mobilité	- €
Total des renouvellements	19 982 €

Ces éléments sont extraits de l'Annexe F1-A de l'avenant.

3.3.2.3.Chiffrage du lot maintenance

SBI	Volumétrie initiale	Volumétrie Avenant 1	TOTAL	% maintenance	Volumétrie maintenance totale	Volumétrie maintenance - Offre initiale	Besoin maintenance supplémentaire	Prix
Désignation du matériel								
Valideur sans contact	142	17	159	10%	16	15	1	1 377,00 €
PDVV	16	10	26	10%	3	2	1	974,00 €
TPV	14	1	15	7%	2	1	1	4 434,00 €
TPVS	18	0	18	10%	2	2	0	- €
Contrôle accès abris vélo type valideur autonome	2	0	2	10%	1	1	0	- €
PDC	36	0	36	10%	4	4	0	- €
Sous-total Billettique								6 785,00 €
SAEIV	Volumétrie initiale	Volumétrie Avenant 1	TOTAL	% maintenance	Volumétrie maintenance totale	Volumétrie maintenance - Offre initiale	Besoin maintenance supplémentaire	Prix
Désignation du matériel								
Pupitre mutualisé (SAEIV + Billettique)	838	74	912	10%	92	84	8	19 616,00 €
Calculateur SAEIV	838	74	912	5%	46	42	4	17 320,00 €
Annonceur sonore	838	74	912	5%	46	42	4	720,00 €
Ecran TFT Simple	79	7	86	5%	5	4	1	1 250,00 €
Ecran TFT Double	103	8	111	5%	6	6	0	- €
Bandeau lumineux	766	68	834	5%	42	39	3	1 590,00 €
Équipement de comptage - Bus articulé	0	0	0	5%	0	0	0	- €
Équipement de comptage - Bus standard (3 portes)	81	0	81	5%	5	5	0	- €
Équipement de comptage - Car (2 portes)	0	13	13	5%	0	0	0	- €
Équipement de comptage - Véhicules 1 porte	0	0	0	5%	0	0	0	- €
Équipement Wifi pour un dépôt	5	0	5	5%	1	1	0	- €
Sous-total SAEIV et Comptage								40 496,00 €
TAD	Volumétrie initiale	Volumétrie Avenant 1	TOTAL	% maintenance	Volumétrie maintenance totale	Volumétrie maintenance - Offre initiale	Besoin maintenance supplémentaire	Prix
Désignation du matériel								
Équipement embarqué TAD	21	6	27	5%	2	2	0	- €
Sous-total TAD								- €
IV SOL								Prix
BIV	coût de la maintenance annuelle pour les matériels d'information voyageur au sol.							
PGD								
PIV								

Ces éléments sont extraits de l'Annexe F1-H.1 de l'avenant.

Les montants sont exprimés en Euros Hors taxes et calculés à partir de l'annexe F1 du marché de partenariat [DR2].

3.3.3.Financement et rémunérations

L'évolution de la volumétrie prévisionnelle engendre un surcoût de la Rémunération d'exploitation R1 et de la Rémunération d'Investissement R3A Non Acceptée. Le surcoût global est de 1.511.075,00 euros HT. Ce surcoût est intégralement supporté par le Syndicat.

Le surcoût attaché à la Rémunération d'investissement R3A Non Acceptée fait l'objet d'un paiement direct unique de la part du Syndicat. Le paiement direct sera réalisé dans un délai de trente (30) jours à compter de la Date Effective de Mise en Service du Système.

Le surcoût attaché à la Rémunération d'exploitation R1 fera l'objet d'un ajustement, conformément au modèle financier actualisé dans le document [DR2] – Annexe F2 Cadre financier Modification n°01.

3.3.4.Modalités de réception

Conformément aux dispositions de l'article 25.1 du contrat, une procédure simplifiée est proposée. La bonne exécution des prestations, objet de la Modification, est attestée par des procès-verbaux de constat signés par le Syndicat et le Partenaire Privé.

Concernant la réception des prestations, trois réceptions, faisant chacune l'objet d'un Procès-Verbal spécifique, sont à considérer :

1. Procès-verbal de réception de l'installation des 45 installations supplémentaires (câblage véhicule et montage des équipements SAEIV) au 06/07/2023 ;
2. Procès-verbal de réception de l'installation du matériel billettique dans les 45 véhicules supplémentaires au plus tard le 24 novembre 2023. ;
3. Procès-verbal de réception du matériel non affecté tel que précisé au paragraphe 2.3.3 (billettique, SAEIV, TPV, PDVV et tablette), ainsi que le matériel du lot de maintenance précisé au paragraphe 3.3.2.3 au 06/10/2023, modulo les pupitres billettiques qui seront livrés au plus tard le 24 novembre 2023.

MOBI OISE
3 RUE WITTEN
60000 BEAUVAIS

SMTCO OISE MOBILITE
1 RUE DES FILATURES
CS 40551
60005 BEAUVAIS CEDEX

A l'attention de Monsieur Arnaud DUMONTIER

Neuille-sur-Oise, le 07 novembre 2022

Courrier recommandé avec AR n° 1A 186 825 3503 1

N/Réf. : 21014/JBE/DIL/22-543

V/Réf. : 2022.10.131

Objet : Réponse au courrier de demande d'informations complémentaires liée à la survenance d'une cause légitime (V/Réf. 2022.10.131)

Monsieur Le Président,

Nous accusons bonne réception de votre courrier référencé en objet.

Par ce dernier vous nous sollicitez afin de recueillir des informations complémentaires, à la suite de la tenue d'un comité technique extraordinaire entre l'équipe projet du Groupement conception-réalisation et celle du SMTCO, en date du mercredi 12 octobre 2022, portant spécifiquement et exclusivement sur les orientations possibles pour (i) assurer la continuité du service publique et (ii) minimiser les conséquences de la survenance de cette Cause Légitime au sens de l'article 12 du Marché de Partenariat.

Vous trouverez, ci-après, les informations complémentaires demandées.

Les éléments de réponse apportés dans ce courrier font référence à ceux qui ont été présentés lors du Comité Technique Extraordinaire du 12 octobre 2022 et dont les documents de référence sont :

- 21014 PRE 22472 - Proposition de plan de mitigation des pupitres SISMO2 - 12-10-2022
- 21014 CRR 22483 - CR COTEC extraordinaire du 12-10-2022.

1. Quelle est l'étendue du retard envisagé et ses incidences sur les dates contractuelles d'entrée en VABF et d'entrée en VSR que vous suggérez de décaler ?

Le retard envisagé concerne exclusivement le planning d'approvisionnement des pupitres KP6000.

MOBI OISE n'envisage pas de retard concernant le reste du périmètre du projet SISMO2.

Dans le plan d'atténuation des conséquences de la survenance de cause légitime référencé 21014 PRE 22472 (le « Plan de Mitigation »), MOBI OISE propose d'utiliser les pupitres existants (TP5700) pour la mise en service du SISMO2 en complément des pupitres KP6000 disponibles à cette date (évalué à environ 30% du volume total).

Ainsi MOBI OISE propose **le maintien des dates d'entrée en VABF**, un **ajustement à la marge des dates d'entrée et de sortie de VSR du système**, ainsi qu'un **phasage dans la livraison et l'installation du matériel « pupitre KP6000 »** assujetties à un plan de déploiement détaillé ci-dessous.

Le planning prévisionnel de mise à disposition de ces pupitres est le suivant :

- 50 pupitres le 25 mai 2023 ;
- 200 pupitres le 30 juin 2023 ;
- 300 pupitres répartis sur la période du 15 au 30 juillet 2023 ;
- Les pupitres restant à livrer le seront entre août et septembre 2023 pour une installation s'achevant au 24 novembre 2023, afin de maintenir le plus possible la disponibilité de véhicules.

MOBI OISE propose un aménagement de la VABF des sous-systèmes afin de prendre en considération le planning de mise à disposition des pupitres KP6000, et de maintenir la date d'entrée en VABF système au 21 juin 2023.

Afin d'optimiser l'installation des équipements billettiques dans les véhicules, MOBI OISE propose un ajustement de la date d'entrée en VSR au 13 juillet 2023, et de convenir d'une date de démarrage tenant compte de la période de vacances scolaires durant laquelle une majorité des véhicules des réseaux interurbains est immobilisée, afin d'impacter le moins possible le service du aux usagers.

Cet ajustement aura l'avantage de ne pas impacter les abonnements scolaires pour la période du 06 au 13 juillet 2023.

Les véhicules immobilisés seront équipés durant l'été 2023.

2. Quelles sont les dispositions prises sur l'aménagement du projet lié à ce décalage (à titre d'exemple : renfort des équipes pour assurer le Plan de Mitigation, impact sur le planning).

Les aménagements du projet liés à ce décalage et par rapport au plan de mitigation proposé sont :

- La prise en charge par MOBI OISE des développements complémentaires permettant de rendre le pupitre TP5700 compatible SISMO2 ;
- L'intégration du pupitre TP5700 compatible SISMO2 dans les plans de tests, de contrôles et d'essais suivant les mêmes modalités que celles du KP6000. A ce titre, MOBI OISE prévoit d'intégrer dans les plans de charge de ses équipes cette modification de périmètre, ainsi que dans les plannings de recettes usine et site auxquelles sera convié le SMTCO.
- L'organisation du plan de déploiement avec les exploitants pour définir le planning de mise à disposition des véhicules autant pour la période de bascule du système que pour le déploiement des pupitres KP6000 allant de mi-juillet au 24 novembre 2023 ;
- Un renfort d'une équipe d'environ quinze personnes pour le déploiement des équipements embarqués dans l'ensemble des véhicules en circulation pendant une semaine à compter du 08 juillet 2023 ;
- Un renfort d'une équipe de deux personnes avec une ressource pour leur pilotage du 18 juillet 2023 jusqu'au déploiement final des pupitres KP6000 dans l'ensemble des véhicules ;
- L'intégration du pupitre TP5700 dans le plan de charge de MOBI OISE pour le suivi de VSR, suivi des incidents, continuité de service ;
- La modification du plan de communication interne, à l'attention des AOM et des exploitants, pour y intégrer les impacts des changements ci-dessus ;

- La mise à disposition par MOBI OISE, **en prêt gratuit**, de 150 pupitre état de fonctionnement, jusqu'à la fin du déploiement des pupitres KP6000.

3. Vous proposez « un Plan de Mitigation basé sur l'utilisation des pupitres existants mis à niveau ». Le pupitre billettique du SISMO 1 fait déjà l'objet d'une adaptation pour pallier le retard de livraison des pupitres billettiques du SISMO 2. Quel est le planning et comment sera réalisée cette nouvelle mise à jour des pupitres billettiques SISMO 1 pour fonctionner dans l'environnement du SISMO 2 ?

La mise à jour des pupitres TP5700 SISMO1 vers le SISMO2 consiste en :

- Insertion dans le pupitre des SAM SISMO2 pour le traitement des cartes PassPass ;
- Une adaptation logicielle embarquée, pour rendre le fonctionnement du pupitre TP5700 compatible avec le système SISMO2 ;
- Un marquage spécifique, via la pose d'un sticker, permettant d'identifier visuellement les équipements ayant fait l'objet de cette mise à niveau.

Lors du basculement du système SISMO1 vers SISMO2 du 8 au 13 juillet 2023, MOBI OISE s'appuiera sur le stock d'environ 150 pupitres, préalablement mis à niveau en usine. Le process de déploiement se fera selon les modalités suivantes :

- la nuit, les pupitres SISMO1 des véhicules sont remplacés par des pupitres TP5700 SISMO2 ;
- le jour, des pupitres SISMO1 récupérés la veille sont mis à niveau sur site vers la configuration SISMO2, et constituent le stock permettant les opérations de la nuit suivante.

Concernant le planning :

- Le stock de 150 pupitres TP5700 est d'ores et déjà constitué ;
- La version logicielle embarquée est en cours de qualification interne et sera validée avec le SMTCO lors des recettes usine et site ;
- Les SAM et les stickers seront disponibles pour équiper les pupitres le 31 mars 2023 ;
- Les 150 pupitres TP5700 seront mis à jour en usine pour le 15 juin 2023 et livrés fin juin sur site puis ventilés par dépôts ;
- Ils seront donc prêts à être installés dans les véhicules pour le démarrage des opérations de bascule.

4. Quel est l'impact de cette proposition sur l'opération de remplacement des supports sans contacts Oise Mobilité (SISMO 1) par des supports sans contacts PassPass dont le MOBI OISE à la charge ?

Cette proposition permet l'utilisation des supports sans contact PassPass sur les équipements mis à jour, à compter de la mise en service du système. Par conséquent, cette proposition n'a pas d'impact sur l'opération de remplacement des supports sans contacts Oise Mobilité (SISMO 1) par des supports sans contacts PassPass.

5. Vous indiquez « pour permettre d'assurer la majorité des fonctions tels que prévus dans le Marché ». Nous attendons que MOBI OISE détaille précisément les fonctions qui ne seront pas délivrées dans le cadre de ce Plan de Mitigation et leurs incidences sur la bonne exécution du Marché et la continuité de service.

Le pupitre TP5700 mis à niveau vers le SISMO2 n'est pas en mesure de lire les cartes bancaires (pupitre non PCI), et ne dispose pas de lecteur optique.

Par conséquent, les fonctions, telles que prévues dans le Marché, et qui ne seront pas assurées sont limitées aux seuls pupitres TP5700.

Ces fonctions sont :

- L'OpenPayment
- La validation d'un titre M-Ticket (par lecture de son QR-Code)
- L'affichage de la fonction cartographie (fonction SAE)

L'absence de ces fonctionnalités est couverte par les mesures suivantes de notre Plan de Mitigation :

- MOBI OISE prévoit d'équiper tous les réseaux urbains payants avec des pupitres KP6000 dès la bascule du système. Ainsi, tous les réseaux urbains payants bénéficieront de la totalité des fonctions prévues dans le Marché, et ce, dès le démarrage du SISMO2, incluant la fonctionnalité d'OpenPayment pour les réseaux AXO et Corolis, et de validation du M-Ticket pour tous ces réseaux.
- Le Plan de Mitigation est essentiellement circonscrit aux réseaux de la Région Hauts-de-France, car ces derniers concentrent la majorité des véhicules.

Pour ces réseaux :

- concernant la fonctionnalité de validation des titres M-Ticket, MOBI OISE propose un contrôle visuel de la validité du titre M-Ticket sur l'application mobile par le conducteur, permettant la localisation de la validation grâce une fonction dite "de comptage-validation" disponible sur le pupitre. Selon les statistiques de fréquentation, les validations M-Ticket ne représentent qu'environ 1% des validations sur ce réseau (source : Rappel mensuel de l'Agence Oise Mobilité - Août 2022) ;
- concernant la fonctionnalité d'OpenPayment, MOBI OISE propose sa mise en service à l'issue du déploiement de la totalité des pupitres KP6000, soit le 24 novembre 2023 ;
- concernant la fonction de cartographie, cette dernière sera mise en place progressivement selon le plan de déploiement des pupitres KP6000.

6. Vous indiquez « Ce plan a pour but de permettre une migration partielle du système SISMO2, en préservant la continuité du service public » Nous attendons que MOBI OISE précise en quoi consiste cette migration partielle et dans quelle mesure elle garantit la continuité de service ?

Cette migration est qualifiée de partielle, car MOBI OISE propose de basculer tout le système vers la solution SISMO2, avec une livraison différée d'une partie des pupitres. Cette migration assure la mise en service de toutes les fonctionnalités prévues au Marché, à l'exception de la fonctionnalité de validation des titres M-Ticket sur le réseau régional dont MOBI OISE propose une solution telle que décrite ci-dessus dans notre réponse à la question 5, assurant ainsi la continuité de service public et n'affectant que pour une durée extrêmement limitée les fonctionnalités prévues au Marché de partenariat qui nous lie. Concernant les fonctionnalités d'OpenPayment et de cartographie embarquée, et s'agissant de nouvelles fonctionnalités proposées par le SISMO2 elles n'affectent pas stricto sensu la continuité de service actuellement offert au public.

Nous espérons que ce Plan de Mitigation, que nous vous proposons de mettre en œuvre avec votre assistance saura vous convaincre des efforts déployés par MOBI OISE pour limiter au maximum les impacts de la survenance de la Cause Légitime survenue et, dans l'attente de vous lire, vous prions de croire, Monsieur Le Président, à notre considération distinguée.

Baudouin HUON
Président de MOBI OISE

Monsieur Baudouin HUON
Président de la société MOBI-OISE
3 Allée de Grenelle
92 130 Issy-les-Moulineaux

Beauvais, le 24 octobre 2022

RECOMMANDE AVEC AR N°1A18674957049
N/Réf. : 2022.10.131.

Objet : Marché de partenariat SISMO 2 – Courrier de réponse à la notification d'une Cause Légitime

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de vos courriers en date des 27 septembre et 7 octobre 2022 par la voie desquels vous avez notifié au SMTCO la survenance d'une Cause Légitime attachée aux difficultés d'approvisionnement des matières premières nécessaires à la fabrication des composants des pupitres du SISMO 2.

J'ai par ailleurs lu avec attention la note du 7 octobre 2022 que vous avez transmise à mes services à l'appui de votre notification ; note dans laquelle (i) vous décrivez l'évènement qui serait constitutif d'une Cause Légitime, (ii) vous exposez les conséquences de cet évènement sur le respect de vos obligations contractuelles et (iii) vous portez à ma connaissance les mesures prises par votre société pour limiter les effets de cet évènement.

A l'aune de ces informations, je n'exclus pas de reconnaître l'existence d'une Cause Légitime.

Je ne peux toutefois pas en l'état me prononcer pleinement sur votre demande, faute de disposer de tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'évènement et de ses conséquences sur l'exécution du Contrat.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir me communiquer, dans les meilleurs délais, les informations complémentaires suivantes :

- Quelle est l'étendu du retard envisagé et ses incidences sur les dates contractuelles d'entrée en VABF et d'entrée en VSR que vous suggérez de décaler ?
- Quelles sont les dispositions prises sur l'aménagement du projet lié à ce décalage (à titre d'exemple : renfort des équipes pour assurer le plan de mitigation, impact sur le planning).
- Vous proposez « un plan de mitigation basé sur l'utilisation des pupitres existants mis à niveau ». Le pupitre billettique du SISMO 1 fait déjà l'objet d'une adaptation pour palier le retard de livraison des pupitres billettiques du SISMO 2. Quel est le planning et comment sera réalisée cette nouvelle mise à jour des pupitres billettiques SISMO 1 pour fonctionner dans l'environnement du SISMO 2 ?
- Quel est l'impact de cette proposition sur l'opération de remplacement des supports sans contacts Oise Mobilité (SISMO 1) par des supports sans contacts PassPass dont le MOBI OISE à la charge ?
- Vous indiquez « pour permettre d'assurer la majorité des fonctions tels que prévus dans le Marché ». Nous attendons que MOBI OISE détaille précisément les fonctions qui ne seront pas délivrées dans le cadre de ce plan de mitigation et leurs incidences sur la bonne exécution du Marché et la continuité de service.

- Vous indiquez « *Ce plan a pour but de permettre une migration partielle du système SISMO2, en préservant la continuité du service public* » Nous attendons que MOBI OISE précise en quoi consiste cette migration partielle et dans quelle mesure elle garantit la continuité de service ?

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise et par délégation,



Julien DALEST
Directeur du SMTCO

MOBI OISE
3 ALLEE DE GRENELLE
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

SMTCO OISE MOBILITE
1 RUE DES FILATURES
CS 40551
60005 BEAUVAIS CEDEX

A l'attention de Monsieur Arnaud DUMONTIER

Neuville-sur-Oise, le 27 septembre 2022

Courrier recommandé avec AR n° 1A 186 825 3438 6

N/Réf. : 21014/JBE/DIL/22-427

V/Réf. : Marché de partenariat SISMO2

Objet : Notification d'un retard sur l'approvisionnement des pupitres SISMO2

Monsieur Le Président,

Nous faisons référence au marché de partenariat portant sur une partie du financement, la conception, la réalisation, le déploiement, le gros entretien et renouvellement, la maintenance et l'exploitation d'un système intégré de services à la mobilité d'un système intégré de services à la mobilité sur le département de l'Oise, signé entre le Syndicat Mixte des transports collectifs de l'Oise (« **SMTCO** ») et notre société le 17 juin 2021 (le « **Marché de Partenariat** »).

Par commodité, les termes commençant par une lettre majuscule de la présente non définis dans ce courrier auront le sens qui leur a été donné dans le Marché de Partenariat.

Comme présenté lors de notre réunion de travail extraordinaire SISMO2 du 15 février 2022, la situation d'envergure mondiale de pénurie de composants électroniques qui touche de nombreux secteurs grand public, qui est notamment la conséquence de la survenance de l'épidémie de Covid 19 qui ne pouvaient être raisonnablement anticipées à la date de remise de son offre finale notre société.

Cette crise impacte également le Groupement EQUANS INEO SYSTRANS - KUBA - CITYWAY, en tant que producteur d'équipements électroniques, sur la capacité de production de certains de ses équipements planifiée dans le cadre du marché de partenariat pour répondre aux besoins de déploiement du SISMO2.

Tel que consigné dans le compte-rendu de cette réunion (référéncé 21014 CRR 22056), le Groupement a mené l'ensemble des actions possibles permettant d'atténuer l'impact de cette crise et de permettre la livraison des équipements.

Malgré les efforts réalisés, les dernières informations reçues en date du 23 septembre 2022 par le Groupement avèrent le risque de retard sur l'approvisionnement des pupitres SISMO2 entraînant un décalage pour la mise en service complète du SISMO2, initialement prévue au 06 juillet 2023.

C'est pourquoi, conformément au troisième alinéa de l'article 9 du Marché de Partenariat nous vous informons par la présente de la survenance d'une Cause Légitime et de notre demande de déterminer, notamment, et de concert du report des « Dates Contractuelles d'Entrée en VABF du Système, les Dates Contractuelles de Sortie de VABF et d'Entrée en VSR du Système, et la Date Contractuelle de Mise en Service du Système



Conformément aux stipulations de l'article 9 du Marché de Partenariat, nous communiquerons au SMTCO, dans un délai de dix (10) jours à compter de la présente notification, une note décrivant la nature de l'événement et précisant les conséquences de cet événement sur l'exécution du Marché de Partenariat ainsi que les mesures que nous avons d'ores et déjà prises pour en atténuer les effets.

En outre la société MOBI-OISE se tient à votre disponibilité pour convenir de la tenue d'une réunion de travail technique extraordinaire au plus tôt afin d'exposer plus en détails la situation actuelle et les orientations possibles pour (i) assurer la continuité du service public et de (ii) minimiser les conséquences de la survenance de cette Cause Légitime au sens de l'article 12 du Marché de Partenariat.

Dans l'attente de votre retour sur la possibilité d'organiser cette réunion et sur les modalités pratiques de son organisation, je vous prie de croire, Monsieur, à ma considération distinguée.

Baudouin HUON
Président de MOBI-OISE

ANNEXE F1 - CADRES DE CHIFFRAGE TECHNIQUE (CT)V20210525

SISMO 2 - Pièces financières

Le présent document a pour objet de donner une ventilation fine des investissements et coûts de prestations réalisés dans le cadre du projet SISMO 2. Ne sont ici à considérer que les investissements durant la phase de réalisation, c'est à dire sur les 24 premiers mois du projet.

Les coûts liés aux investissements initiaux ainsi que les coûts de renouvellement devront être reportés dans l'onglet F2-D Investissements du **Cadre Financier (Annexe F2)**. Les coûts relevant de charges d'exploitation doivent être reportés au sein de l'onglet F2-B Comptes prévisionnels du **Cadre Financier (Annexe F2)**. Le **Cadre Financier** fait référence aux onglets du présent document afin d'assurer la concordance des données chiffrées.

L'onglet "Prix unitaires systèmes" permet de définir les prix de chacun des éléments du SISMO 2 et sera utilisé dans le cadre de commandes supplémentaires liées à une extension d'un réseau ou à l'intégration de nouveaux réseaux.

Les onglets Récapitulatifs ainsi que ceux correspondant à l'investissement initial (onglets G.à M.) sont calculés de façon automatique à partir de la volumétrie et montants unitaires des équipements. Les onglets rouges correspondent à des onglets au sein desquels des informations doivent être renseignées, les onglets bleus sont renseignés de façon totalement automatique et ne doivent pas être modifiés.

Les zones sur fond colorés se remplissent de façon automatique (fond bleu clair), ou ne sont pas à renseigner (fond gris).

Nom du groupement :

Mobi-Oise

Annexe F1-A Récapitulatif

Candidat :

Mobi-Oise

Synthèse des investissements SISMO 2	
C. Prestations de projet	12 150 €
D. Billetique et Base clients	228 372 €
E. SAEIV et Comptage	650 236 €
F. SIM	- €
G. Gestion des TAD	5 808 €
H. Agence de Mobilité	- €
I. Outil décisionnel	- €
Autres	- 74 530 €
Total des investissements	822 036 €

Notice : le présent onglet est rempli automatiquement à partir de chacun des onglets des sous-systèmes; Sont repris ici les montants cumulés des investissements de chaque sous système

Synthèse des renouvellements SISMO 2	
D. Billetique et Base clients	14 174 €
E. SAEIV et Comptage	- €
F. SIM	- €
G. Gestion des TAD	5 808 €
H. Agence de Mobilité	- €
Total des renouvellements	19 982 €

Sont repris ici les montants cumulés des renouvellements de chaque sous système



ANNEXE F1-B VOLUMETRIE PREVISIONNELLE

Candidat : **Mobi-Oise**

Volumétrie prévisionnelle pour le SISMO 2 *	Total
Véhicules	84
Bus standards	7
Bus standards gratuits	0
Bus articulés	1
Bus articulés gratuits	0
Cars	47
Cars gratuits	13
Cars Lignes Express Régionales	0
Minibus/Minicars	16
dont véhicules légers (type TCAD)	10
dont véhicules mixtes (TCAD + régulier)	0
Minibus/Minicars gratuits	0
Billettique	
Supports	
Cartes sans contact compatibles AMC	
Billets sans contact (avec packaging)	
Etuis pour les cartes sans contact	
Lot de consommable pour les deux premières années de fonctionnement	
Supports sans contact de test et SAM de tests	
Validation et Contrôle	
Valideur sol (contrôle d'accès garage à vélo)	
Portable de Contrôle	
Points de vente et de création de cartes	
TPV	1
TPVS	
TPV Mobile	
SAEIV & Comptage	
BIV petite taille	
BIV grande taille	
PGD	
PGD double face	
PIV	
Bus articulés 3 portes équipés de comptage	
Véhicules 2 portes équipés de comptage	13
Véhicules 3 portes équipés de comptage	
Véhicules 1 porte équipés de comptage	
TAD	
Equipement embarqué TAD (tablette durcie)	6

Ces volumétries correspondent aux équipements de base.
Elles ne prennent pas en compte les équipements constitutifs des lots de maintenance qui doivent être détaillés dans l'onglet "lots de maintenance".

Volumétrie du candidat relative au SAEIV suivant ses choix techniques	
Matériels d'information voyageur au sol	0
BIV de petite taille, alimentation sur EP / abris-bus	
BIV grande taille, alimentation sur EP / abris-bus	
BIV de petite taille, alimentation permanente	
BIV de grande taille, alimentation permanente	
BIV de petite taille, alimentation alternative, communication 4G / Ethernet	
BIV de grande taille, alimentation alternative, communication 4G / Ethernet	
Panneaux d'information voyageurs intérieur de petite taille, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	
Panneaux d'information voyageurs intérieur de taille moyenne, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	
Panneaux d'information voyageurs intérieur de grande taille, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	
Panneaux d'information voyageurs extérieur de petite taille, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	
Panneaux d'information voyageurs extérieur de taille moyenne, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	
Panneaux d'information voyageurs extérieur de grande taille, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	
Panneau Général Départ simple face, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	
Panneau Général Départ double face, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	
mât pour BIV (toute dimension)	
mât pour PGD (toute dimension)	
mât pour PIV (toute dimension)	
support mural / plafond pour PGD (toute dimension)	
support mural / plafond pour PIV (toute dimension)	
support mural / abris-bus pour BIV (toute dimension)	
Installations des équipements d'information voyageur au sol	0
Installation d'une BIV avec réutilisation des moyens techniques existants (support + raccordement)	
Installation d'une BIV sans réutilisation des moyens techniques existants (support +genie civil + raccordement)	
Installation d'un PIV avec réutilisation des moyens techniques existants (support +genie civil + raccordement)	
Installation d'un PIV sans réutilisation des moyens techniques existants (support +genie civil + raccordement)	
Installation d'un PGD avec réutilisation des moyens techniques existants (support +genie civil + raccordement)	
Installation d'un PGD sans réutilisation des moyens techniques existants (support +genie civil + raccordement)	
Installation d'une BIV à alimentation alternative avec réutilisation des supports existants	
Installation d'une BIV à alimentation alternative sans réutilisation des supports existants	
Interface avec les outils métiers	
Interface avec un logiciel de graphiquage habillage	
Interface avec un outil d'affectation	
Interface embarqué SAEIV - girouette	
Wifi au dépôt	
Fourniture d'un équipement Wifi pour un dépôt	
Installation, raccordement et paramétrage de la ou des bornes wifi pour un dépôt	

ANNEXE F1-C Volumétrie à déposer recycler

Inventaire des matériels déployés dans le cadre du SISMO 1 à déposer et recycler		Quantité à recycler	Quantité à déposer
Equipements billettique			
Embarqué	Pupitres (VIX/TP 5700)		
	Valideurs (VIX/CP 6500)		
	Nombre véhicules équipés cellules compteuses (DILAX/PCU210 + IRS 320R)		
	PDVV (COPPERNIC/C-one)		
Point de ventes	TPV (VIX)		
	TPVS (INGENICO/ICT 250)		
	BRC (IPM/EK 7000)		
Contrôle	PDC (COPPERNIC /C-one)		
	Valideur sol (VIX/ST 3150)		
Equipements IV			
Embarqué	Bandeaux Lumineux (HANOVER/L031N03)		
	Boîtiers annonces sonores (KERLINK / Wirma)		
Sol	BIV 2 verres (LUMIPLAN/Horus)		
	BIV 4 verres (LUMIPLAN/Horus)		
	PGD (LUMIPLAN / Fenix)		
	PGD extérieur double face gare de Creil (Lumiplan)		
	PGD intérieur gare de Creil (Lumiplan)		
	Ecrans TFT (COTEP / TXTA 181 PF, 32 pouces)		
Equipements TAD			
TAD	Equipement embarqué TAD (Tablette Samsung Galaxy Tab active 2 / 8 pouces)		

ANNEXE F1-D PRIX UNITAIRES SYSTEMES

Candidat : Mobi-Oise

Désignation	Investissement			Fonctionnement et maintenance en période d'exploitation				Occurrence de renouvellement sur les 10 ans
	Matériel	Logiciel	P.U. Total Equipement	Période mois / année	Maintenance	Fonctionnement / Communication	Total	
D. BILLETTIQUE & BASE CLIENT								
Base client								
Base clients unique au SISMO 2 (reprises des bases existantes, portail unique d'inscription et d'accès, interfaces avec les services de mobilité)			0,00 €	Année	- €		0,00 €	
Centre de gestion								
Suite logicielle complète de la billettique en conformité à la définition fonctionnelle du PF et licences			0,00 €	Année	370 192,00 €		370 192,00 €	
Interface avec les logiciels de gestion des scolaires (PEGASE ou autre)			0,00 €	Année	- €		0,00 €	
Open Payment			0,00 €	Année	70 000,00 €		70 000,00 €	
Equipements embarqués								
Pupitre mutualisé (fonction billettique et SAEIV)	2 354,00 €	98,00 €	2 452,00 €	Année	127,00 €		127,00 €	0
Valideur sans contact piloté par le pupitre-valideur billettique (licence logicielle, kit de câblage, support de fixation, SAM)	1 279,00 €	98,00 €	1 377,00 €	Année	49,00 €		49,00 €	0
Portable de Vente et de Validation ou autre équipement répondant à la fonctionnalité demandée (licence logicielle, kit de câblage, support de fixation, alimentation, SAM, SIM)	876,00 €	98,00 €	974,00 €	Année	77,00 €		77,00 €	1
Equipements de vente								
TPV (périphériques, SAM, licence, installation sur site)	4 336,00 €	98,00 €	4 434,00 €	Année	858,00 €		858,00 €	1
TPVS (périphériques, SAM, SIM, licence, installation sur site)	1 271,00 €	98,00 €	1 369,00 €	Année	19,00 €		19,00 €	1
TPVM (périphériques, SAM, SIM, licence, installation sur site)	8 149,00 €	98,00 €	8 247,00 €	Année	1 429,00 €		1 429,00 €	1
Equipements au sol								
Contrôle d'accès abris-vélo type valideur autonome (équipement, fixation au sol ou murale, module de communication, pilotage ouverture porte, SAM, SIM, licence, installation sur site)	2 625,00 €	98,00 €	2 723,00 €	Année	40,00 €		40,00 €	0
Equipements de contrôle								
Portable De Contrôle (station d'accueil, imprimante sans fil, SIM, protections, licence logicielle, installation, mise en service)	1 064,00 €	98,00 €	1 162,00 €	Année	73,00 €		73,00 €	1
Sous-système en ligne								
Boutique en ligne avec un serveur de vente à distance (SVAD)		0,00 €	0,00 €	Année	0,00 €		0,00 €	
Service de M-ticketing ou autre accessible depuis l'application mobile du SIM (fourniture, mise en œuvre et intégration dans les médias du SIM)		0,00 €	0,00 €	Année	0,00 €		0,00 €	
Service de Ticket SMS multi-opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free).		0,00 €	0,00 €	Année	12 000,00 €		12 000,00 €	
Fournitures								
Cartes sans contact compatibles AMC	0,89 €		0,89 €					
Billets sans contact (avec packaging)	0,25 €		0,25 €					
Etuils pour les cartes sans contact	0,19 €		0,19 €					
Lot de consommable pour les deux premières années de fonctionnement	25 000,00 €		25 000,00 €					
Supports sans contact de test et SAM de tests	2,50 €		2,50 €					
E. SAEIV & COMPTAGE								
Suite logicielle des équipements centraux								
Suite logicielle complète du SAEIV avec licences			0,00 €	Année	111 451,00 €		111 451,00 €	
Suite logicielle complète du système de comptage avec licences			0,00 €	Année	10 814,00 €		10 814,00 €	
Cartographie statique ou dynamique, avec les mises à jours annuelles			0,00 €	Année	0,00 €		0,00 €	
Interface avec un logiciel de graphiquage habillage			0,00 €					
Interface avec un outil d'affectation			0,00 €					
Equipements de télécommunications								
Equipement Wifi pour un dépôt, kit de fixation et de connectique	1 030,00 €	- €	1 030,00 €	Année	62,00 €		62,00 €	0
Création et adaptation des infrastructures de communication nécessaires pour un dépôt (VPN, etc.)	1 950,00 €	- €	1 950,00 €	Année	117,00 €		117,00 €	
Fourniture et paramétrage de l'infrastructure de communication longue distance (APN, liens avec l'hébergeur, VPN, etc.)	- €	- €	0,00 €	Année	0,00 €		0,00 €	
Equipements embarqués								
Calculateur SAEIV avec son module GPS, son module 4G, son module Wifi, son antenne tri-mode, son kit de câblage et de fixation, les câbles d'interfaces requis, son switch Ethernet, sa licence logicielle	3 040,00 €	1 290,00 €	4 330,00 €	Année	337,00 €		337,00 €	0
Annoncesur sonore, intérieur et extérieur, avec sa chaîne de sonorisation (Haut-parleurs extérieurs, amplificateur, micros palpeurs, etc.) et son kit de câblage	180,00 €	- €	180,00 €	Année	11,00 €		11,00 €	0
Ecran TFT, simple face, avec son système de fixation, sa licence logiciel, sa connectique	1 150,00 €	100,00 €	1 250,00 €	Année	81,00 €		81,00 €	0
Deux écrans TFT simple face monté dos à dos, avec un coffret de protection et de fermeture, son système de fixation, sa licence logiciel, sa connectique	1 990,00 €	100,00 €	2 090,00 €	Année	131,00 €		131,00 €	0
Bandeaux lumineux avec son kit de fixation et son kit de câblage	530,00 €	- €	530,00 €	Année	32,00 €		32,00 €	0
Equipements de comptage pour un bus articulé 3 portes, avec son kit de câblage et de fixation, sa licence logicielle	2 150,00 €	150,00 €	2 300,00 €	Année	147,00 €		147,00 €	0
Equipements de comptage pour un véhicule 2 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	1 433,33 €	150,00 €	1 583,33 €	Année	104,00 €		104,00 €	0
Equipements de comptage pour un véhicule 3 portes avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	2 150,00 €	150,00 €	2 300,00 €	Année	147,00 €		147,00 €	0
Equipements de comptage pour un véhicule 1 porte avec kit de câblage et de fixation et licence logicielle	716,67 €	150,00 €	866,67 €	Année	61,00 €		61,00 €	0
Interfaces embarquées								
Interface avec un modèle de pupitre girouettes électroniques et connectique nécessaire			0,00 €	Année	701,00 €		701,00 €	
Equipements d'information voyageurs								
BIV de petite taille, licence logiciel, alimentation sur EP et batterie, communication 4G ou Ethernet	3 220,00 €	200,00 €	3 420,00 €	Année	217,00 €		217,00 €	0



BIV grande taille, licence logiciel, alimentation sur EP et batterie, communication 4G ou Ethernet	3 740,00 €	200,00 €	3 940,00 €	Année	248,00 €	248,00 €	0
BIV de petite taille, licence logiciel, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	2 940,00 €	200,00 €	3 140,00 €	Année			
BIV de grande taille, licence logiciel, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	3 460,00 €	200,00 €	3 660,00 €	Année	232,00 €	232,00 €	0
BIV de petite taille, licence logiciel, alimentation alternative, communication 4G ou Ethernet	4 150,00 €	200,00 €	4 350,00 €	Année	273,00 €	273,00 €	0
BIV de grande taille, licence logiciel, alimentation alternative, communication 4G ou Ethernet	4 570,00 €	200,00 €	4 770,00 €	Année	298,00 €	298,00 €	0
Panneaux d'information voyageurs intérieur de petite taille, licence logiciel, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	5 180,00 €	200,00 €	5 380,00 €	Année	335,00 €	335,00 €	0
Panneaux d'information voyageurs intérieur de taille moyenne, licence logiciel, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	5 460,00 €	200,00 €	5 660,00 €	Année	352,00 €	352,00 €	0
Panneaux d'information voyageurs intérieur de grande taille, licence logiciel, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	7 320,00 €	200,00 €	7 520,00 €	Année	463,00 €	463,00 €	0
Panneau Général Départ simple face, licence logiciel, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	15 720,00 €	200,00 €	15 920,00 €	Année	967,00 €	967,00 €	0
Panneau Général Départ double face, licence logiciel, alimentation permanente, communication 4G ou Ethernet	31 350,00 €	200,00 €	31 550,00 €	Année	1 905,00 €	1 905,00 €	0
Mât pour BIV (toute dimension)	1 180,00 €		1 180,00 €	Année	- €	0,00 €	
Mât pour PGD (toute dimension)	1 320,00 €		1 320,00 €	Année	- €	0,00 €	
Mât pour PIV (toute dimension)	2 630,00 €		2 630,00 €	Année	- €	0,00 €	
Support mural / plafond pour PGD (toute dimension)	1 970,00 €		1 970,00 €	Année	- €	0,00 €	
Support mural / plafond pour PIV (toute dimension)	1 170,00 €		1 170,00 €	Année	- €	0,00 €	
Support mural / abris-bus pour BIV (toute dimension)	1 380,00 €		1 380,00 €	Année	- €	0,00 €	
F. SIM							
Outils de gestion et bases de données cartographiques			0,00 €	Année	432,00 €	432,00 €	
Outils de saisie et de gestion du référentiel éditorial			0,00 €	Année	- €	0,00 €	
Outils de saisie des données, de gestion du référentiel théorique et interfaces de récupération des données			0,00 €	Année	50 434,28 €	50 434,28 €	
Outils de gestion et interfaces de récupération des données temps réel			0,00 €	Année	2 592,00 €	2 592,00 €	
Outils de gestion et interfaces de récupération des données circonstancielles			0,00 €	Année	259,20 €	259,20 €	
Outils de gestion et interfaces de récupération des données tarifaires			0,00 €	Année	7 776,00 €	7 776,00 €	
Site internet et ses fonctions			0,00 €	Année	40 316,67 €	40 316,67 €	
Plateforme de covoiturage			0,00 €	Année	30 653,70 €	30 653,70 €	
Applications mobiles et leurs fonctions			0,00 €	Année	3 456,00 €	3 456,00 €	
Refonte périodique du site internet + site covoiturage			0,00 €			0,00 €	1
Refonte périodique des applications			0,00 €			0,00 €	1
Open Data / Open service - Modules réutilisables et leurs fonctions (LOM)			0,00 €	Année	1 728,00 €	1 728,00 €	
G. Gestion des TAD							
Outil d'administration et de paramétrage et de gestion du référentiel TAD		- €	0,00 €	Année	0,00 €	0,00 €	
Outil de supervision des services de TAD		- €	0,00 €	Année	0,00 €	0,00 €	
Outil d'optimisation des tournées et calculateur d'itinéraires TAD		- €	0,00 €	Année	0,00 €	0,00 €	
Equipement embarqué de gestion des TAD s'il n'est pas mutualisé avec l'équipement SAEIV	968,00 €	- €	968,00 €	Année	0,00 €	0,00 €	1
Réutilisation du système de gestion TAD			0,00 €	Année	29 002,88 €	29 002,88 €	
H. Agence de Mobilité							
Equipements de communication (pabx, postes téléphoniques, ...)		- €	0,00 €	Année		0,00 €	1
Equipements informatiques		- €	0,00 €	Année		0,00 €	1
I. Outil décisionnel							
Outil d'administration et de paramétrage des rapports			0,00 €	Année	16 796,67 €	16 796,67 €	
Outil de visualisation et d'export des données			0,00 €	Année	14 920,00 €	14 920,00 €	

ANNEXE F1-E PRIX UNITAIRES DES INTERVENTIONS

Candidat : Mobi-Oise

Prix unitaires des interventions dans le cadre des évolutions	Prix à la journée (déplacements, hébergements et restauration inclus)
Directeur de projet	1 340,00 €
Chef de projet	1 090,00 €
Ingénieur d'études	1 340,00 €
Développeur	990,00 €
Formateur	1 500,00 €
Graphiste	- €
Tehnicien billettique	- €
Technicien SAEIV	950,00 €

Prestations unitaire interventions pour la création et les évolutions	Coût unitaire
Etudes	
Etude de couverture wifi pour un dépôt	3 740,00 €
Installations	
Installation des équipements embarqués applicable à tous les véhicules	
Installation des équipements embarqués dans les bus articulés urbains	2 570,00 €
Installation des équipements embarqués dans les bus standards urbains	2 570,00 €
Installation des équipements embarqués dans les cars	2 570,00 €
Installation des équipements embarqués dans les cars lignes express	2 570,00 €
Installation des équipements embarqués dans les minicars et minibus	2 570,00 €
Mise en service du système en cas de câblage et équipement en usine de nouveaux véhicules	1 020,00 €
Complément d'installation pour les équipements billettiques dans les véhicules légers de Transport A la Demande	160,00 €
Mise en service du système en cas de câblage et équipement en usine de nouveaux véhicules	- €
Complément d'installation pour les équipements de comptage	
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les bus articulés 3 portes	430,00 €
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 1 porte	143,33 €
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 2 portes	286,67 €
Complément d'installation pour les équipements de comptage dans les véhicules 3 portes	430,00 €
Mise en service du système en cas de câblage et équipement en usine de nouveaux véhicules	860,00 €
Installation pour les équipements billettique au sol	
Installation d'un valideur pour accès à un garage à vélo avec réutilisation des moyens techniques existants	1 593,00 €
Installation points de vente en agence	956,00 €
Installation postes de création de cartes	956,00 €
Installation pour les équipements SAEIV au sol	
Installation, raccordement et paramétrage de la ou des bornes wifi pour un dépôt	3 080,00 €
Création et adaptation des infrastructures de communication nécessaires pour un dépôt (VPN, etc.)	2 180,00 €
Installation d'une BIV avec réutilisation des moyens techniques existants (supports, mats) ou dans un abris-bus, raccordement électrique et mise en service.	1 940,00 €
Installation d'une BIV sans réutilisation des moyens techniques existants (interface mécanique, pièce de fixation), prestation de génie civil (5m linéaire, fourniture et pose des fourreaux, réalisation massif, remise en état des sols conforme à l'existant), raccordement électrique et mise en service.	5 540,00 €
Installation d'un PIV avec réutilisation des moyens techniques existants (supports, mats) ou dans un abris-bus, raccordement électrique et mise en service.	2 650,00 €
Installation d'un PIV sans réutilisation des moyens techniques existants (interface mécanique, pièce de fixation), prestation de génie civil (5m linéaire, fourniture et pose des fourreaux, réalisation massif, remise en état des sols conforme à l'existant), raccordement électrique et mise en service.	7 180,00 €
Installation d'une BIV à alimentation alternative avec réutilisation des supports existants et mise en service	3 320,00 €
Installation d'une BIV à alimentation alternative sans réutilisation des supports existants (interface mécanique, pièce de fixation), prestation de génie civil (réalisation massif, remise en état des sols conforme à l'existant), et mise en service. et mise en service	4 860,00 €
Installation d'un PGD (simple ou double face) avec réutilisation des moyens techniques existants (supports, mats), raccordement électrique et mise en service.	2 750,00 €
Installation d'un PGD (simple ou double face) sans réutilisation des moyens techniques existants (interface mécanique, pièce de fixation), prestation de génie civil (5m linéaire, fourniture et pose des fourreaux, réalisation massif, remise en état des sols conforme à l'existant), raccordement électrique et mise en service.	6 520,00 €

ANNEXE F1-F PRIX UNITAIRES DES PRESTATIONS DE PROJET**Candidat : Mobi-Oise**

Prestations associées	Prestations liées à la mise en œuvre initiale
Prestations générales	
Prestation de gestion de projet et études préalables	12 150,00 €
Continuité de service et accompagnement au changement	
Prestations de formation et documentation	
Réversibilité en fin de marché	
Désinstallation	
Désinstallation des équipements embarqués (billettique, information voyageur, cellules compteuses et TAD) et des équipements de ventes et validations au sol (points de ventes dont les BRC),	incluses dans le prix d'installation
Desinstallation des équipements d'information voyageur au sol	incluses dans le prix d'installation
Recyclage	
Destruction et recyclage des équipements embarqués (billettique, information voyageur, cellules compteuses et TAD) et des équipements de ventes et validations au sol (points de ventes dont les BRC),	incluses dans le prix d'installation
Destruction et recyclage des équipements d'information voyageur au sol	incluses dans le prix d'installation
Total C. Prestations de projet	12 150,00 €

ANNEXE F1-G BILLETTEQUE ET BASE CLIENTS**Candidat :****Mobi-Oise**

	Les coûts ci-dessous sont calculés sur la base des prix unitaires des équipements définis à l'onglet "Prix unitaires systèmes", des volumétries prévisionnelles et des équipements prévus pour les différents types de véhicules.	Les coûts ci-dessous sont calculés sur la base des prix unitaires d'intervention définis à l'onglet "Prix unitaires interventions" et des volumétries prévisionnelles et des équipements prévus pour les différents types de véhicules.	
Le système billettique et la base clients	Matériels et Logiciels	Autres (cablage, mise en place, etc.)	Total
Base client	- €		- €
Centre de gestion et open payment	- €		- €
Equipements billettiques embarqués dans les bus standards urbains	36 442,00 €	- €	36 442,00 €
Equipements billettiques embarqués dans les bus articulés urbains	6 583,00 €	- €	6 583,00 €
Equipements embarqués dans les minicars et minibus	14 712,00 €	- €	14 712,00 €
Equipements billettiques embarqués dans les cars	147 120,00 €	- €	147 120,00 €
Equipements billettiques embarqués dans les cars express	- €	- €	- €
Equipements billettiques embarqués dans les véhicules de Transports Collectifs A la Demande	9 740,00 €	1 600,00 €	11 340,00 €
Points de vente en agence	4 434,00 €	956,00 €	5 390,00 €
Poste mobile de vente	- €		- €
Points de vente simplifiés chez les dépositaires	- €		- €
Contrôle d'accès garage à vélos	- €	- €	- €
Sous-système en ligne (Coûts d'investissement ventilés dans l'onglet F "SIM")	- €		- €
Sous-système de contrôle	- €		- €
Fournitures	- €		- €
Lot de maintenance	6 785,00 €		6 785,00 €
Total D. Billettique & Base clients			228 372,00 €

Montant global du renouvellement billettique sur les 10 ans d'exploitation**14 174,00 €**

Ce montant de renouvellement est calculé à partir des prix unitaires systèmes et des occurrences de renouvellement de chacun des équipements tels que précisés à l'onglet "Prix unitaires systèmes"

ANNEXE F1-H LOTS DE MAINTENANCE**Candidat : Cityway - Kuba - Ineo Systrans**

SBI		Offre initiale		
Désignation du matériel	Volumétrie	% maintenance	Volumétrie maintenance	Prix
Valideur sans contact	142	10%	15	20 655,00 €
PDVV	16	10%	2	1 948,00 €
TPV	14	7%	1	4 434,00 €
TPVS	18	10%	2	2 738,00 €
Contrôle accès abris vélo type valideur autonome	2	10%	1	2 723,00 €
PDC	36	10%	4	4 648,00 €
Sous-total Billettique				37 146,00 €
SAEIV et Comptage		Offre initiale		
Désignation du matériel	Volumétrie	% maintenance	Volumétrie maintenance	Prix
Pupitre mutualisé (SAEIV + Billettique)	838	10%	84	205 968,00 €
Calculateur SAEIV	838	5%	42	181 860,00 €
Annonceur sonore	838	5%	42	7 560,00 €
Ecran TFT Simple	79	5%	4	5 000,00 €
Ecran TFT Double	103	5%	6	12 540,00 €
Bandeau lumineux	766	5%	39	20 670,00 €
Equipement de comptage	81	5%	5	11 500,00 €
équipement Wifi pour un dépôt	5	5%	1	1 030,00 €
Sous-total SAEIV et Comptage				446 128,00 €
TAD		Offre initiale		
Désignation du matériel	Volumétrie	% maintenance	Volumétrie maintenance	Prix
Equipement embarqué TAD	21	5%	2	1 936,00 €
Sous-total TAD				1 936,00 €
IV SOL		Offre initiale		
Désignation du matériel	Volumétrie	% maintenance	Volumétrie maintenance	Prix
BIV				49 765,00 €
PGD				
PIV				
coût de la maintenance annuelle pour les matériels d'information voyageur au sol.				

ANNEXE F1-H.1 LOTS DE MAINTENANCE

Candidat : Mobi-Oise

SBI	Volumétrie initiale	Volumétrie Avenant 1	TOTAL	% maintenance	Volumétrie maintenance totale	Volumétrie maintenance - Offre initiale	Besoin maintenance supplémentaire	Prix
Désignation du matériel								
Valideur sans contact	142	17	159	10%	16	15	1	1 377,00 €
PDVV	16	10	26	10%	3	2	1	974,00 €
TPV	14	1	15	7%	2	1	1	4 434,00 €
TPVS	18	0	18	10%	2	2	0	- €
Contrôle accès abris vélo type valideur autonome	2	0	2	10%	1	1	0	- €
PDC	36	0	36	10%	4	4	0	- €
Sous-total Billettique								6 785,00 €
SAEIV	Volumétrie initiale	Volumétrie Avenant 1	TOTAL	% maintenance	Volumétrie maintenance totale	Volumétrie maintenance - Offre initiale	Besoin maintenance supplémentaire	Prix
Désignation du matériel								
Pupitre mutualisé (SAEIV + Billettique)	838	74	912	10%	92	84	8	19 616,00 €
Calculateur SAEIV	838	74	912	5%	46	42	4	17 320,00 €
Annonceur sonore	838	74	912	5%	46	42	4	720,00 €
Ecran TFT Simple	79	7	86	5%	5	4	1	1 250,00 €
Ecran TFT Double	103	8	111	5%	6	6	0	- €
Bandeau lumineux	766	68	834	5%	42	39	3	1 590,00 €
Équipement de comptage - Bus articulé	0	0	0	5%	0	0	0	- €
Équipement de comptage - Bus standard (3 portes)	81	0	81	5%	5	5	0	- €
Équipement de comptage - Car (2 portes)	0	13	13	5%	0	0	0	- €
Équipement de comptage - Véhicules 1 porte	0	0	0	5%	0	0	0	- €
Équipement Wifi pour un dépôt	5	0	5	5%	1	1	0	- €
Sous-total SAEIV et Comptage								40 496,00 €
TAD	Volumétrie initiale	Volumétrie Avenant 1	TOTAL	% maintenance	Volumétrie maintenance totale	Volumétrie maintenance - Offre initiale	Besoin maintenance supplémentaire	Prix
Désignation du matériel								
Équipement embarqué TAD	21	6	27	5%	2	2	0	- €
Sous-total TAD								- €
IV SOL								Prix
BIV	coût de la maintenance annuelle pour les matériels d'information voyageur au sol.							
PGD								
PIV								

ANNEXE F1-I SAEIV ET COMPTAGE

Candidat : Mobi-Oise			
	Les coûts ci-dessous sont calculés sur la base des prix unitaires des équipements définis à l'onglet "Prix unitaires systèmes", des volumétries prévisionnelles et des équipements prévus pour les différents types de véhicules.	Les coûts ci-dessous sont calculés sur la base des prix unitaires d'intervention définis à l'onglet "Prix unitaires interventions" et des volumétries prévisionnelles et des équipements prévus pour les différents types de véhicules.	
Le système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs et le Comptage	Matériels et logiciel	Autres (cablage, mise en place, etc.)	Total
Système central SAEIV	- €		- €
Système de télécommunication	- €	- €	- €
Equipements embarqués dans les bus articulés urbains	8 380,00 €	2 570,00 €	10 950,00 €
Equipements embarqués dans les bus standards urbains	49 910,00 €	17 990,00 €	67 900,00 €
Equipements embarqués dans les cars	302 400,00 €	154 200,00 €	456 600,00 €
Equipements embarqués dans les cars lignes express	- €	- €	- €
Equipements embarqués dans les minicars et minibus	34 560,00 €	15 420,00 €	49 980,00 €
Equipements au sol	- €	- €	- €
Logiciel de comptage	- €		- €
Comptage dans les véhicules	20 583,33 €	3 726,67 €	24 310,00 €
Lot de maintenance	40 496,00 €		40 496,00 €
Total E. SAEIV et Comptage			650 236,00 €

Montant global du renouvellement SAEIV et Comptage sur les 10 ans d'exploitation - €

Ce montant de renouvellement est calculé à partir des prix unitaires systèmes et des occurrences de renouvellement de chacun des équipements tels que précisés à l'onglet "Prix unitaires systèmes"

ANNEXE F1-J SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODAL

Candidat : Mobi-Oise

Les montants ci-dessous sont calculés à partir des prix précisés dans l'onglet "Prix unitaires systèmes"

Le système d'information multimodal	Matériels et logiciel
Outils de gestion et bases de données cartographiques	- €
Outils de saisie et de gestion du référentiel éditorial	- €
Outils de saisie des données, de gestion du référentiel théorique et interfaces de récupération des données	- €
Outils de gestion et interfaces de récupération des données temps réel	- €
Outils de gestion et interfaces de récupération des données circonstanciées	- €
Outils de gestion et interfaces de récupération des données tarifaires	- €
Site internet et ses fonctions (dont intégration des données de PassPass et Via Navigo)	- €
Plateforme de covoiturage	- €
Applications mobiles et leurs fonctions	- €
Open Data / Service- Modules réutilisables et leurs fonctions (conformité LOM)	- €
Total F. SIM	- €

**Montant global du renouvellement
SIM sur les 10 ans d'exploitation**

- €

Ce montant de renouvellement est calculé à partir des prix unitaires systèmes et des occurrences de renouvellement de chacun des équipements tels que précisés à l'onglet "Prix unitaires systèmes"

ANNEXE F1-K GESTION DES TRANSPORTS A LA DEMANDE**Candidat : Mobi-Oise**

Les coûts ci-dessous sont calculés sur la base des prix unitaires des équipements définis à l'onglet "Prix unitaires systèmes", des volumétries prévisionnelles et des équipements prévus pour les différents types de véhicules.

Le système de gestion TAD	Matériels et logiciels
Outil d'administration et de paramétrage et de gestion du référentiel TAD	- €
Outil de supervision des services de TAD	- €
Outil d'optimisation des tournées et calculateur d'itinéraires TAD	- €
Équipement embarqué de gestion des TAD (si non mutualisé avec l'équipement SAEIV)	5 808,00 €
Réutilisation du système de gestion TAD	- €
Lot de maintenance	- €
Total G. Gestion des TAD	5 808,00 €

Montant global du renouvellement TAD sur les 10 ans d'exploitation

5 808,00 €

Ce montant de renouvellement est calculé à partir des prix unitaires systèmes et des occurrences de renouvellement de chacun des équipements tels que précisés à l'onglet "Prix unitaires systèmes"

ANNEXE F1-L AGENCE DE MOBILITE

Candidat : **Mobi-Oise**

L'agence de mobilité	Phase de mise en œuvre		Phase d'exploitation	
	Investissements	Coût avant mise en service	Qté (Nombre d'unité, d'ETP, nombre de jours...) en phase d'exploitation	Montant Annuel en phase d'exploitation
Dépenses de structure				
Loyer et charge des locaux		49 276,12 €	365 jours	59 112,11 €
Assurances de l'ensemble des biens et matériels utiles à l'exploitation du SISMO 2		49 993,11 €	12 mois	33 710,14 €
Plateforme d'appels et matériels informatiques	- €			
Charges (internet, énergie et fluide, matériel...)		46 081,20 €	12 mois	159 256,98 €
Coûts consommables		4 079,95 €	12 mois	9 452,81 €
Divers (à détailler dans l'annexe GR2)		532 527,84 €	12 mois	361 589,67 €
Dépenses en personnel				
Personnel d'encadrement Nombre de personnes en ETP Salaires annuels		84 147,20 €	4	336 588,80 €
Administration technique système central Nombre de personnes en ETP Salaires annuels		119 084,15 €	3	197 607,60 €
Suivi de la phase de réception du SISMO 2 Nombre de personnes en ETP Salaires annuels		104 523,37 €	-	- €
Administration technique équipements déportés Nombre de personnes en ETP Salaires annuels		50 152,82 €	1	61 246,80 €
Téléopérateurs (information, réclamation et Réservations TAD) et accueil des clients sur site Nombre de personnes en ETP Salaires annuels		71 647,20 €	5,5	286 588,80 €
Total H. Agence de Mobilité	- €	1 111 512,96 €		1 505 153,71 €

Montant global du renouvellement de l'Agence de Mobilité sur les 10 ans d'exploitation

- €

Ce montant de renouvellement est calculé à partir des prix unitaires systèmes et des occurrences de renouvellement de chacun des équipements tels que précisés à l'onglet "Prix unitaires systèmes"

ANNEXE F1-M OUTIL DECISIONNEL

Candidat :	Mobi-Oise
-------------------	------------------

L'outil décisionnel	Matériels et logiciel
Outil d'administration et de paramétrage des rapports	- €
Outil de visualisation et d'export des données	- €
Total I. Outil Décisionnel	- €

Candidat : Mobi-Oise

Dépenses avant mise en service

Désignation	Coût	Total
Hebergement Ineo en phase de construction		- €
Plateforme SAE Engie		- €
Agence de Mobilité		- €
Installations demandées non nécessaires (29/74)	- 74 530,00 €	- 74 530,00 €
		- €
		- €
		- €
Total		- 74 530,00 €

ANNEXE 2 - CADRE FINANCIER

SISMO 2 - Avenant n°1 Cadre financier



Sommaire

[A - Détail des Rémunérations](#)

[B - Comptes prévisionnels partenaire privé](#)

[C - Dépenses avant Mise en service](#)

[D - Investissements](#)

[E - Amortissements](#)

[F - Plan de Financement](#)

[G - Préfinancement](#)

[H - Modalités de financement des investissements](#)

[I - Calcul du TRI](#)

[J - Bilan Société dédiée](#)

[K - Compte de résultats](#)

[Sommaire](#)**ANNEXE F2-A - Détail des Rémunérations****Montants en K€HT constants**

Synthèse rémunérations en K€ constants HT	Total	2023		2024						
		T4	Total 2023	T1	T2	T3	T4	Total 2024	T1	T2
Rémunération d'exploitation (R1)	654 182,00	16 356,00	16 356,00	16 354,50	16 354,50	16 354,50	16 354,50	65 418,00	16 354,50	16 354,50
Rémunération financière (R2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R2 acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R2 non acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération d'investissement (R3)	853 018,00	20 826,00	20 826,00	21 325,50	21 325,50	21 325,50	21 325,50	85 302,00	21 325,50	21 325,50
dont rémunération d'investissement initial (R3A)	833 036,00	20 826,00	20 826,00	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95
R3A acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R3A non acceptée	833 036,00	20 826,00	20 826,00	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95
dont rémunération de renouvellement (R3B)	19 982,00	-	-	499,55	499,55	499,55	499,55	1 998,20	499,55	499,55
Total	1 507 200,00	37 182,00	37 182,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	150 720,00	37 680,00	37 680,00

Montants en K€TTC constants

Synthèse rémunérations en K€ constants TTC	Total	2023		2024						
		T4	Total 2023	T1	T2	T3	T4	Total 2024	T1	T2
Rémunération d'exploitation (R1)	785 018,40	19 627,20	19 627,20	19 625,40	19 625,40	19 625,40	19 625,40	78 501,60	19 625,40	19 625,40
Rémunération financière (R2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R2 acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R2 non acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération d'investissement (R3)	1 023 621,60	24 991,20	24 991,20	25 590,60	25 590,60	25 590,60	25 590,60	102 362,40	25 590,60	25 590,60
dont rémunération d'investissement initial (R3A)	999 643,20	24 991,20	24 991,20	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14
R3A acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R3A non acceptée	999 643,20	24 991,20	24 991,20	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14
dont rémunération de renouvellement (R3B)	23 978,40	-	-	599,46	599,46	599,46	599,46	2 397,84	599,46	599,46
Total	1 808 640,00	44 618,40	44 618,40	45 216,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	180 864,00	45 216,00	45 216,00



2025			2026					2027						
T3	T4	Total 2025	T1	T2	T3	T4	Total 2026	T1	T2	T3	T4	Total 2027	T1	T2
16 354,50	16 354,50	65 418,00	16 354,50	16 354,50	16 354,50	16 354,50	65 418,00	16 354,50	16 354,50	16 354,50	16 354,50	65 418,00	16 354,50	16 354,50
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21 325,50	21 325,50	85 302,00	21 325,50	21 325,50	21 325,50	21 325,50	85 302,00	21 325,50	21 325,50	21 325,50	21 325,50	85 302,00	21 325,50	21 325,50
20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95
		-					-					-		
20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95
499,55	499,55	1 998,20	499,55	499,55	499,55	499,55	1 998,20	499,55	499,55	499,55	499,55	1 998,20	499,55	499,55
37 680,00	37 680,00	150 720,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	150 720,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	150 720,00	37 680,00	37 680,00

2025			2026					2027						
T3	T4	Total année 1	T1	T2	T3	T4	Total 2026	T1	T2	T3	T4	Total 2027	T1	T2
19 625,40	19 625,40	78 501,60	19 625,40	19 625,40	19 625,40	19 625,40	78 501,60	19 625,40	19 625,40	19 625,40	19 625,40	78 501,60	19 625,40	19 625,40
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25 590,60	25 590,60	102 362,40	25 590,60	25 590,60	25 590,60	25 590,60	102 362,40	25 590,60	25 590,60	25 590,60	25 590,60	102 362,40	25 590,60	25 590,60
24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14
599,46	599,46	2 397,84	599,46	599,46	599,46	599,46	2 397,84	599,46	599,46	599,46	599,46	2 397,84	599,46	599,46
45 216,00	45 216,00	180 864,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	180 864,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	180 864,00	45 216,00	45 216,00

2028			2029					2030						
T3	T4	Total 2028	T1	T2	T3	T4	Total 2029	T1	T2	T3	T4	Total 2030	T1	T2
16 354,50	16 354,50	65 418,00	16 354,50	16 354,50	16 354,50	16 354,50	65 418,00	16 354,50	16 354,50	16 354,50	16 354,50	65 418,00	16 354,50	16 354,50
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21 325,50	21 325,50	85 302,00	21 325,50	21 325,50	21 325,50	21 325,50	85 302,00	21 325,50	21 325,50	21 325,50	21 325,50	85 302,00	21 325,50	21 325,50
20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95
		-					-					-		
20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95
499,55	499,55	1 998,20	499,55	499,55	499,55	499,55	1 998,20	499,55	499,55	499,55	499,55	1 998,20	499,55	499,55
37 680,00	37 680,00	150 720,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	150 720,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	150 720,00	37 680,00	37 680,00

2028			2029					2030						
T3	T4	Total 2028	T1	T2	T3	T4	Total 2029	T1	T2	T3	T4	Total 2030	T1	T2
19 625,40	19 625,40	78 501,60	19 625,40	19 625,40	19 625,40	19 625,40	78 501,60	19 625,40	19 625,40	19 625,40	19 625,40	78 501,60	19 625,40	19 625,40
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25 590,60	25 590,60	102 362,40	25 590,60	25 590,60	25 590,60	25 590,60	102 362,40	25 590,60	25 590,60	25 590,60	25 590,60	102 362,40	25 590,60	25 590,60
24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14
599,46	599,46	2 397,84	599,46	599,46	599,46	599,46	2 397,84	599,46	599,46	599,46	599,46	2 397,84	599,46	599,46
45 216,00	45 216,00	180 864,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	180 864,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	180 864,00	45 216,00	45 216,00

2031			2032					2033			
T3	T4	Total 2031	T1	T2	T3	T4	Total 2032	T1	T2	T3	Total 2033
16 354,50	16 354,50	65 418,00	16 354,50	16 354,50	16 354,50	16 354,50	65 418,00	16 354,67	16 354,67	16 354,67	49 064,00
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21 325,50	21 325,50	85 302,00	21 325,50	21 325,50	21 325,50	21 325,50	85 302,00	21 491,33	21 491,33	21 491,33	64 474,00
20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,27	20 825,27	20 825,27	62 475,80
		-					-				-
20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,95	20 825,95	20 825,95	20 825,95	83 303,80	20 825,27	20 825,27	20 825,27	62 475,80
499,55	499,55	1 998,20	499,55	499,55	499,55	499,55	1 998,20	666,07	666,07	666,07	1 998,20
37 680,00	37 680,00	150 720,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	37 680,00	150 720,00	37 846,00	37 846,00	37 846,00	113 538,00

2031			2032					2033			
T3	T4	Total 2031	T1	T2	T3	T4	Total 2032	T1	T2	T3	Total 2033
19 625,40	19 625,40	78 501,60	19 625,40	19 625,40	19 625,40	19 625,40	78 501,60	19 625,60	19 625,60	19 625,60	58 876,80
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25 590,60	25 590,60	102 362,40	25 590,60	25 590,60	25 590,60	25 590,60	102 362,40	25 789,60	25 789,60	25 789,60	77 368,80
24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 990,32	24 990,32	24 990,32	74 970,96
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 991,14	24 991,14	24 991,14	24 991,14	99 964,56	24 990,32	24 990,32	24 990,32	74 970,96
599,46	599,46	2 397,84	599,46	599,46	599,46	599,46	2 397,84	799,28	799,28	799,28	2 397,84
45 216,00	45 216,00	180 864,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	45 216,00	180 864,00	45 415,20	45 415,20	45 415,20	136 245,60

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

S²LO

ID : 060-200006039-20230208-CS2023_02_08_5-DE

Syndicat Mixte des Transports
Collectifs de l'Oise

ANNEXE F2-B - Comptes prévisionnels partenaire privé

Montants en K€ HT	Cumul	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Rémunération exploitation (R1)	654 182			16 356	65 418	65 418	65 418	65 418	65 418	65 418	65 418	65 418	65 418	49 064
Rémunération financière (R2)	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération d'investissement (R3)	853 018			20 826	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	64 474
Recettes annexes	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes (à détailler)	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits exploitation	1 507 200	-	-	37 182	150 720	150 720	150 720	150 720	150 720	150 720	150 720	150 720	150 720	113 538
Charges directes	520 721	-	-	13 019	52 072	52 072	52 072	52 072	52 072	52 072	52 072	52 072	52 072	39 054
Billétique et base	123 981	-	-	3 100	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	9 299
Maintenance HW	123 981			3 100	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	12 398	9 299
Maintenance SW et hébergement	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnement Run EMV	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAEIV et comptage	308 950	-	-	7 724	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	23 171
Gestion des réseaux de communication (abonnements, ...)	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Astreinte annuelle	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maintien en conditions opérationnelles logiciel et matériel	308 950			7 724	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	30 895	23 171
Maintenance annuelle pour les matériels d'information voyageurs	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion des TAD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TAD	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence de Mobilité	87 790	-	-	2 195	8 779	8 779	8 779	8 779	8 779	8 779	8 779	8 779	8 779	6 584
Dépenses en personnel en PMAD (encadrement, assistant, marketing, qualité)	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestation CRC	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration technique système central	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration technique équipement déporté	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyer et charge des locaux	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurances de l'ensemble des biens et matériels utiles à l'exploitation du SISMO 2	15 000			375	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 125
Charges (internet, énergie et fluide, matériel...)	72 790			1 820	7 279	7 279	7 279	7 279	7 279	7 279	7 279	7 279	7 279	5 459
Coûts consommables	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

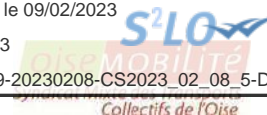
Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

S²LO

ID : 060-200006039-20230208-CS2023_02_08_5-DE

Outil décisionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hébergement CW	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hébergement Ineo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration technique, maintenance, gestion du référentiel de données, gestion des statistiques, et évolutions dont les fournitures de la plateforme de tests_banc (hors lots de maintenance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
à détailler	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges indirectes	85 000	-	-	2 125	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	6 375
Affranchissement, frais bancaires, TNT, photocopieur, divers	15 000			375	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 125
Commissaires aux comptes	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations comptables	20 000			500	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 500
Communication, marketing	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistance juridique, fiscale, sociale, financière, direction, exploitation, technique	40 000			1 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	3 000
CVAE/CFE	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers (véhicules sté, déplacements, réception)	10 000			250	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	750
Cout sur recettes annexes	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reversement sur recettes annexes	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	605 721	-	-	15 144	60 572	60 572	60 572	60 572	60 572	60 572	60 572	60 572	60 572	45 429
Excédent brut exploitation	901 479	-	-	22 038	90 148	90 148	90 148	90 148	90 148	90 148	90 148	90 148	90 148	68 109
Dotation aux amortissements	853 018			20 826	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	64 474
Quote part de subvention d'investissement	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat exploitation	48 461	-	-	1 212	4 846	4 846	4 846	4 846	4 846	4 846	4 846	4 846	4 846	3 635
Frais financiers	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits financiers	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant IS	49 286			1 487	5 671	4 846	4 846	4 846	4 846	4 846	4 846	4 846	4 846	3 360
Résultat cumulé avant IS	49 286			1 487	7 158	12 004	16 850	21 696	26 542	31 388	36 234	41 080	45 926	49 286
Impôt sur les sociétés au taux en vigueur de 25%	12 322			372	1 418	1 212	1 212	1 212	1 212	1 212	1 212	1 212	1 212	840
Résultat net	36 965	-	-	1 115	4 253	3 635	3 635	3 635	3 635	3 635	3 635	3 635	3 635	2 520
Résultat net cumulé		-	-	1 115	5 369	9 003	12 638	16 272	19 907	23 541	27 176	30 810	34 445	36 965



Sommaire

ANNEXE F2-D - Investissements

Investissements initiaux	Cumul	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
C. Prestations de projet	12 150	-	-	12 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations générales	12 150	-	-	12 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Prestation de gestion de projet et études préalables</i>	12 150	-	-	12 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Continuité de service et accompagnement au changement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Prestations de formation et documentation</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réversibilité en fin de marché</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désinstallations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Désinstallation des équipements embarqués (billettique, information voyageur, cellules compteuses et TAD) et des équipements de ventes et validations au sol (points de ventes dont les BRC),</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Desinstallation des équipements d'information voyageur au sol</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recyclage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Destruction et recyclage des équipements embarqués (billettique, information voyageur, cellules compteuses et TAD) et des équipements de ventes et validations au sol (points de ventes dont les BRC),</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Destruction et recyclage des équipements d'information voyageur au sol</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D. Billettique et Base clients	246 388	-	-	246 388	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Base client</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Centre de gestion et Open payment</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements billettiques embarqués</i>	214 597	-	-	214 597	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Points de vente en agence</i>	4 434	-	-	4 434	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Poste mobile de vente</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Points de vente simplifiés chez les dépositaires</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Contrôle d'accès garage à vélos</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-système en ligne</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-système de contrôle</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fournitures</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Lot de maintenance</i>	26 401	-	-	26 401	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à détailler)</i>	956	-	-	956	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E. SAEIV et Comptage	632 220	-	-	632 220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Système central SAEIV</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Système de télécommunication</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements embarqués</i>	395 250	-	-	395 250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements au sol</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Logiciel de comptage</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements de comptage dans les véhicules</i>	20 583	-	-	20 583	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Lot de maintenance</i>	20 880	-	-	20 880	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (installation véhicules)</i>	195 507	-	-	195 507	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

F. SIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outils de gestion et bases de données cartographiques</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outils de saisie et de gestion du référentiel éditorial</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outils de saisie des données, de gestion du référentiel théorique et interfaces de récupération des données</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outils de gestion et interfaces de récupération des données temps réel</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outils de gestion et interfaces de récupération des données circonstancielles</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outils de gestion et interfaces de récupération des données tarifaires</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Site internet et ses fonctions (dont intégration des données de PassPass et ViaNavigo)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Plateforme de covoiturage</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Applications mobiles et leurs fonctions</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Open Data / Service- Modules réutilisables et leurs fonctions (conformité LOM)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à détailler)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
G. Gestion des TAD	5 808	-	-	5 808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outil d'administration et de paramétrage et de gestion du référentiel TAD</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outil de supervision des services de TAD</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outil d'optimisation des tournées et calculateur d'itinéraires TAD</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Équipement embarqué de gestion des TAD (si non mutualisé avec l'équipement SAEIV)</i>	5 808	-	-	5 808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réutilisation du système de gestion TAD</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Lot de maintenance</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à détailler)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H. Agence de Mobilité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Plate-forme d'appels et matériels informatiques</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Mobilier, Travaux, Véhicule de fonction, Frais de déplacement, Frais bancaire, Frais administratif (Compta, commissaire aux comptes, Rh, etc.)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (Production de cartes)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I. Outil décisionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outil d'administration et de paramétrage des rapports</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Outil de visualisation et d'export des données</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à détailler)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	74 530	-	-	74 530	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dépenses avant mise en service</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (installations véhicules non nécessaires)</i>	74 530	-	-	74 530	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total investissements initiaux avant interets intercalaires	822 036	-	-	822 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Intérêts intercalaires</i>	11 000	-	-	11 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total investissements initiaux après interets intercalaires	833 036	-	-	833 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Investissements de renouvellement	Cumul	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
D. Billettique et Base clients	14 174	-	-	-	-	-	-	-	14 174	-	-	-	-	-
<i>Equipements embarqués</i>	9 740	-	-	-	-	-	-	-	9 740	-	-	-	-	-
<i>Equipements de vente (TPV, TPVS, TPVM)</i>	4 434	-	-	-	-	-	-	-	4 434	-	-	-	-	-
<i>Equipements au sol (contrôle d'accès garage à vélo)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements de contrôle</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à détailler)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E. SAEIV et Comptage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements embarqués</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements au sol</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements de comptage dans les véhicules</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à détailler)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F. SIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Renouvellement du SIM (site covoiturage inclus) et des apps</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à détailler)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
G. Gestion des TAD	5 808	-	-	-	-	-	-	-	5 808	-	-	-	-	-
<i>Equipement embarqué de gestion des TAD (si non mutualisé avec l'équipement SAEIV)</i>	5 808	-	-	-	-	-	-	-	5 808	-	-	-	-	-
<i>Autres (à détailler)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
H. Agence de Mobilité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements de communication (pabx, postes téléphoniques, ...)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Equipements informatiques</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à détailler)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	19 982	-	-	-	-	-	-	-	19 982	-	-	-	-	-

Sommaire

F2-E - Amortissements

Amortissements investissements initiaux et renouvellement	Montant brut des investissements	Date de réception travaux	Durée d'amortissement (ans)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	VNC en fin de concession
Investissements initiaux																		
C. Prestations de projet	12 150		10,00			304	1 215	1 215	1 215	1 215	1 215	1 215	1 215	1 215	1 215	911	12 150	-
D. Billetique et base clients	246 388		10,00			6 160	24 639	24 639	24 639	24 639	24 639	24 639	24 639	24 639	24 639	18 479	246 388	-
E. SAEIV et Comptage	632 220		10,00			15 806	63 222	63 222	63 222	63 222	63 222	63 222	63 222	63 222	63 222	47 417	632 220	-
F. SIM	-		10,00			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
G. Gestion des TAD	5 808		10,00			145	581	581	581	581	581	581	581	581	581	436	5 808	-
H. Agence de Mobilité	-		10,00			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I. Outil décisionnel	-		10,00			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	- 74 530		10,00			- 1 863	- 7 453	- 7 453	- 7 453	- 7 453	- 7 453	- 7 453	- 7 453	- 7 453	- 7 453	- 5 590	- 74 530	-
Dépenses avant mise en services			10,00			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts intercalaires	11 000		10,00			275	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	825	11 000	-
			10,00			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	833 036					20 826	83 304	83 304	83 304	83 304	83 304	83 304	83 304	83 304	83 304	62 478	833 036	-
Investissements renouvellement																		
Equipements embarqués	14 174		10,00				1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	1 417	14 174	-
Renouvellement du SIM et des Apps	-		10,00				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equipement embarqué de gestion des TAD	5 808		10,00				581	581	581	581	581	581	581	581	581	581	5 808	-
Equipements de communication	-		10,00				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equipements informatiques	-		10,00				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			10,00				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	19 982					-	1 998	1 998	1 998	1 998	1 998	1 998	1 998	1 998	1 998	1 998	19 982	-
																		-
																		-
Total Amortissements	853 018	-	-	-	-	20 826	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	64 476	19 982	-

[Sommaire](#)**F2-F - Plan de Financement**

Emplois	Cumul	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Travaux et équipements initiaux	833 036	-	-	833 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements de renouvellement	19 982	-	-	-	-	-	-	-	19 982	-	-	-	-	-
Dépenses de conception - réalisation (études, ingénierie financière...) immobilisées	-													
Remboursement Compte courant investissement	833 036			833 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements d'emprunts	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
reprise quote part subvention d'équipement	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement avance réserve	-													
Remboursements emprunt CT	-													
Dividendes	-													
Trésorerie	-	-	-											
Total	1 686 054	-	-	1 666 072	-	-	-	-	19 982	-	-	-	-	-

Ressources														
Résultat net	36 965	-	-	1 115	4 253	3 635	3 635	3 635	3 635	3 635	3 635	3 635	3 635	2 520
Dotations aux amortissements nettes	853 018	-	-	20 826	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	85 302	64 474
Subvention d'équipement	-													
Avances réserve	-													
Fonds propres	-													
Emprunts CT	-													
Emprunts	-													
Compte courant investissement	833 036			833 036										
BFR/Encaissement client	- 36 965		-	811 095	- 89 555	- 88 937	- 88 937	- 88 937	- 68 955	- 88 937	- 88 937	- 88 937	- 88 937	- 66 994
Compte courant exploit	-													
Total	1 686 054	-	-	1 666 072	-	-	-	-	19 982	-	-	-	-	-

[Sommaire](#)**ANNEXE F2-G - Préfinancement****Conditions de préfinancement**

Durée	
Périodicité	
Référence taux	
Marge	
Taux valeur remise proposition banque	
Taux valeur remise proposition compte courant	5,00%

Cf. Note financière

	Date de décaissement	Montant du décaissement	Montant de l'avance perçue	Avance C/C associés	Capitalisation des intérêts et up front	Montant décaissement cumulé	Taux	Montant des intérêts intercalaires banque	Montant des intérêts intercalaires CC INCLUS	Montant décaissement cumulé	Montant des intérêts intercalaires cumulés	Interets déductibles	Interets non déductibles
1	31/07/2021	-				-		-		-	-		
2	31/08/2021	-				-		-		-	-		
3	30/09/2021	-				-		-		-	-		
4	31/10/2021	-				-		-		-	-		
5	30/11/2021	-				-		-		-	-		
6	31/12/2021	-				-		-		-	-		
7	31/01/2022	-				-		-		-	-		
8	28/02/2022	-				-		-		-	-		
9	31/03/2022	-				-		-		-	-		
10	30/04/2022	-				-		-		-	-		
11	31/05/2022	-				-		-		-	-		
12	30/06/2022	-				-		-		-	-		
13	31/07/2022	-				-		-		-	-		
14	31/08/2022	-				-		-		-	-		
15	30/09/2022	-				-		-		-	-		
16	31/10/2022	-				-		-		-	-		
17	30/11/2022	-				-		-		-	-		
18	31/12/2022	-				-		-		-	-		
19	31/01/2023	-				-		-		-	-		
20	28/02/2023	-				-		-		-	-		
21	31/03/2023	-				-		-		-	-		
22	30/04/2023	-				-		-		-	-		
23	31/05/2023	-				-		-		-	-		
24	30/06/2023	833 036		833 036		-		-		-	-		
25	31/07/2023	-				-		-		-	-		
26	31/08/2023	-				-		-		-	-		
27	30/09/2023	-				-		-		-	-		
27bis	31/10/2023	-				-		-		-	-		
TOTAL		833 036	-	833 036	-	-		-	-	-	-	-	-

Contrôle		-
-----------------	--	---

[Sommaire](#)

ANNEXE F2-H - Modalités de financement des investissements



Montant total des investissements initiaux	833 036
--	---------

Avances	
---------	--

Montant des frais intercalaires	
---------------------------------	--

Montant à financer	833 036
--------------------	---------

Financement par fonds propres

Montant	-
---------	---

Financement par emprunt

Montant	-
---------	---

Durée	0
-------	---

Périodicité	Trimestriel
-------------	-------------

Référence taux	
----------------	--

Marge	
-------	--

Taux valeur remise proposition	0,0000%
--------------------------------	---------

Financement avances comptes courants

Montant	833 036
---------	---------

Durée	6
-------	---

Périodicité	Trimestriel
-------------	-------------

Référence taux	5,00%
----------------	-------

Marge	
-------	--

Taux valeur remise proposition	5,0000%
--------------------------------	---------

Autres

Montant	
---------	--

Financement par emprunt

Années	Capital	Intérêts	Annuité	CRD	Trimestres
2023 - T4			-	-	1
2024 - T1			-	-	2
2024 - T2			-	-	3
2024 - T3			-	-	4
2024 - T4			-	-	5
2025 - T1			-	-	6
2025 - T2			-	-	7
2025 - T3			-	-	8
2025 - T4			-	-	9
2026 - T1			-	-	10
2026 - T2			-	-	11
2026 - T3			-	-	12
2026 - T4			-	-	13
2027 - T1			-	-	14
2027 - T2			-	-	15
2027 - T3			-	-	16
2027 - T4			-	-	17
2028 - T1			-	-	18
2028 - T2			-	-	19
2028 - T3			-	-	20
2028 - T4			-	-	21
2029 - T1			-	-	22
2029 - T2			-	-	23
2029 - T3			-	-	24
2029 - T4			-	-	25
2030 - T1			-	-	26
2030 - T2			-	-	27
2030 - T3			-	-	28
2030 - T4			-	-	29
2031 - T1			-	-	30
2031 - T2			-	-	31
2031 - T3			-	-	32
2031 - T4			-	-	33
2032 - T1			-	-	34
2032 - T2			-	-	35
2032 - T3			-	-	36
2032 - T4			-	-	37
2033 - T1			-	-	38
2033 - T2			-	-	39
TOTAL	-	-	-	-	

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023



ID : 060-200006039-20230208-CS2023_02_08_5-DE

Financement avances comptes courants					
Années	Capital	Intérêts	Annuité	CRD	Trimestres
2023-T2					
2023-T3	822 036	11 000	833 036		
2023 - T4					
2024 - T1					
2024 - T2					
2024 - T3					
2024 - T4					
2025 - T1					
2025 - T2					
2025 - T3					
2025 - T4					
2026 - T1					
2026 - T2					
2026 - T3					
2026 - T4					
2027 - T1					
2027 - T2					
2027 - T3					
2027 - T4					
2028 - T1					
2028 - T2					
2028 - T3					
2028 - T4					
2029 - T1					
2029 - T2					
2029 - T3					
2029 - T4					
2030 - T1					
2030 - T2					
2030 - T3					
2030 - T4					
2031 - T1					
2031 - T2					
2031 - T3					
2031 - T4					
2032 - T1					
2032 - T2					
2032 - T3					
2032 - T4					
2033 - T1					
2033 - T2					
TOTAL	822 036	11 000	833 036		

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 février 2023**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 janvier 2023,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 19 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Patrice MARCHAND, M. Arnaud DUMONTIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, Mme Badia ZRARI, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Guy LAFOREST, Mme Cécile POTTIER, M. Alain LETELLIER, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Bruno DAUGUET, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Alain BOUCHER, M. Jacques TAVEAU, M. Bertrand GERNEZ, M. Tanneguy DESPLANQUES.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Arnaud DUMONTIER : pouvoir de Mme Sophie LEVESQUE
- M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Dominique CORDIER
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
- M. Guy LAFOREST : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- Mme Cécile POTTIER : pouvoir de M. Pierre DESLIENS
- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Jean-Louis HENNON
- M. Alain BOUCHER : pouvoir de M. Roger JUMEL
- M. Tanneguy DESPLANQUES : pouvoir de M. Didier PIGNE

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Daniel BEURDELEY, suppléant de M. Dominique PASTOT
- M. Christian DEBLOIS, suppléant de M. Franck SUPERBI

Suppléant présent : M. Gérard CHATIN

Etaient excusés : M. Franck DHERSIN, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, Mme Sophie LEVESQUE, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, M. Philippe MARINI, M. Pierre DESLIENS, M. Alain DUCLERCQ, M. Stéphane DESEINE, M. Roger JUMEL, M. Jean-Louis HENNON, M. Dominique PASTOT, M. Didier PIGNE, M. Franck SUPERBI.

Secrétaire de séance désigné : M. Bruno DAUGUET

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2023 02/08 - 6 relatif au :

AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT – REMUNERATIONS DU PARTENAIRE PRIVE DU MARCHÉ DE PARTENARIAT SISMO 2

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

A- AUTORISATION DE PROGRAMME – REMUNERATION D'INVESTISSEMENT DU PARTENAIRE PRIVE DU MARCHÉ DE PARTENARIAT SISMO 2

- **DECIDE** d'inscrire en AP/CP la rémunération d'investissement due au Partenaire Privé imputée au compte d'actif 1675 (chapitre 16). Elle est éligible au FCTVA dans les conditions fixées par l'article L.1615.12 du CGCT. Le montant de la rémunération d'investissement sera figé au plus tard à la Date Effective de Mise en Service du Système et ne sera pas révisable sur toute la durée du contrat

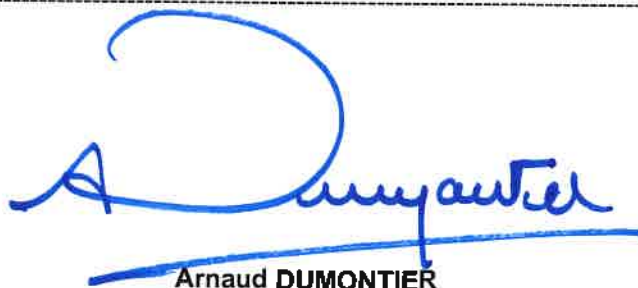
Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme (AP)			Montant des Crédits de Paiement (CP)				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé de l'autorisation de programme	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023)	CP ouverts au titre de l'exercice 2023	CP réalisés durant l'exercice 2023	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
SISMO2 Rémunération d'investissement	15 154 420,80 €	1 028 268,00 €	16 182 688,80 €	- €	1 392 291,60 €		1 470 362,40 €	13 320 034,80 €

B- AUTORISATION D'ENGAGEMENT – REMUNERATIONS D'EXPLOITATION ET FINANCIERE DU PARTENAIRE PRIVE DU MARCHÉ DE PARTENARIAT SISMO 2

- **DECIDE** d'inscrire en AE/CP la rémunération d'exploitation versée au partenaire privé imputée au compte de charges externes 611 – *Contrats de prestations de services avec des entreprises*. La Rémunération d'Exploitation sera révisée une première fois à la Date Effective de Mise en Service du Système, puis à la fin de chaque année civile par application de la formule d'indexation prévue au marché.

- **DECIDE** d'inscrire en AE/CP la rémunération financière versée au Partenaire Privé imputée au compte de charges financières 6618 – *Intérêts des autres dettes*. Le montant de la rémunération financière sera figé au plus tard à la Date Effective de Mise en Service du Système et ne sera pas révisable sur la durée du contrat.

Intitulé de l'AE	Montant des Autorisations d'Engagement (AE)			Montant des Crédits de Paiement (CP)				
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé de l'autorisation d'engagement	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023)	CP ouverts au titre de l'exercice 2023	CP réalisés durant l'exercice 2023	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
SISMO2 Rémunération d'exploitation (hors indexation des prix)	39 439 624,80 €	785 025,00 €	40 224 649,80 €	- €	1 360 508,00 €		4 082 779,60 €	34 781 362,20 €
SISMO2 Indexation Rémunération d'exploitation	900 932,35 €	404 727,47 €	1 305 659,82 €	- €	44 161,00 €		132 523,75 €	1 128 975,08 €
SISMO2 Rémunération financière	1 045 705,20 €	- €	1 045 705,20 €	- €	50 778,00 €		191 190,00 €	803 737,20 €



Arnaud DUMONTIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 février 2023**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 janvier 2023,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 19 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Patrice MARCHAND, M. Arnaud DUMONTIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, Mme Badia ZRARI, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Guy LAFOREST, Mme Cécile POTTIER, M. Alain LETELLIER, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Bruno DAUGUET, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Alain BOUCHER, M. Jacques TAVEAU, M. Bertrand GERNEZ, M. Tanneguy DESPLANQUES.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Arnaud DUMONTIER : pouvoir de Mme Sophie LEVESQUE
- M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Dominique CORDIER
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
- M. Guy LAFOREST : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- Mme Cécile POTTIER : pouvoir de M. Pierre DESLIENS
- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Jean-Louis HENNON
- M. Alain BOUCHER : pouvoir de M. Roger JUMEL
- M. Tanneguy DESPLANQUES : pouvoir de M. Didier PIGNE

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Daniel BEURDELEY, suppléant de M. Dominique PASTOT
- M. Christian DEBLOIS, suppléant de M. Franck SUPERBI

Suppléant présent : M. Gérard CHATIN

Etaient excusés : M. Franck DHERSIN, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, Mme Sophie LEVESQUE, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, M. Philippe MARINI, M. Pierre DESLIENS, M. Alain DUCLERCQ, M. Stéphane DESEINE, M. Roger JUMEL, M. Jean-Louis HENNON, M. Dominique PASTOT, M. Didier PIGNE, M. Franck SUPERBI.

Secrétaire de séance désigné : M. Bruno DAUGUET

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2023 02/08 - 7 relatif au :

AFFAIRES DE PERSONNELS

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

A - EMPLOIS temporaires, OCCASIONNELS OU SAISONNIERS

- **AUTORISE** le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face **temporairement** à des besoins liés :

- au **remplacement** d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire, **absent ou indisponible** dans les conditions fixées par l'article 332-13 du code général de la fonction publique. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ils bénéficieront du régime indemnitaire instauré par les délibérations n°5 du 8 décembre 2014, n°8 du 18 novembre 2015, n°7 du 14 juin 2016 et n°14 du 29 juin 2020.

- à un **accroissement temporaire d'activité**, dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ils bénéficieront du régime indemnitaire instauré par les délibérations n°5 du 8 décembre 2014, n°8 du 18 novembre 2015, n°7 du 14 juin 2016 et n°14 du 29 juin 2020.

- à un **accroissement saisonnier d'activité**, dans les conditions fixées par l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux emplois, et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

B – MODIFICATION FORFAIT MOBILITES DURABLES

- **MODIFIE** les modalités d'octroi du forfait mobilités durables comme suit :

A compter de 2023 (déplacements de 2022), le forfait mobilités durables est versé selon les montants et les modalités suivantes :

- 100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours.

Il est versé aux agents publics s'ils utilisent, pour réaliser leurs déplacements entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail pendant au moins 30 jours par an, leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou un engin de déplacement personnel motorisé ou un véhicule loué ou mis à disposition en libre-service ou un véhicule en autopartage ou, s'ils sont conducteurs ou passagers en covoiturage.

Peuvent bénéficier du forfait mobilités durables :

- Les agents titulaires, stagiaires et contractuels du SMTCO.
- Les agents mis à disposition ou détachés auprès du SMTCO.

N'ont pas droit au « forfait mobilités durables » les agents publics qui bénéficient d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail ou qui sont transportés gratuitement par l'employeur.

L'octroi du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une ~~déclaration sur l'honneur établie par~~ l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un des moyens de transport.

Le « forfait mobilités durables » est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration par l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée.

Le versement du « forfait mobilités durables » est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Toutefois, un même abonnement ne peut donner lieu à une prise en charge au titre du décret du 21 juin 2010 précité et à une prise en charge au titre du présent décret.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

- **ACTE** le principe que les prochains textes de loi concernant le forfait mobilités durables (changement de montants, modalités de versement ...) seront automatiquement appliqués au bénéfice des agents.

C – INSTAURATION D'UNE AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS POUR LES TRAJETS DOMICILE TRAVAIL DES AGENTS DU SMTCO.

- **DECIDE** d'instaurer, en complément du forfait mobilités durables, une aide à l'acquisition de vélos neufs ou d'occasion pour les trajets domicile travail des agents du SMTCO, à compter de février 2023.

Le montant de la subvention octroyée par type de matériel est défini comme suit :

Vélo	100 % du montant de l'acquisition plafonné à 200 €
Vélo à assistance électrique	100 % du montant de l'acquisition plafonné à 500 €

Le dispositif s'adresse :

- Fonctionnaires titulaires ou stagiaires,
- Fonctionnaires détachés au sein de l'établissement, ou mis à disposition,
- Agents en contrat à durée indéterminée (art. 332-10)
- Agents en contrat à durée déterminé sur emploi permanent (article 332-8)

Sont exclus du dispositif les agents bénéficiant d'un véhicule de service avec remisage à domicile.

Les demandeurs de cette aide devront justifier d'une facture acquittée à leur nom postérieure à la date de mise en œuvre du dispositif.

La subvention accordée fera l'objet d'un contrat d'engagement (ci-annexé) conclu entre le bénéficiaire et le SMTCO spécifiant notamment son engagement à faire un minimum de 30 jours par an de déplacements domicile travail.

Pour bénéficier de la subvention, les agents devront adresser le formulaire de demande de subvention accompagné de la facture acquittée et du contrat d'engagement signé.

Cette aide ne peut être perçue qu'une seule fois par période de 3 ans.

La subvention d'équipement sera amortie en une fois sur l'année suivant le versement, dans la mesure où le montant est inférieur à 500 €. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M57 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 280421 "Amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé".

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'engagement SMTCO/ agent.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

S²LO

ID : 060-200006039-20230208-CS2023_02_08_7-DE

D – ANNULATION DE DELIBERATION – AFFAIRES DE PERSONNELS –

- **ANNULE** la partie A – Tableau des Effectifs de la délibération CS SMTCO 2021 – 09/29 -2 – 11 relative aux affaires de personnels.

- **ACTE** le retour à l'ancien organigramme et aux anciens emplois.



Arnaud DUMONTIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

**CONTRAT D'ENGAGEMENT RELATIF À L'ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION AUX AGENTS DU SMTCO
SUITE A L'ACQUISITION D'UN VÉLO AVEC OU SANS ASSISTANCE ELECTRIQUE**

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions d'octroi de cette aide financière à l'acquisition d'un vélo avec ou sans assistance électrique, et de définir les droits et obligations du SMTCO et du Bénéficiaire.

ARTICLE 2 : Nature des cycles éligibles au dispositif

Les cycles éligibles peuvent être neufs ou d'occasion, sous réserve d'avoir été acquis auprès d'un professionnel, et de pouvoir justifier d'une facture acquittée postérieurement à la date de mise en place de ce dispositif.

Ce dispositif d'incitation financière concerne les cycles respectueux de l'environnement, et dont l'utilisation permet une réduction de l'utilisation de véhicules légers.

Sont ainsi éligibles à ce dispositif :

- Les vélos,
- Les vélos cargos ou familiaux : équipés de systèmes spécifiques, permettant de transporter des enfants, des courses, du matériel (biporteurs, triporteurs, tandems) ;
- Les vélos pliants dont le cadre et d'autres parties se plient à l'aide de charnières qui se verrouillent;
- Les vélos à assistance électrique, sous réserve de répondre à la définition de l'article R 311-1 du Code de la route : « *cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler* » ;

ARTICLE 3 : Les bénéficiaires

Ce dispositif d'incitation financière s'adresse au personnel du SMTCO permanent, titulaire ou contractuel, soit les agents recrutés en qualité de :

- Fonctionnaires titulaires ou stagiaires,
- Fonctionnaires détachés au sein de l'établissement, ou mis à disposition,
- Agents en contrat à durée indéterminée (art. 332-10)
- Agents en contrat à durée déterminé sur emploi permanent (article 332-8)

ARTICLE 4 : Montant de l'aide

Le montant de la subvention octroyée par le SMTCO est fixé à 100% du montant de l'acquisition, plafonné à 200 € pour un vélo sans assistance électrique et 500 € pour un vélo avec assistance électrique.

ARTICLE 5 : Conditions d'attribution

Pour bénéficier de cette subvention, les demandeurs doivent justifier d'une facture acquittée postérieure à la date de mise en place de ce dispositif (date de délibération).

Les demandeurs doivent adresser au SMTCO le formulaire de demande, accompagné du présent contrat complété et signé.

Le SMTCO verse au Bénéficiaire le montant de la subvention après transmission par celui-ci du dossier complet, composé du formulaire de demande, d'une facture acquittée, du contrat signé en deux exemplaires, et d'un RIB, et sous réserve des conditions exposées ci-dessus.

ARTICLE 6 : Obligations du bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à se rendre sur son lieu de travail avec le cycle subventionné, au minimum 30 jours travaillés par an.

Le Bénéficiaire s'engage à ne percevoir qu'une seule aide pendant la durée du présent contrat d'engagement et à rembourser le montant de la subvention allouée en cas de revente du matériel concerné avant le terme du contrat.

Le Bénéficiaire s'engage en conséquence à apporter tout élément permettant d'établir qu'il est bien en possession du matériel objet de l'aide, sur simple demande de la part des services du SMTCO.

Le Bénéficiaire s'engage également à faire personnellement usage du matériel objet de l'aide financière, et à ne pas l'acquérir pour autrui.

En cas de non-respect de ses obligations, le bénéficiaire devra restituer le montant de l'aide octroyée par le SMTCO.

ARTICLE 7 : Durée du contrat d'engagement

Le contrat d'engagement entre en vigueur à compter de la signature par les deux parties pour une durée de trois années.

Fait en deux exemplaires originaux, à, le

Le Président

Arnaud DUMONTIER,

Le Bénéficiaire

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 février 2023**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 janvier 2023,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 19 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Patrice MARCHAND, M. Arnaud DUMONTIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, Mme Badia ZRARI, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Guy LAFOREST, Mme Cécile POTTIER, M. Alain LETELLIER, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Bruno DAUGUET, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Alain BOUCHER, M. Jacques TAVEAU, M. Bertrand GERNEZ, M. Tanneguy DESPLANQUES.

Titulaires porteurs de procuration :

- M. Arnaud DUMONTIER : pouvoir de Mme Sophie LEVESQUE
- M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Dominique CORDIER
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
- M. Guy LAFOREST : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- Mme Cécile POTTIER : pouvoir de M. Pierre DESLIENS
- M. Alain LETELLIER : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Jean-Claude PELLERIN : pouvoir de M. Jean-Louis HENNON
- M. Alain BOUCHER : pouvoir de M. Roger JUMEL
- M. Tanneguy DESPLANQUES : pouvoir de M. Didier PIGNE

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Daniel BEURDELEY, suppléant de M. Dominique PASTOT
- M. Christian DEBLOIS, suppléant de M. Franck SUPERBI

Suppléant présent : M. Gérard CHATIN

Etaient excusés : M. Franck DHERSIN, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, Mme Sophie LEVESQUE, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, M. Philippe MARINI, M. Pierre DESLIENS, M. Alain DUCLERCQ, M. Stéphane DESEINE, M. Roger JUMEL, M. Jean-Louis HENNON, M. Dominique PASTOT, M. Didier PIGNE, M. Franck SUPERBI.

Secrétaire de séance désigné : M. Bruno DAUGUET

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2023 02/08 - 8 relatif au :

ADHESION AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **AUTORISE** l'adhésion au Syndicat d'Energie de l'Oise afin de bénéficier du groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour les besoins en électricité du Syndicat.
 - **ACCEPTÉ** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.
 - **AUTORISE** le Président à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises
 - **AUTORISE** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
 - **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération
-



Arnaud DUMONTIER

Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise



ACTE CONSTITUTIF

Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 060-200006039-20230208-CS2023_02_08_8-DE



PREAMBULE

Depuis le 1er juillet 2004, le marché d'électricité est ouvert à la concurrence. Cette ouverture d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels et les personnes publiques s'est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs. Aujourd'hui, conformément à l'article L. 331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du Tarif Réglementé de Vente (TRV) proposé par les opérateurs historiques.

Conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les TRV pour les consommateurs finals domestiques et non domestiques ayant des locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVA (tarifs C4, C3 et C2 - ex-tarifs «jaune» et «vert») ont été supprimés au 31 décembre 2015.

Les personnes publiques font partie des consommateurs concernés. A ce titre, les acheteurs doivent recourir aux procédures prévues par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.441-5 du Code de l'Energie et l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les sites au tarif C5 - ex-tarif «bleu» - (puissance souscrite de moins de 36kVA) ne sont pas directement concernés, mais peuvent bénéficier d'offres de marché.

Dans ce cadre, le regroupement d'acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie.

C'est dans ce contexte que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lui-même acheteur d'électricité, a constitué et assure la coordination d'un groupement d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi ou de bénéficier d'offres de marché.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU :

Article 1^{er}. - Objet

Il est constitué entre les membres signataires de la présente convention un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, ci-après désigné "le groupement".

A cet égard, la présente convention précise les modalités de fonctionnement de ce groupement ainsi que les obligations respectives de chacune des parties.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

Article 2. – Nature des besoins visés par le présent acte constitutif

Le groupement constitué par le présent acte constitutif vise à répondre aux besoins récurrents des membres dans les domaines suivants :

Fourniture et acheminement d'électricité :

- Tarifs C3 et C2 (puissance souscrite supérieur à 250 kVa)
- Tarif C4 (puissance souscrite supérieur à 36 kVa)
- En option complémentaire Tarif C5 (puissance souscrite inférieur à 36 kVa) : si, lors de la remise des offres, les offres de marché sont supérieures en prix à l'offre réglementée, le syndicat a la possibilité de déclarer le marché infructueux. Dans ce cas, chacun des membres conservera ses contrats au tarif réglementé.

Fournitures de services associés.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins constitueront des marchés publics ou des accords-cadres au sens de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Article 3. - Composition du groupement

Le groupement est ouvert aux personnes publiques et privées mentionnées à l'article 28 de l'ordonnance précitée.

La composition définitive des membres du groupement sera arrêtée au plus tard au lancement des marchés subséquents à l'accord cadre.

Article 4. - Conditions d'adhésion et de sortie du groupement

Chaque membre adhère au groupement par une décision selon ses propres règles internes. Cette décision est notifiée au coordonnateur.

L'adhésion des personnes relevant du Code Général des Collectivités Territoriales est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante, dans les conditions prévues par ce Code.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois, un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord cadre ou un marché en cours d'exécution au moment de son adhésion.

Le présent groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté selon ses règles propres.

Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours.

Article 5. – Obligations des membres

Les membres du groupement sont chargés :

- de communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins quantitatifs, par le truchement éventuellement d'une fiche de recensement.
- de veiller à la bonne définition des points de livraison devant relever des accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.
- de communiquer au coordonnateur les moyens d'accès aux données de consommation, ce dernier s'engageant à en respecter la confidentialité.
- de respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti.
- de participer, selon leur volonté, à la définition des prescriptions administratives et techniques (CCAP, CCTP, règlement de consultation), en collaboration avec le coordonnateur.
- de participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement dans les conditions définies par le SE60.
- de respecter les clauses du contrat signé par le coordonnateur.
- d'inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité / EPCI et d'assurer l'exécution comptable du ou des marchés (et/ ou accords-cadres et marchés subséquents qui le concerne).
- d'informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution de ses marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents. Le règlement des litiges relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement.

Une fois inclus aux marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement et pendant toute la durée de validité de ceux-ci, les points de livraison ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux marchés ou accords-cadres qui seraient directement passés par les membres en dehors du présent groupement et ayant aussi pour objet, même non-exclusif, la fourniture d'électricité.

Cependant, les points de livraison répertoriés au moment de l'avis d'appel publics à concurrence mais pour lesquels des contrats en cours ne sont pas échus, pourront bénéficier des conditions du groupement à la date d'échéance du contrat en cours. Il en est de même pour les sites non raccordés et dont le branchement intervient durant la période du contrat.

Article 6. – Désignation et missions du coordonnateur :

Le Syndicat d'Energie de l'Oise est désigné par l'ensemble des membres du groupement comme « coordonnateur » pour les missions décrites ci-après.

Le coordonnateur est désigné pour la durée de la convention.

Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par les textes réglementaires en matière de marchés publics (ordonnance et décret susmentionnés), à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres visés à l'article 2.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, à l'exécution.

En pratique, le coordonnateur a pour mission :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalable établie par lui en concertation avec les membres. À cette fin, le coordonnateur peut, en tant que de besoin, solliciter, au nom des membres et directement auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison.
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres.
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation.
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi des dossiers de consultation des entreprises, préparation et organisation matérielle des opérations d'analyse des candidatures et des offres, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appel d'offres.
- de signer et notifier les marchés, y compris les marchés subséquents passés sur le fondement d'un accord cadre.
- de gérer la mise en œuvre de clauses d'ajustement et de révision des prix.
- de coordonner la reconduction des marchés (simple information lorsque les membres gèrent leurs marchés).
- de transmettre les marchés aux autorités de contrôle.
- de gérer les pré-contentieux et les contentieux formés par ou contre le groupement, à l'exception des litiges formés à titre individuel par un membre du groupement.
- de préparer des avenants le cas échéant.

Article 7. - Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et des accords-cadre est celle du coordonnateur.

Le coordonnateur désigne les personnes compétentes pouvant siéger à la CAO avec voix consultative.

Article 8. – Dispositions financières

8.1 - Frais de fonctionnement du groupement

Les missions du coordonnateur sont exclusives de toutes rémunérations.

Toutefois, le coordonnateur est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière versée par les membres, dès lors que le membre est partie aux marchés passés par le coordonnateur.

Le montant de la participation financière est établi en une seule fois pour chaque consultation pour laquelle un avis d'attribution de marchés subséquents est publié par le coordonnateur.

Uniquement pour les membres adhérant au groupement pour les seuls « tarifs C5 », la participation financière est sollicitée lors de l'attribution du premier marché subséquent de l'accord-cadre.

Le coordonnateur émet un titre de recettes pour les membres concernés. Le titre de recette est émis le mois suivant la publication de l'avis d'attribution des marchés subséquents.

La participation est due au coordonnateur au plus tard dans les trois mois à compter de la date d'émission du titre de recette.

Le montant de la participation financière des membres est établi comme suit :

Pour les communes adhérentes au SE60, la participation est calculée en fonction du nombre d'habitants (population totale du dernier recensement publié) :

Critère	Prix forfaitaire en €
Pop Totale ≤ 1 000 hab	70 €
1 000 hab. < Pop Totale ≤ 2 000 hab.	200 €
2 000 hab. < Pop Totale ≤ 10 000 hab.	400 €
Pop Totale > 10 000 hab.	1 000 €

Pour les autres membres du groupement, la participation (P) est calculée en

$$P = 1 \text{ € / MWh}$$

Montant plancher : 70 €

Montant plafond : 1 000 €

Dans l'hypothèse où le marché relatif au tarif C5 serait déclaré infructueux, les membres adhérant au groupement pour ce seul type de fourniture seraient exonérés de cette participation.

Le Bureau pourra, par délibération ultérieure, revoir la participation ou exonérer des collectivités de cette participation selon des conditions à définir.

8.2 – Frais de justice

L'ensemble des membres du groupement porte la responsabilité de la procédure de passation.

En cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision devenue définitive d'une juridiction administrative, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membres pondéré par le poids relatif de chacun d'entre eux dans le marché ou les marchés, accords-cadres et marchés subséquents afférents à la convention. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui lui revient.

Article 9. – Litiges - Recours – Capacité à ester en justice – pénalités

Tout litige susceptible de naître entre les membres du groupement à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une procédure de règlement amiable, avant toute procédure contentieuse éventuelle portée devant la juridiction compétente.

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Pour les litiges opposant le groupement à leur cocontractant, chaque membre du groupement sera habilité à agir en justice, la présente convention ne produisant plus d'effet.

Pénalités :

En cas de mauvaise définition du besoin par l'adhérent entraînant un dépassement à la hausse du seuil de flexibilité défini dans l'accord-cadre, un nouveau bordereau des prix sera appliqué à l'adhérent pour l'ensemble des points de livraison entrant dans le périmètre du marché.

En cas de dépassement à la baisse du seuil de flexibilité, l'adhérent s'expose au paiement d'une compensation financière correspondant au manque à gagner par le SE60. Cette compensation financière est calculée conformément à la formule contenue à l'article 4.8 de l'accord-cadre.

Article 10. – Modification de la présente convention

Les éventuelles modifications du présent acte constitutif du groupement doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

La modification prend effet lorsque la majorité qualifiée des membres a approuvé les modifications.

Article 11. - Dissolution du groupement

Le groupement est constitué pour une durée illimitée.

Le groupement est dissout par décision d'une majorité qualifiée de ses membres ; si cette dissolution intervient avant la fin des engagements du coordonnateur, il lui est donné quitus par chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, au vu de l'état des diligences du coordonnateur.

Etabli en annexe de la délibération du comité du 20 juin 2017

AUTORISATION DE COMMUNICATION À UN TIERS**DES DONNÉES D'UN OU PLUSIEURS SITES DE CONSOMMATION RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION**

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 060-200006039-20230208-CS2023_02_08_8-DE

**A. CLIENT (particulier) - Ne remplir que le cadre A ou B**

M. Mme Nom : _____ Prénom : _____
 Né(e) le : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_| à : _____
 Adresse : _____
 Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____
 N° téléphone : _____ E-mail : _____

B. CLIENT (professionnel ou autre) - Ne remplir que le cadre A ou B

Entreprise Collectivité locale (commune, département, ...) EPCI (syndicat de gestion...) Association, copropriété...
 Dénomination sociale : SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE Forme juridique (SA, SARL, ...) : _____
 Nom commercial : _____
 N° d'identification (SIRET) : |2|0|0|0|0|6|0|3|9|0|0|0|2|4| Activité (code NAF) : |8|4|1|3| |Z|
 Adresse : 1 RUE DES FILATURES – CS 40551 _____
 Code postal : |6|0|0|0|5| Commune : BEAUVAIS CEDEX _____

Représenté par (signataire du présent document) :

M. Mme
 Nom : DUMONTIER _____
 Prénom : ARNAUD _____
 Adresse professionnelle : 1 RUE DES FILATURES – CS 40551 – 600005 BEAUVAIS CEDEX _____
 N° téléphone : 03 75 15 02 50 E-mail : contact@smtco.fr _____

Le signataire du présent formulaire déclare être dûment habilité à agir pour le compte du client.**C. TIERS (particulier) - Ne remplir que le cadre C ou D**

M. Mme Nom : _____ Prénom : _____
 Né(e) le : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_| à : _____
 Adresse : _____
 Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____
 N° téléphone : _____ E-mail : _____

D. TIERS (professionnel ou autre) - Ne remplir que le cadre C ou D

Entreprise Collectivité locale (commune, département, ...) EPCI (syndicat de gestion...) Association, copropriété...
 Dénomination sociale : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) _____ Forme juridique (SA, SARL, ...) : _____
 Nom commercial : _____
 N° d'identification (SIRET) : |2|0|0|0|9|3|0|9|4|0|0|0|1|5| Activité (code NAF) : |_|_|_|_|_| |_|_|
 Adresse : 9164 Avenue des Censives _____
 Code postal : |6|0|0|0|0| Commune : TILLE _____

Représenté par :

M. Mme
 Nom : COLIN _____
 Prénom : Sandrine _____
 Adresse professionnelle : 9164 Avenue des Censives – 60000 TILLE _____
 N° téléphone : 03-44-48-48-54 _____ E-mail : elec@se60.fr _____

Par la signature de ce document, le **Client autorise expressément le Tiers à demander et à recevoir communication auprès d'Enedis**, SA à directoire et à conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 444 608 442 et dont le siège social est situé Tour Enedis, 34 Place des Corolles, 92070 Paris La Défense Cedex **des données cochées ci-dessous, sous réserve de disponibilité :**

- L'historique des consommations, en kWh, du site (et puissances atteintes et dépassements de puissance) ;
- L'historique des relevés d'index quotidiens, en kWh, et la puissance maximale quotidienne, en kVA ou kWh, du site ;
- L'historique de courbe de charge du site¹ ;
- Les données techniques et contractuelles disponibles du site².

Usage des données (conseil énergétique, études, ...) : _____

La présente autorisation ne peut être cédée. Elle est consentie pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature (1 mois en l'absence de mention). Elle ne peut excéder 12 mois.

Le Client accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par le Tiers et/ou Enedis à des fins de gestion et de traçabilité. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès du Tiers et/ou d'Enedis, 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex.

Date

Fait à : Beauvais _____

Le : / /

Signature du Client + cachet le cas échéant

¹ Ensemble de valeurs moyennes horodatées de la puissance active ou réactive injectée ou soutirée, sur des périodes d'intégration consécutives et de même durée.

² Caractéristiques du raccordement, du dispositif de comptage et informations relatives au contrat de fourniture connues d'Enedis (puissance souscrite, option tarifaire d'acheminement, etc.)

